

Jean Bérenger

# Les Habsbourg et l'argent

De la Renaissance aux Lumières

chapitre 5. Les revenus du domaine (cameralia)



ISBN : 979-10-231-3752-1



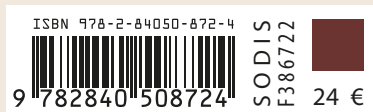
Stimulé par la lecture de travaux récents, nous avons repris notre réflexion sur les rapports difficiles des Habsbourg d’Autriche à l’argent. Dès sa création en 1526, la Monarchie autrichienne (Autriche, Hongrie, Bohême) fut en effet confrontée à des dépenses militaires disproportionnées à ses ressources (le produit des douanes et des mines). Très vite, elle a su s’adapter en développant une fiscalité modérée et contrôlée par les diètes provinciales, mais

aussi en créant des institutions centrales (la Chambre des Comptes de Vienne) qui permettent à l’historien d’avoir des lueurs sur un système si complexe, qu’il a trop souvent découragé la recherche. Par la suite, les Habsbourg ont trouvé des aides chez leurs vassaux allemands ou leurs alliés – le dernier généreux donateur n’étant autre que Louis XV qui versa 100 millions de Livres tournois à Marie-Thérèse au cours de la guerre de Sept Ans. Ils ont eu également recours au crédit que leur fournirent banquiers juifs et grands propriétaires fonciers autrichiens. Bref, malgré des moments difficiles, ils furent capables de défendre la Hongrie face au péril turc et d’entretenir une armée de qualité dont les effectifs décuplèrent entre les traités de Westphalie et les débuts de la Révolution française, tout en faisant de Vienne une des capitales européennes de la musique et des beaux-arts.

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière les côtés positifs des finances autrichiennes plutôt que d’insister exagérément sur certains travers, propres d’ailleurs aux finances d’Ancien Régime en Europe, les difficultés de trésorerie ou les inégalités fiscales frappant certaines provinces (la Basse-Autriche ou la Bohême) et certains contribuables (les exploitants agricoles). Le bilan nous semble plutôt positif puisqu’en trois siècles – de la création de la Monarchie autrichienne en 1526 à la mort de Joseph II en 1790 –, les ressources de l’État ont été multipliées par vingt, la dette publique contenue dans des limites raisonnables tout en décuplant les effectifs de l’armée permanente. Néanmoins la structure politique de la Monarchie autrichienne, qui ne fut jamais une monarchie absolue, n’a pas permis, même à Joseph II, de faire des réformes fiscales profondes, les aristocraties locales ayant eu jusqu’au bout le moyen de défendre leurs intérêts économiques.

Bien entendu, cet ouvrage n’est qu’un essai car l’étude détaillée en continu de toutes les ressources, de toutes les dépenses dans un système largement décentralisé et riche en documentation, excédait à la fois les capacités d’un seul auteur et la patience du lecteur.

Illustrations : Avers et revers d’un thaler à l’effigie de l’empereur Rodolphe II. Collection privée.



## LES HABSBOURG ET L'ARGENT

collection dirigée par Dominique Barjot & Lucien Bély

**Dernières parutions**

- Le Prince et la République.*  
*Historiographie, pouvoirs et société*  
*dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*  
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies*  
*et des comportements.*  
*En hommage à Jean-Pierre Bardet*  
Jean-Pierre Poussou  
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX<sup>e</sup> siècle*  
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques*  
*d'une allégorie morale à la Renaissance*  
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes*  
*dans la France des Lumières*  
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.*  
*Histoire d'un marché*  
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil,*  
*une histoire de centraliens*  
Dominique Barjot  
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?*  
*Familles, marchés et patrimoines*  
*dans la région de Vernon (1750-1830)*  
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?*  
*L'incidence du protectionnisme sur*  
*l'industrie en Europe (1870-1914)*  
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde*  
*guerre mondiale au Plan Calcul.*  
*L'émergence d'une science*  
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.*  
*Les paysages anglais à l'ère industrielle*  
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.*  
*Les centraliens et l'industrie*  
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,  
Annie Champion (dir.)
- La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*  
Laurent Veyssière & Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?*  
*Les parlementaires dans la diplomatie*  
*anglaise (1660-1702)*  
Stéphane Jettot
- « *C'est moy que je peins* ». *Figures de soi*  
*à l'automne de la Renaissance*  
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la Gloire. Le maréchal de*  
*Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*  
Mathieu Lemoine
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père*  
*& fils. Réseaux du négoce et révolutions*  
*commerciales (1720-1878)*  
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent.*  
*De la Renaissance aux Lumières*  
Jean Bérenger
- Frontières religieuses*  
*dans le monde moderne*  
Francisco Bethencourt  
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie. Arts et*  
*pratiques du réemploi (XIV<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*  
Caroline Callard, Élisabeth  
Crouzet-Pavan & Alain Tallon (dir.)

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent  
de la Renaissance aux Lumières



Ouvrage publié avec le concours de l'Institut de recherche sur les civilisations  
de l'Occident moderne (IRCOM) et du Centre Roland Mousnier (UMR 8596)  
de l'université Paris-Sorbonne

Sorbonne Université Presses est un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Sorbonne Université Presses, 2023

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014  
ISBN de la version papier : 978-2-84050-872-4

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN  
Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

**SUP**

Maison de la Recherche  
Université Paris-Sorbonne  
28, rue Serpente  
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

LES REVENUS DU DOMAINE (*CAMERALIA*)

Les revenus du domaine sont les revenus ordinaires ou *cameralia*, qui, selon la théorie médiévale, devaient suffire à l'entretien du souverain. Ils se sont bien vite révélés insuffisants dans le cadre d'un État moderne, de sorte qu'il a fallu les compléter par l'impôt direct, les contributions et un éventuel recours au crédit. Toutefois après un lent déclin, les *cameralia* ont retrouvé une place importante dans la fiscalité autrichienne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les biens domaniaux administrés par la Chambre des Comptes (*cameralia*) étaient les plus anciens et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle les seuls revenus normaux du prince. Mais si celui-ci possédait des domaines fonciers dont il touchait les revenus comme n'importe quel seigneur, il percevait aussi les revenus des *regalia* qui comprenaient mines, salines, gabelles et douanes.

## LE DOMAINE FONCIER

La mort de Ferdinand I<sup>er</sup>, en 1564, fut l'occasion de dresser un inventaire des seigneuries et revenus du domaine des Habsbourg dans les Pays héréditaires. La saisie des éléments au moment du partage entre les trois fils Maximilien, Charles et Ferdinand fournit une source unique pour le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La situation financière des Pays héréditaires à la mort de Ferdinand I<sup>er</sup> semblait catastrophique pour les contemporains, puisque les biens hypothéqués pour financer la guerre turque ne laissaient plus guère de revenus disponibles en Basse-Autriche. Les conseillers de Maximilien II lui recommandaient de garder secrète cette situation pour ne pas effrayer les créanciers. Les dettes impayées s'élevaient alors à 3,9 millions de florins et l'empereur devait en particulier régler la majeure partie des dettes de guerre (900 000 florins sur 1 250 000), payables à la paierie de la guerre, le reste étant à la charge de ses frères Charles et Ferdinand. Celui-ci devait à ses mercenaires plus d'un million de florins de soldes ; à raison de 45 000 florins par mois, cela représentait 2 années d'arrrages de solde<sup>2</sup>. Les autres dettes (2,9 millions de florins) furent partagées selon le principe habituel : 50 % à l'aîné, 25 % à chaque autre frère. Les principaux

1 P. Rauscher, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I. und Maximilian II. (1556-1576)*, op. cit., p. 188-205.

2 *Ibid.*, p. 199.

créanciers étaient les États de Haute-Autriche (27,5 %), de Bohême (13,8 %), de Silésie (18,1 %), ainsi que le clergé autrichien et le banquier Georges Ilung dans le Saint-Empire.

214

Il fallait leur ajouter 4,25 millions de florins de dettes assignées sur les revenus des différentes provinces et surtout 12,3 millions de florins d'hypothèques sur les biens fonciers du domaine. Les ressources des différentes provinces étaient très inégales, en admettant que les hypothèques aient été levées : l'Autriche antérieure disposait d'un revenu annuel de 500 000 florins, tandis que le revenu de la Basse-Autriche ne montait qu'à 250 000 florins et celui de l'Autriche intérieure à 350 000. Les dépenses de l'Autriche antérieure, y compris le service de la dette, ne dépassaient pas 400 000 florins, celles de la Basse-Autriche comme celles de l'Autriche intérieure atteignaient environ 200 000 florins. La Basse-Autriche était alors le parent pauvre de la Monarchie. Au total les Pays héréditaires ne disposaient que de 100 000 florins d'excédent de recettes par rapport aux revenus ordinaires, alors qu'au même moment (entre 1560 et 1585) l'Électeur de Saxe jouissait d'un revenu annuel de 850 000 florins sans avoir les mêmes dépenses que les Pays héréditaires. Quoique l'empereur et la Chambre des comptes aient toujours cherché à améliorer les recettes des *cameralia* d'au moins 100 000 florins par an, Maximilien II n'y est pas parvenu et la dette s'élevait encore en 1578 à 10 millions de florins.

Pour faire face à ces difficultés, la Chambre ne cessa de liquider de nombreuses seigneuries ; d'abord hypothéquées pour emprunter, elles étaient ensuite cédées à des nobles, mais ces pertes furent compensées par des confiscations, en particulier au XVII<sup>e</sup> siècle. La principale utilité des propriétés foncières était moins de fournir des revenus que de garantir les emprunts, de sorte qu'elles passaient sous forme d'hypothèques pour un temps plus ou moins long entre les mains de créanciers privés. Quand une seigneurie était hypothéquée, la Chambre interdisait au créancier de vendre ce bien foncier à un tiers. La durée de l'hypothèque était généralement fixée à quelques années ou à la durée de la vie du créancier. On procédait parfois aussi à « l'achat sur rachat » : un droit d'usage était cédé à un particulier contre une somme d'argent, mais le prince se réservait le droit, en remboursant la somme versée, de récupérer le bien foncier.

L'archiduc d'Autriche possédait en effet des terres en propre, qui étaient administrées par des intendants<sup>3</sup>, dont la gestion était surveillée par les différentes chambres (*Raittkammer*). Lors de la réorganisation des finances, avant 1530, Ferdinand I<sup>er</sup> insista sur la nécessité de contrôler les revenus des seigneuries du domaine. La chambre des comptes de Basse-Autriche, qui avait

3 Instruction pour le nouveau capitaine du château d'Ebersdorf, Johann Jacoh von Wenzierl, Prague, 1<sup>er</sup> mai 1680, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 210.



été créée en 1521, devait contrôler les comptes du bailli et ceux des prévôts<sup>4</sup>. L'instruction pour la Chambre de Bohême du 24 avril 1530 invitait les officiers à respecter les vieilles chartes et la Chambre des Comptes devra, en cas de besoin, établir de nouveaux règlements<sup>5</sup>.

Deux exemples pris en Basse-Autriche, la Forêt viennoise et la seigneurie d'Ebersdorf, nous montrent comment étaient gérées les seigneuries qui appartenaient à la Chambre des Comptes. Le domaine impérial de la Forêt viennoise comprenait 86 200 arpents et avait pour centre Purkersdorf ; à côté du château il y avait une grande ferme domaniale qui pratiquait le faire-valoir direct. À quelques kilomètres de là, à Klausenleopoldsdorf, on trouvait un moulin et une scierie, qui utilisaient la force hydraulique. L'essentiel des ressources provenait de la vente du bois de chauffage qui, à 8 kreutzers le stère, rapportait, en 1673, 8 686 florins<sup>6</sup>. Elle devait fournir, chaque année, 12 000 stères de bois de chauffage à la Cour. La main d'œuvre était fournie par la corvée, mais aussi par de nombreux salariés payés 6 kreutzers par jour. La Forêt viennoise fournissait également du bois d'œuvre pour l'arsenal et la flottille du Danube. Ainsi, en 1683, elle a livré 112 000 planches pour la palissade de la contrescarpe de Vienne : à raison de 3 planches par arbre, le siège de 1683 a provoqué une belle saignée dans la forêt. La gestion de la seigneurie était confiée à un maître des forêts<sup>7</sup>. Avant 1684 la Forêt viennoise était dirigée par un simple agent (Christophe Schreyer puis Jean Egger, de 1678 à 1683), qui fut remplacé en janvier 1684 par Jean-Christophe Rechberger ; il avait été auparavant contrôleur du bailliage et en mai 1684 il fut honoré du titre de conseiller de l'empereur. Comme les autres propriétés foncières, la Forêt viennoise servait de caution aux créanciers de la Chambre des Comptes ; en 1682 elle servit de garantie à une anticipation de 20 000 florins<sup>8</sup>.

La seigneurie d'Ebersdorf était située à l'est de Vienne, le long du Danube. Elle fournissait, vers 1670, un revenu moyen annuel de 2 145 florins provenant de la perception de droits seigneuriaux (dîme et corvée) sur les champs et les prairies, ainsi que des pêcheries de Schwechat et de l'exploitation des bois. La seigneurie possédait un pavillon de chasse, où l'empereur séjournait régulièrement depuis Maximilien II, qui l'avait fait construire. Comme il fallait entretenir

4 Eduard Rosenthal, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *op. cit.*, p. 81-128.

5 Instrukce Ferdinanda I pro Ceskou komoru z 24 dubna 1530, Václav. Pesak (éd.), *Dějiny královské české komory od roku 1527*, Praha, Sborník Archivu Ministerstva vnitra III, 1930, p. 304-329.

6 BNA Vienne, ms. 14 466, f° 117.

7 Anton Schachinger, « Das Kaiserliche Waldamt und die Herrschaft Purkersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Osterreich*, Vienne, 1944-1948, t. 29, p. 167-272.

8 Soit 7 000 florins à 5 % l'an et 13 000 florins à 6 %, *ibid.*

les chasses, le château, les serviteurs et l'intendant, le domaine équilibrait tout juste son budget<sup>9</sup>.

En 1560, la recette annuelle du bailli de Basse-Autriche était de 36 000 florins. Le déficit de ce dernier atteignait 20 000 florins parce qu'il était chargé de payer le personnel et l'entretien des bâtiments de la Cour. Le bailli fonctionnait comme trésorier de l'archiduc. Il encaissait les revenus d'importants péages (24 % des recettes) et les revenus du domaine proprement dit ne représentaient que 20 % de ses recettes annuelles.

216

Une bonne partie des biens de la Chambre (376 au total) était, dans les Pays héréditaires, hypothéquée généralement au bénéfice des nobles. Il s'agissait de biens fonciers mais aussi de péages ; en Basse-Autriche, on peut citer Retz, Marchegg, Persenbeug, Forchtenstein, Mödling, Liechtenstein, Steyr. On ne savait même plus combien ces seigneuries auraient rapporté au Trésor. Il fallut se résoudre à brader quelques seigneuries, mais les conseillers exigèrent des ordres précis du souverain, car cette opération était contraire aux instructions remises à la Chambre des Comptes. Un siècle plus tard en 1661, l'ambassadeur vénitien Molin faisait remarquer que les Habsbourg attachaient peu de prix à leurs propriétés, qu'ils dilapidaient leur capital foncier, qu'en Styrie, ils avaient donné les 200 seigneuries qu'ils possédaient et que les terres confisquées en Bohême en 1620 avaient toutes été distribuées<sup>10</sup>.

#### Les revenus des domaines dans les pays de la Couronne de Bohême

Les *cameralia* de Bohême consistaient en biens domaniaux, douane, maltôtes, rentes mines et monnaies, ils comprenaient en outre l'aide sur la bière et la gabelle. Les *cameralia* servirent, comme dans les Pays héréditaires, à garantir des emprunts par le biais d'hypothèques prises par les créanciers sur des fonds particuliers. Depuis 1547 les villes payaient un sou (*Groschen*) par tonneau de bière en plus de la taxe votée par la diète pour les autres Ordres, mais le *Biergroschen* resta entre les mains des États.

À Prague, la surveillance des domaines du royaume incombait à la Chambre de Bohême qui contrôlait directement les intendants, sans que s'interposât jamais un administrateur général. Si jadis les rois de Bohême possédaient un beau domaine foncier, celui-ci n'a cessé de diminuer depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Un mémoire de 1570 donne un aperçu des revenus du Trésor en Bohême. Le revenu net annuel, une fois certaines dépenses acquittées par les baillis, était de 130 000 florins. Il était jugé médiocre par la Chambre de Bohême pour un

9 BNA Vienne, ms. 14 466, f<sup>o</sup> 118.

10 J. Fiedler (éd.), *Die Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland und Österreich im siebzehnten, op. cit.*, t. 27, p. 52.

pays aussi prospère. Il provenait des bénéfices de quelques grandes seigneuries (Lissa, Podiebrad, Brandeis, Chlumetz) et de la ville de Pardubice (achetée en 1560 pour 450 000 florins par l'archiduc Maximilien à Jan de Pernstein en difficulté). Or il fallait rembourser le banquier d'Augsbourg Paller avec le revenu de ces seigneuries, auquel on assigna 60 000 florins par an, qui s'ajoutaient aux 30 000 assignés aux Fugger, qui, en 1568, avaient prêté 210 000 florins à Adam Dietrichstein pour le voyage de l'archiduc Charles en Espagne. L'impôt sur la bière fournit aussi des garanties pour des emprunts. Les dépenses de la Chambre de Bohême se répartissaient entre le service de la dette (40%), le paiement du personnel (33%), le *Deputat* de l'archiduc Ferdinand (10%) et les constructions (10%); quelques gratifications et des frais d'administration se partageaient le reste<sup>11</sup>. En dépit des lourdes charges qui pesèrent sur le royaume tout au long du xvi<sup>e</sup> siècle, le zèle et la compétence des conseillers pragois parvinrent à maintenir le domaine dans des limites raisonnables, puisque le fisc royal représentait encore, en 1615, 8% des tenures imposables et qu'il demeurait le premier grand propriétaire foncier de la Bohême. Le fisc possédait 21 862 tenures réparties entre 17 grands domaines dont les plus importants étaient Krumlov et Pardubice. En 1615, alors que la contribution rapportait au total 629 842 rixdales, les domaines royaux contribuaient pour 75 210 florins<sup>12</sup>. En 1699 le domaine avait beaucoup diminué puisqu'il ne représentait plus que 4,78% des tenures mises en culture (soit 2 793 tenures sur 58 585) et soumises à la contribution<sup>13</sup>.

En un siècle, le domaine avait donc été réduit de moitié. Il était une garantie des emprunts d'État et, dans les moments difficiles, la Chambre de Bohême liquidait les domaines hypothéqués. En 1686, l'empereur ordonna au président de la Chambre de Bohême de vendre le prestigieux domaine de Melnik<sup>14</sup>, pour lever des recrues après la prise de Bude. Situé dans le cercle de Litomerice, Melnik, qui appartenait au fisc depuis le xiv<sup>e</sup> siècle, comptait 417 tenures. On proposa le domaine au comte Armand Jacques Czernin, parce que sa famille était usufruitière du domaine depuis 40 ans. En octobre 1686, il en offrit 250 000 florins à la Chambre des Comptes, qui accepta<sup>15</sup>. Le 9 janvier 1687, le comte Armand Jacques Czernin recevait son titre de propriété<sup>16</sup>. Pour des

11 HKA Vienne, *Hof Finanz Österreich, Akten*, r n° 14, f° 421-422.

12 A. Gindely, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », art. cit., p. 104-105.

13 *Catastrum des Königreichs Boheimb Ansässigkeit Anno 1699*, HHStA, Vienne, ms. W 996, f° 68. Il n'est évidemment pas question de comparer une tenure de 1615 avec une tenure de 1699, la notion de tenure (*Ansässigkeit*) ayant considérablement évolué au cours du xvii<sup>e</sup> siècle.

14 *Kayserliches Handtbrieffl An H. Graffen Wratislaw, Bohaimbischen Cammerpraesidenten*, Vienne, 25 mai 1686, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 355.

15 *Eriinderungs Befelch an die Bohaimbische Cammer*, du 12 octobre 1686, HKA Vienne, *Gedenkhuch* 355.

16 *Kayserliche Erbaigentümliche Verschreibung für den Graffen Hermann Jacob Tschernin*, 9 janvier 1687, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 355.

raisons analogues la seigneurie de Pürglitz, qui comptait 1 657 tenures en 1615, fut vendue pour 400 000 florins au comptant au comte Ernest Joseph Wallenstein en 1685<sup>17</sup>.

#### Les revenus de la Hongrie

Ils étaient administrés par la Chambre hongroise, installée à Presbourg, la Chambre de Scépusie, établie à Cassovie en 1567, et la Chambre de Basse-Autriche, à Vienne, ce qui en rend l'étude difficile.

218 Le domaine royal avait atteint sa plus grande extension sous Mathias Corvin, mais les revenus royaux ont rapidement diminué. Alors que le roi Mathias Corvin disposait vers 1480 de 760 000 florins, les revenus annuels tombèrent à 200 000 vers 1495 et à 110 000 en 1523, de sorte que la Hongrie était au bord de la faillite avant la catastrophe militaire de Mohacs. La situation se redressa jusque vers 1550 (240 000 florins en 1549), mais seulement grâce à la contribution militaire, qui représentait 60 % des recettes, 33 % provenant des revenus du trentième et 4 % de la taxe sur les villes royales. D'ailleurs, 42 % de la contribution militaire, qui provenait de Haute-Hongrie, fut versée après 1567 à la Chambre de Scépusie.

Nous avons conservé les comptes pour la période 1555-1562. Les recettes moyennes, qui s'élevaient à 120 000 florins provenaient à 60 % du revenu du trentième, tandis que la contribution militaire ne représentait déjà plus que 25 % des recettes. On a moins de sources pour le règne de Maximilien : en 1566 les revenus s'élevèrent à 190 000 florins pour tomber à 120 000 en 1571. Désormais, la principale recette était le trentième qui, en 1597, représentait 2/3 des revenus de la Chambre hongroise. Les dépenses de cette dernière étaient partagées entre les traitements des officiers royaux (barons, conseillers, officiers de la Chambre hongroise, 28 %), les dépenses militaires (24 %) et le service de la dette (22 %). Une fois payées les dépenses civiles, 22 % des recettes étaient versées à la paierie de la Cour. Mais la Chambre de Basse-Autriche était compétente pour les mines de Haute-Hongrie, le commerce du cuivre de Neusohl et pour les douanes (Moson, Presbourg Slavonie). Au total la Hongrie rapportait 800 000 florins au Trésor impérial en 1575<sup>18</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'empereur a eu les possibilités d'arrondir le capital foncier du fisc, parce qu'à deux reprises il entra en possession d'importants domaines,

17 Vienne, 26 septembre 1685, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 213.

18 P. Rauscher, *Zwischen Ständen und Gläubigern, Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I. und Maximilian II. (1556-1576)*, *op. cit.*, p. 246, d'après István Kenyeres, « Die Finanzen des Königreichs Ungarn in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans Friedrich Edelmayr, Maximilian Lanzinner, Peter Rauscher (dir.), *Finanzen und Herrschaft. Materielle Grundlagen fürstlicher Politik in den habsburgischen Ländern und im Heiligen Römischen Reich im 16. Jahrhundert*. Wien/München, Oldenbourg, 2003, p. 112.

mais il ne voulut pas les conserver. Après la conjuration des Magnats (1671), les condamnations furent assorties de confiscations. Muraköz, propriété de Pierre Zrinyi, Pottendorf dans l'actuel Burgenland ou bien Kapuvar, qui appartenait aux Nadasdy, représentaient de beaux domaines. C'est pourquoi, au printemps de 1671, la Conférence secrète suggéra de ne pas aliéner ces domaines et d'en utiliser les revenus pour subvenir en partie à l'entretien de l'armée stationnée en Hongrie<sup>19</sup>. Ils furent en fait liquidés peu à peu, pour payer une dette ou récompenser un bon serviteur de la Maison d'Autriche. C'est ainsi que le comte Breuner fut autorisé à occuper selon le processus habituel, le magnifique domaine du Palatin François Wesselényi à Illava en Haute Hongrie. L'empereur lui avait accordé en récompense de ses services de commissaire général une gratification de 40 000 florins ; moyennant un versement supplémentaire de 80 000 florins, il lui céda Illava<sup>20</sup>. En 1676, le comte Paul Eszterhazy achetait à l'empereur trois domaines dans l'actuel Burgenland pour la somme de 200 000 florins, dont il ne paya comptant que les 2/3, soit 142 000 florins, le reste devant être versé en trois termes. En 1675, Montecuccoli reçut l'usufruit de la seigneurie de Kapuvar en Transdanubie, moyennant le versement d'une rente de 6 000 florins et en échange d'une gratification de 100 000 florins<sup>21</sup>. Comme son grand-père Ferdinand II en Bohême, ou son oncle Léopold-Guillaume, Léopold était généreux avec ses fidèles serviteurs : ce qu'il ne donnait pas sous forme de traitement annuel, il l'accordait en gratifications et en terres. Cette attitude, qui se comprend mal du point de vue d'une stricte économie budgétaire, s'explique parfaitement dans la mentalité du temps, puisque d'une part la fidélité méritait récompense et que le prestige social demeurait attaché à la possession de la terre. Les terres récupérées en Hongrie, après la conjuration des Magnats de 1671, ou après la reconquête du pays, n'ont pas servi à accroître le domaine royal, mais à enrichir l'aristocratie de Cour. C'est pourquoi Léopold I<sup>er</sup> n'a pas retenu la solution préconisée par le cardinal Kollonich, qui consistait à faire du fisc royal le seul seigneur de la terre<sup>22</sup> et qui fut appliquée, après 1720, dans le banat de Temesvar.

Par conséquent les propriétés du fisc entraînent d'une façon plus large dans l'économie générale des finances de l'empereur si elles ne servaient que très médiocrement à couvrir les dépenses ordinaires de son budget. Les douanes et péages représentaient 40 % des recettes, les mines et les salines 45 %, le revenu des domaines ne s'élevant qu'à 15 % du total.

19 Procès verbal de la Conférence du 23 mai 1671, HKA Vienne, *Reichsakten*, fasc. 114.

20 Ordres à la chambre hongroise des 25 avril et 20 juillet 1685, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 433. Sur la seigneurie d'Illava, voir Richard Marsina, *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku 1. (16. storočie)*, Bratislava, Michal Kušík, 1959.

21 Décret au comte Montecuccoli, Vienne, 27 avril 1675, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 430.

22 J. Kallbrunner, *Das kaiserliche Banat*, *op. cit.*, p. 20-29.

## La frappe de la monnaie

Les frappes et les manipulations monétaires étaient un privilège régalien, qui relevait du Conseil privé, puis, après 1665, de la Conférence secrète. Les manipulations étaient possibles parce que le souverain, qui disposait d'un réseau d'ateliers monétaires, avait un quasi-monopole de la frappe. Même pour les frappes de billon, il essayait de réduire les privilèges déjà existants.

Le seul dérapage sérieux au cours de la période fut la dévaluation de 1623, lorsque l'entourage de Ferdinand II fut autorisé à frapper des pièces de mauvais aloi pour financer les dépenses de la guerre de Bohême. Par la suite, la Chambre des Comptes chercha à supprimer toutes les concessions faites à des particuliers et à éliminer peu à peu toutes les frappes privées<sup>23</sup>. Les frappes de billon étaient particulièrement dangereuses, puisqu'elles permettaient à des particuliers d'alimenter l'inflation. Aussi les privilèges furent-ils peu à peu contrôlés. C'est ainsi que le prince Ferdinand Schwarzenberg frappa des pièces de bon aloi (des ducats), mais dans les ateliers de la monnaie de Vienne, qui exécuta le travail « à façon ». Le prince qui avait fourni 60 marcs d'or et 3 703 marcs d'argent<sup>24</sup> reçut, en septembre 1695, 4 819 ducats valant 20 000 florins ainsi que 40 000 rixdales valant 80 000 florins<sup>25</sup>. La structure particulière de la Silésie ne permettait pas à l'empereur d'y exercer ses droits régaliens. S'il pouvait empêcher l'extension de privilèges monétaires, il ne pouvait supprimer ceux qui existaient déjà et il se contentait, faute de mieux, de conseiller et de modérer ses vassaux, tel le prince d'Öls que l'empereur invita à frapper des monnaies en quantité réduite, faute de pouvoir l'en empêcher<sup>26</sup>.

Les ateliers hongrois rapportaient gros au Trésor. L'Hôtel des Monnaies de Kremnica devait son importance à la présence de métaux monnayables, or, argent et cuivre, que les sources, au niveau de la Chambre des Comptes, intégraient dans les bilans généraux des mines. La monnaie de Kremnica fournissait l'empereur en ducats. En 1680, par exemple, un convoi lui apportait 22 617 ducats valant 200 000 florins<sup>27</sup>. Léopold, qui distribuait ces pièces d'or aux pauvres, jouait aussi gros jeu. L'élection impériale de 1658, pour laquelle il avait fallu soudoyer les princes électeurs, avait été payée en grande partie par des espèces fournies par

23 Décret au baron de Lisola, Vienne, 17 juin 1665, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 347. Lisola était alors Rentmeister du comté de Glatz,

24 Ordre à la paierie de la Cour du 16 janvier 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 436.

25 *Passierung für das alhiesige Kays: Müntz Amt* du 29 septembre 1695, ainsi qu'un *Erinderung Ans Kayserl. Münzamt alhier*, même date, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

26 Vienne, 21 juin 1674, HKA Vienne, *Gedenkhuch* 351.

27 *Kayserlicher Befelch An das Hoffzahlamt dem Herrn Viechtern wegen der überbringung 200 000 fl. rh. ohne zuegeraitten duggaten Aggio die Auffuhr. Convoy und zöhrungs Unkosten... widerumb zuertatten*, Linz, 17 août 1680, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 432.

la monnaie de Kremnica : 6 calèches avaient apporté 200 000 florins à Francfort en passant par Prague<sup>28</sup>, les frais de transport s'élevant à 0,5 %.

### Les mines de Hongrie

Elles représentaient une part importante des recettes de la Chambre des Comptes. Une partie était employée sur place, en particulier pour payer les garnisons de la frontière, rétribuer le personnel civil et couvrir les frais d'exploitation des mines. Le bénéfice net pour la Chambre des Comptes, qui oscillait entre 175 000 et 500 000 florins, représentait en moyenne environ 10 % des *cameralia*.

Les mines d'argent et d'or, de cuivre, de plomb et de mercure furent un élément important du domaine des Habsbourg jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les mines d'argent et de cuivre de Schwatz au Tyrol, celles de mercure d'Idria en Carniole occupèrent un rang non négligeable à l'échelle européenne. Le fer était produit en Styrie dans l'Erzberg. Les salines de Hall au Tyrol, d'Aussee, de Hallstatt et d'Ischl en Haute Autriche jouèrent aussi un grand rôle en assurant des revenus réguliers au trésor impérial. Comme le royaume de Bohême ne produisait pas de sel, les Habsbourg tentèrent d'y établir un monopole, mais ils n'y parvinrent qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Ferdinand II.

En dépit des tentatives de réorganisation, les mines d'argent de Bohême ne représentaient plus qu'une faible part des revenus de l'empereur. La seule mine digne d'intérêt était alors celle de Joachimsthal (Jachymov en Bohême). Les mines de Kutna Hora avaient perdu toute importance dès le XVI<sup>e</sup> siècle. En 1590 elles ne rapportaient plus à la Chambre de Bohême que 2 430 rixdales, soit un peu plus de 1 % des *cameralia* du seul royaume de Bohême. En 1660, les mines de Jachymov avaient perdu toute importance par rapport au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, alors que les mines de Kutna Hora rapportaient à nouveau, en 1682, selon Giustinian, 200 000 ducats de Hongrie chaque année<sup>30</sup>.

En Autriche, le monopole sur les mines de fer ne rapportait à la Chambre des Comptes que des sommes tout à fait négligeables, 5 400 florins en 1665<sup>31</sup>. La vraie richesse minière provenait des salines de Gmunden, en Haute-Autriche, dans l'actuel *Salzkammergut*. Les gisements de sel gemme de Bad Ischl

28 Battista Nani au Sénat de Venise, Prague, 6 avril 1658, Alfred Francis Pribram (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe = Dispacci di Germania /hrsg. von der Historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, In Commission bei F. Tempsky, 1889-1901, p. 121.

29 Miloslav Wolf, « *Královský důchod a úvěr v XVI. století* », *Cesky Casopis historicky*, Prague, 48-49, 1948, p. 143.

30 J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., t. 27, p. 222.

31 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbuch* 110, 1665.

représentaient une source quasi inépuisable de sel pour les Pays héréditaires. Ils furent à l'origine du monopole que l'empereur établit à son profit. Vers 1670, le bénéfice immédiat du grenier à sel de Gmunden était d'environ 80 000 florins par an et il faudrait y ajouter les profits des greniers à sel des différents Pays héréditaires pour apprécier à sa juste valeur cette importante source de revenus.

### La taxe sur les Juifs

222

L'empereur ne possédait pas seulement de lucratifs droits régaliens sur les biens, mais aussi sur les personnes. Qualifiée de « taxe de tolérance », la taxe sur les Juifs était le prix de la « protection » que le souverain leur accordait sur ses domaines, alors que depuis le xiv<sup>e</sup> siècle ils étaient en principe bannis du Saint-Empire. En Basse-Autriche, elle s'éleva de 1625 à 1670 à 10 000 florins pour la communauté de la capitale et à 5 000 florins pour les Juifs qui vivaient à la campagne. Après 1670, les Juifs furent bannis de la capitale, où seules quelques familles de Juifs de Cour étaient tolérées<sup>32</sup>. En Bohême, les Juifs payaient une taxe du même ordre à laquelle s'ajoutait la contribution ordinaire, soit un peu plus de 2 % (1/45<sup>e</sup>) de la contribution totale du Royaume qu'ils se répartissaient à raison d'un tiers pour les Juifs du plat pays et 2/3 pour les Juifs de Prague<sup>33</sup>. Après la guerre de la Succession d'Autriche l'impôt sur les Juifs fut brusquement alourdi. Parce que les Juifs de Prague avaient collaboré avec les Franco-Bavarois qui occupèrent la ville en 1741, Marie-Thérèse les bannit du royaume puis après de multiples interventions extérieures, rapporta la mesure et condamna les Juifs des Pays de la couronne de Bohême à payer chaque année une « taxe de tolérance » de 300 000 florins (dont 216 000 pour le royaume de Bohême). En 1776, ils étaient 55 084<sup>34</sup>.

Quant aux Juifs hongrois, relativement peu nombreux jusqu'au règne de Joseph II, ils se sont maintenus après la reconquête, malgré les pressions du cardinal Kollonich, moyennant le paiement d'une taxe de tolérance et ils étaient 82 896 en 1776. Des responsables, élus par les communautés, se chargeaient de la répartir et de la collecter. En fait le produit de la fiscalité directe ne représentait qu'une infime partie des services que les Juifs rendaient à l'empereur, puisque ceux-ci lui prêtaient de l'argent et administraient de nombreux offices de finances en Hongrie. C'est ainsi que Leonora Joachim qui habitait la Moravie

32 Jean Bérenger, « Les juifs et l'antisémitisme dans l'Autriche du xviii<sup>e</sup> siècle », dans *Études européennes. Mélanges offerts à V.-L. Tapié*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 181-192.

33 La part de 1/45<sup>e</sup> est mentionnée chaque année dans un article spécial des *Artikulo ve Snemovni* concernant les communautés privilégiées de Cheb, Glatz et les Juifs

34 Charles Kecskeméti, « Homályzónák: a zsidók közép-európai történetének néhány tisztázandó kérdése. (Vázlat) », *Ætas*, 2006/1, p. 100-113.



offrit, en 1676, un prêt de 50 000 florins<sup>35</sup>. C'est pourquoi Kollonich leur reprochait d'occuper des postes dans l'administration financière et militaire de la Hongrie : par exemple, en 1691, Levin Potschka était commissaire des guerres à l'armée de Hongrie<sup>36</sup>, à une époque où Samuel Oppenheimer traitait d'égal à égal avec le commissariat général et la Chambre des Comptes. Il y avait incontestablement un décalage entre le rôle que jouait la communauté israélite dans la vie financière de la Monarchie et la place qui lui était faite dans la société civile.

Sous Marie-Thérèse, les Juifs de Hongrie payaient une taxe de tolérance de 20 000 florins par an de 1749 à 1754, de 25 000 florins de 1755 à 1759 et de 30 000 florins à partir de 1760. Auparavant, chaque famille payait 2 florins de taxe annuelle. La taxe était décidée à Presbourg par une commission composée du président et d'un conseiller de la Chambre hongroise et de deux membres du Conseil de Lieutenance. En 1767, Joseph II ordonna un recensement des Juifs de Hongrie qui révéla, en 1772, la présence de 37 840 juifs dans le royaume. Ils se plaignaient de leur pauvreté mais aussi d'être lourdement taxés par leurs seigneurs. Ils ne pouvaient posséder terres ou maisons que dans 1/8<sup>e</sup> du pays. Ailleurs ils vivaient dispersés dans les villages ou les faubourgs et ils ne pouvaient pratiquer un véritable métier. Le tarif douanier de 1760 avait encore handicapé leur commerce et ils souffraient de la concurrence accrue des 80 000 Serbes, Grecs ou Arméniens qui vivaient en Hongrie. Joseph II ordonna un nouveau recensement et confirma la taxe de 50 000 florins à partir de 1771, qu'il fit passer à 80 000 florins en 1779. En 1778, il y avait 8 892 familles juives, dont le revenu moyen annuel était de 35 florins par famille et dont le revenu total était de 313 000 florins se répartissant entre les groupes professionnels suivants : artisans 24 120 florins ; marchands 56 172 florins ; colporteurs 91 393 florins ; fermiers 7935 florins ; divers 61 674 florins.

Dans la Galicie, annexée en 1772, les 160 000 Juifs furent soumis, à partir de 1776, à la fois à une taxe de tolérance de 4 florins par famille et à un impôt sur leurs activités industrielles et sur leurs biens qui s'élevait également à 4 florins par famille. En outre, une taxe sur les mariages, qui avait été instituée par Marie-Thérèse pour empêcher le mariage des pauvres, rapporta 40 000 florins au trésor en 1784. Son taux fut cependant réduit par Joseph II qui en dispensa les Juifs qui cultivaient la terre. On décida de créer des colonies juives sur les terres vierges où les colons ne paieraient que la moitié de la taxe de tolérance (soit 2 florins

35 *Kayserl. Commissiols-Befelch an Rendtmaister in Mähren*, 29 août 1674, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 35 l.

36 *Befelch An das Hoffkriegszahlamt, dem Ober Proviandt Commissario Levin Potschka um obige...10000 fi. die gewöhnliche Ambtsquittung hinaus zuertheillen*, 8 mars 1691, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 434.

au lieu de 4). Dès 1786, les demandes se multiplièrent car les Juifs y voyaient le moyen de sortir de leur misère, d'autant que Joseph II, par la patente de 1784, leur avait ôté leur moyen d'existence traditionnel en leur interdisant d'affermier les débits de boisson ou la perception des taxes et des revenus d'Église.

## LES GABELLES

La gabelle était un monopole d'État sur la vente du sel, dont l'établissement fut d'autant plus aisé que les salines de Haute-Autriche étaient la propriété des Habsbourg. Puisque l'empereur possédait un des plus beaux gisements européens de sel gemme et que certains pays de la Monarchie en étaient totalement dépourvus, il organisa à son profit un commerce lucratif. Grâce à des tarifs raisonnables, il n'y eut pas de fraude généralisée.

224

Comme les pays tchèques ne produisaient pas de sel, ils devaient l'importer de Pologne ou d'Autriche. Toute l'astuce consista à créer de nouveaux courants commerciaux en faveur des mines de Hallstatt. Tout d'abord Ferdinand I<sup>er</sup>, usant de persuasion, chargea, en 1564, les marchands de Prague d'approvisionner la Bohême avec du sel du *Salzkammergut*, « bien supérieur en qualité au sel étranger », précisait la patente<sup>37</sup>. C'est Ferdinand II qui franchit le pas décisif en promulguant, en 1628, une patente relative au commerce du sel. Dans les attendus, il rappelait que la plus grande anarchie régnait dans l'approvisionnement, que la concurrence se faisait au détriment des pauvres gens et que le commerce du sel faisait partie des *regalia*. En conséquence il créa un certain nombre de greniers à sel où les officiers seigneuriaux s'approvisionneraient afin de ravitailler les paysans<sup>38</sup>. La même année Ferdinand II publiait une patente analogue concernant la Moravie<sup>39</sup>. Le sel y était vendu à prix fixe et les droits de douane sur les sels saxons et bavares étaient augmentés d'un tiers ; ils passaient de 45 kreutzers à 1 florin par sac ; les particuliers qui négligeraient les magasins d'État et importeraient du sel autrichien paieraient des droits de douane considérablement accrus, puisque ceux-ci passaient de 4 à 15 kreutzers par sac<sup>40</sup>. En 1639, à cause des charges croissantes imposées par la guerre, Ferdinand III doubla les droits de douane sur les sels d'importations, qui passèrent de 15 à 30 kreutzers par sac<sup>41</sup>. En 1642, l'empereur a purement et simplement interdit l'importation en Moravie des sels polonais, hongrois et transylvains<sup>42</sup>.

37 Citée par C. d'Elvert, *Zue Österreichische Finanzgeschichte*, op. cit., t. I, p. 401.

38 Patente du 7 décembre 1628, SÚA Prague, Collection Borek, t. VI, f° 239-245.

39 Résolution, pour la Moravie. C. d'Elvert, *Zue Österr. Finanzgeschichte*, op. cit., t. I, p. 401.

40 *Ibid.*

41 Patente du 30 août 1639, SÚA Prague, Collection Borek, f° 247-249.

42 C. d'Elvert, *Zue Österr. Finanzgeschichte*, op. cit., loc. cit.

La patente du 1<sup>er</sup> janvier 1652 fixa définitivement la politique impériale en la matière. Elle rappelait et complétait les dispositions de la patente de 1628. Dorénavant les habitants de la Bohême devront s’approvisionner aux greniers à sel suivants où ils paieront le prix fixé par sac<sup>43</sup> :

Linz	3 florins 20 kreutzers
Mauthausen	3 florins 20 kreutzers
Freystatt	3 florins 45 kreutzers
Budweis	4 florins 20 kreutzers
Teyn/Moldau	4 florins 30 kreutzers
Prague	5 florins 15 kreutzers

Le prix variait en fonction de l’éloignement des lieux de production puisqu’un sac coûtait presque le double à Prague par rapport au prix de vente à Linz.

Les greniers à sel étaient ouverts tous les jours de 7 à 10 heures et de 13 h à 15 h 30. Il était formellement interdit aux grenetiers de majorer le prix du sel, même en se faisant donner des « cadeaux ». D’autre part le sel transporté par les officiers seigneuriaux qui venaient s’approvisionner aux greniers était exempt de tout droit de douane et de tout péage. La multiplication des greniers avait pour but de faciliter les achats des particuliers. En revanche, la patente de 1652 interdisait formellement l’importation du sel polonais. Ainsi, en l’espace d’une génération, le pouvoir royal avait établi un monopole sur une denrée de première nécessité.

On note une évolution semblable en Moravie, tandis que la Silésie conserva pendant un certain temps un régime plus libéral tant à cause de la proximité des mines de sel polonaises qu’à cause de sa structure politique particulière.

Tout au long de son règne, Léopold I<sup>er</sup> a renforcé les dispositions prises par son père et son grand-père. En 1675, il organisa la répression de l’inévitable contrebande qui s’établissait à partir de la Saxe et de la Bavière. À ceux qui contestaient le monopole, il répondit que cette affaire le regardait seul, puisque les gabelles faisaient partie des *regalia*. Léopold, respectueux des droits des Ordres en matière de contributions, usait donc des droits régaliens quand il le pouvait. Il exigea que les habitants qui importaient du sel de Bavière ou de Saxe empruntent les grandes routes, afin d’acquitter les droits de douane qui pesaient sur cette marchandise. Il les pria d’ailleurs de renoncer à ce commerce, mais comme il savait que l’appât du gain serait plus fort, la patente prévoyait des visites domiciliaires de la part des inspecteurs et des officiers des gabelles, auxquels les seigneurs et les officiers des Cercles devaient prêter main-forte.

43 *Kayserl Patent den Salzbandel betreffendt*, Vienne, 1<sup>er</sup> janvier 1652, SÚA Prague, Collection Borek, t. VI, f° 259-267.

Ce contrôle pouvait s'exercer sur dénonciation, dont la pratique était encouragée par le versement d'une prime au mouchard. Le coupable s'exposait à des peines corporelles<sup>44</sup>. L'application de ce texte n'alla pas sans difficulté, puisqu'en 1692 l'empereur interdisait à nouveau le commerce privé du sel. Il condamnait d'autre part les actes de violence, voire les meurtres perpétrés à l'encontre des officiers des gabelles et rappelait à cette occasion aux autorités des Cercles qu'elles devaient prêter assistance aux inspecteurs des gabelles<sup>45</sup>. Cette patente avait pour but d'augmenter le prix de vente du sel de 37 kreutzers, en relevant d'autant la taxe qui fut étendue à tous les Pays héréditaires. Elle devait durer tant que le produit des gabelles servirait de garantie à de nombreux emprunts<sup>46</sup>. En fait ce n'était que la première étape d'une hausse qui fut renouvelée en 1693 et en 1694<sup>47</sup>, la taxe initiale de 1692 triplant ainsi en l'espace de 3 ans.

Tableau du produit des gabelles de Bohême et de Basse-Autriche en florins<sup>48</sup>

	Produit brut en Bohême	Produit net Bohême	Produit net Basse-Autriche <sup>49</sup>
1650			144 545
1655			158 116
1665	326 006	237 388	172 454
1670	329 741	218 200	75 747
1675	330 673	207 886	3 486
1680	42 715	26 514	89 527
1685	456 954	286 051	??
1690	??	??	117 880
1695	893 536	599 448	??
1694	??	??	40 428
1699	??	??	néant
1700	761 052	509 090	??

Le monopole du sel était en vérité une ressource de première importance, qui ne cessa de croître au cours de la période, les ressources brutes passant de 300 000 florins en 1664 à 700 000 florins en 1700. Surtout le bénéfice net, qui passa de 211 000 florins à 509 000 au cours de la même période augmenta dans les mêmes proportions. C'est pourquoi ce fonds servait à garantir les emprunts, parce que les créanciers étaient sûrs de voir les intérêts payés chaque année. La différence entre le produit brut et le produit net correspondait aux frais de transport et aux dépenses de personnel. Jusqu'à 1668, ces dépenses

44 *Kayserl. Patent*, Vienne, 10 juillet 1675, SÚA Prague, Collection Borek, t. VI, f° 298-306.

45 *Kayserl. Patent*, Vienne, 1<sup>er</sup> septembre 1692, SÚA Prague, Collection Borek, t. VI, F° 307-318, § I et § IV.

46 *Ibid.*, § II.

47 *Summen Erträgnis der Königlichen Deputirten Amtsgeföll im Königreich Boheimb*, SÚA Prague, Collection Borek, t. XXI, f° 229-248.

48 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 310.

étaient de l'ordre de 100 000 florins par an ; après cette date, ils s'élevèrent à 120 000 florins environ, car la création de nouveaux évêchés fut financée en prélevant 15 kreutzers par sac de sel vendu<sup>49</sup>.

Néanmoins la charge la plus lourde qui pesait sur ce monopole était le prix du transport à partir de Linz et de Mauthausen, en Haute-Autriche. Jusqu'en 1665, la Chambre des Comptes payait 4 kreutzers par sac et par lieue ; de 1665 à 1685, elle donna 5 kreutzers, après cette date elle en donna 6<sup>50</sup>. En 20 ans, les frais de transport avaient augmenté de 50 %. Sur ce parcours, il fallait obligatoirement recourir aux charrois, car il n'y avait aucune communication possible par voie fluviale entre le bassin du Danube et le bassin de la Vltava. Enfin il fallait payer le personnel, mais si l'on en juge par le salaire du contrôleur au bureau général de Prague (500 florins par an) ce poste ne grevait pas outre mesure le budget de l'inspection des gabelles<sup>51</sup>.

Le revenu des gabelles était affecté à la garantie des emprunts et au paiement régulier des intérêts. En 1670, le prix d'un sac de sel était divisé en 9 parties et affecté à un emploi très précis :

Pour les frais d'exploitation	5 kreutzers par sac
Le quota réservé à l'empereur	8 kreutzers par sac
Pour l'évêque de Vienne	1 kreutzer par sac
Pour le prince Portia	1 kreutzer par sac
Pour la Basse-Autriche	2 kreutzers par sac
Pour les dépenses ordinaires	1 kreutzer par sac
Pour la nouvelle taxe	4 kreutzers par sac
Pour les dépenses militaires	4 kreutzers par sac
Indéterminé	1 kreutzer par sac
<b>Total<sup>52</sup></b>	<b>27 kreutzers par sac</b>

Le prix de vente du sel avait été fixé par l'empereur, en 1639, à 23 kreutzers le petit sac, mais par la patente du 12 juillet 1646, le prix avait été augmenté de 4 kreutzers « en attendant la conclusion de la paix ». Pourtant, en 1670, cette « nouvelle taxe » avait été maintenue<sup>53</sup>.

49 SÜA Prague, Collection Borek, t. XXI, f° 244.

50 *Kaiserliche Resolution Innsbruck*, 17 octobre 1665, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 347 ; *An das Deputierte Amt in Boheimb Vienne*, 18 février 1685, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 354.

51 Instruction pour le contrôleur des gabelles de Bohême Anton Fessa, § XII, Vienne, 28 mai 1675, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 351.

52 Vienne, HKA, *Patentensammlung*, patentes imprimées des 16 juillet 1639 et 12 juillet 1646, BNA Vienne, ms 14466, f° 475.

53 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 114, 119, 124 et 127, ainsi que la lettre de Léopold à Lobkowitz du 6 mai 1666, Max Dvorak (éd.), *Kaiser Leopold an Wenzel Fürst Lobkowitz*, AÖG, 110, p. 475.

Les points de vente en Basse-Autriche étaient beaucoup plus nombreux qu'en Bohême, puisque 7 villes possédaient un grenier à sel (Vienne, Korneuburg, Stain, Tulln, Traismauer, Hollabrunn, Klosterneuburg)<sup>54</sup>, mais elles étaient situées dans la vallée du Danube et il fallait organiser les charrois vers les seigneuries du Waldviertel ou du Wienerwald. Comme en Bohême, seigneurs et officiers seigneuriaux étaient chargés de la vente, sans qu'on leur permît de faire des bénéfices scandaleux.

Le sel, géré par les greniers de Gmunden, Aussee et Vienne, était commercialisé à Vienne et les revenus qu'il procurait servaient à payer le personnel du gouvernement de Basse-Autriche, à entretenir les travaux de régulation du Danube à Nussdorf et à financer les hôpitaux de Vienne, ainsi que les vignobles impériaux de Gumpoldskirchen. Mais surtout le grenier de Vienne, qui rapportait déjà 60 000 florins par an vers 1560, permettait de garantir des emprunts et d'assurer le service de la dette, tout en dégagant un bénéfice net de 20 000 florins. Le grenetier de Gmunden, Spiller, faisait également un bénéfice moyen de 25 000 florins par an. On attendait des deux greniers 100 000 florins de recette annuelle moyenne, qui était le triple de la recette du bailli de Basse-Autriche (36 000 florins par an).

Le produit net des gabelles était fort variable dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, parce qu'en temps de guerre les emprunts à court terme étaient garantis sur les gabelles et que le paiement des intérêts était assuré par le produit de ces dernières.

Revenu net des gabelles en florins rhénans<sup>55</sup>

1650	144 545
1655	158 116
1665	172 454
1670	75 747
1675	3 486
1680	89 527
1690	117 880
1694	40 428
1699	néant

Le revenu net des gabelles n'a pas baissé parce que la consommation du sel a baissé ou parce que l'empereur a brusquement renoncé au monopole, mais parce que le crédit n'a cessé de se développer et que, faute de mieux, la Chambre des Comptes a utilisé un fonds sûr qui était géré, la plupart du temps, par un banquier intéressé aux affaires du Trésor. C'est pourquoi l'empereur a étendu le réseau des gabelles ; au début du XVIII<sup>e</sup> siècle aucun pays de la Monarchie n'échappait plus à cette imposition qui échappait au contrôle des diètes.

<sup>54</sup> BNA Vienne, ms. 14466, f° 118v.

<sup>55</sup> Chiffres fournis par les *Hofzahlamtsbücher*, pour les années correspondantes.

Les gabelles représentaient encore 16% des revenus en 1773, les autres droits sur les produits de consommation (bétail, boisson, denrées coloniales) ne rapportant que 8 % du total. En 1781, d'après les « *Centralen Rechnungsabschlüssen* » les principales recettes provenaient en dehors des contributions, des revenus des gabelles, puis de l'impôt sur les boissons, des revenus des douanes et des revenus domaniaux.

## LES DOUANES ET PÉAGES

Tout comme les mines ou les gabelles, les douanes et péages, qui faisaient partie des *cameralia*, échappaient au contrôle des Ordres, pour relever de la seule autorité du prince et de ses officiers. En fait il faut distinguer entre les vieux péages remontant au XIV<sup>e</sup> siècle et les droits de douane assez élevés qui furent imposés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Les péages n'étaient pas situés aux frontières du pays, mais à certains points de passage obligés. Vienne, étant donné sa position géographique privilégiée, était une ville riche en péages, qui avaient été établis dès le XIV<sup>e</sup> siècle par Albert de Habsbourg, fils et successeur de Rodolphe I<sup>er</sup><sup>56</sup>.

### Les douanes en Autriche

Les principaux postes de douane suivaient la voie du Danube. Si l'on descend le fleuve d'ouest en est, on rencontre d'abord Engelhartzell, puis Mauthausen, Ybbs, Stein, et enfin Vienne, sans oublier en Haute-Autriche au sud d'Engelhartzell, le péage de Vöcklabruck. À Vienne même, il existait 3 postes de douane, l'un situé sur le canal était un péage fluvial (*die Mauth am Rothen Thurm*), à la hauteur de l'actuel *Schwedenbrücke*, à l'extrémité de l'axe nord-sud de la ville. Depuis 1663, ce péage était complété par un péage routier, car l'ancien péage de la Balance (*Hauptmauth am Waagbaus*) situé en pleine ville (*Wipplingerstrasse*) avait été déplacé. Quant au grand péage routier, le péage du Tabor, il était situé à l'extrémité du faubourg nord, la *Leopoldstadt*. Le bureau des douanes était situé à l'entrée du seul pont franchissant le Danube en direction du nord. Le péage du Tabor était dirigé par un receveur, placé sous l'autorité immédiate de la Chambre des Comptes. Le receveur était assisté de 2 greffiers, de 2 employés et de 5 agents qui jouaient le rôle de simples douaniers, ainsi que d'un contrôleur<sup>57</sup>. En plus de leur traitement, ces fonctionnaires se partageaient le profit des amendes. Le receveur devait être présent en permanence pour surveiller son personnel, mettre de côté les bonnes espèces et délivrer aux usagers

56 E. C. Hellbling, *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, op. cit., p. 127-128.

57 Instruction pour le nouveau receveur du péage du Tabor, Prague, 20 mai 1680, § 14, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 206.

un reçu en quatre expéditions (une pour ses archives, une pour le contrôleur, une pour la Chambre des Comptes et une pour le « client »).

À ces anciens péages s'ajoutèrent des postes de douanes en Moravie et en Basse-Autriche, face à la frontière hongroise. Ils étaient placés sous l'autorité du *Handgraf*, qui devint receveur général des douanes de Basse-Autriche et de Moravie en 1606, lorsque l'archiduc Mathias créa, en 1606, une véritable barrière douanière face à la Hongrie. Les taxes frappaient le bétail, les poissons et les grains, ainsi que les métaux, le sel, les épices et les produits fabriqués (toiles, draps, papiers, et soie)<sup>58</sup>. Les pouvoirs du *Handgraf* avaient été définis par l'instruction du 30 janvier 1562<sup>59</sup>. Il est bien évident que les commerçants, mécontents de cette innovation, évitèrent les routes à péage et firent un détour par la Styrie pour se rendre en Hongrie.

230

Les revenus des douanes offraient de sérieuses garanties aux créanciers de l'empereur, même si leur exploitation était plus malaisée et requérait la présence de gens dévoués et actifs. Le tableau que nous présentons doit être examiné avec précaution, les chiffres indiquent des recettes nettes ; or, bien des péages étaient engagés à des créanciers importants, comme le duc de Bavière (c'était le cas de Vöcklabruck ou d'Engelhartszell), la ville de Vienne ou le président des finances, ce qui explique la part fort modeste des douanes d'Autriche et de Moravie dans les revenus nets. Le revenu des douanes a toujours oscillé autour de 100 000 florins, à la seule exception de l'année 1699 qui accuse une remontée spectaculaire en particulier à cause du *Handgrafenamt* où l'empereur a réussi à imposer de nouveaux droits et à élever les tarifs de ceux déjà existants.

Produit des douanes et péages dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (en florins)<sup>60</sup>

	douanes	<i>cameralia</i>	Rapport douanes/ <i>cameralia</i>
1650	155 125	1 941 816	6,8 %
1655	65 942	2 576 910	2,4 %
1665	102 045	1 978 140	5,1 %
1670	52 844	1 319 764	4 %
1675	122 326	2 562 521	4,7 %
1680	65 640	1 796 210	3,6 %
1690	67 256	3 704 786	1,8 %
1694	97 386	2 654 000	5,6 %
1699	427 515	4 749 920	9 %

58 Patente générale de l'archiduc Matthias du 1<sup>er</sup> octobre 1606, C. d'Elvert, *Zur Österreichischen Verwaltungsgeschichte*. *op. cit.*, p. 294.

59 Instruction du 30 janvier 1562, citée par E. Hradsky, *Geschichte der Österreichischen Finanzwache*. (1526-1916), *op. cit.*, p. 140-142.

60 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 310.



Les douanes ont toujours représenté une part très importante des *cameralia*. Ainsi, en 1663, la part des douanes (« trentième » et « demi-trentième ») constituait 73 % des revenus de la Chambre de Scépusie, à Cassovie<sup>61</sup>. Dans les revenus de la Chambre de Presbourg, la part des douanes était de 56 %<sup>62</sup>. Toutefois, en valeur absolue, le produit des douanes permettait tout juste de payer les officiers de finances du royaume de Hongrie.

Mais si cette barrière n'avait qu'une importance fiscale relative, elle avait une grande importance économique. Elle faisait du royaume de Hongrie une entité à part et permit au XVIII<sup>e</sup> siècle de réduire le pays à un rôle de véritable colonie, malgré les protestations de la diète : la Hongrie fournissait vivres et matières premières aux Pays héréditaires, qui lui vendaient textiles et produits manufacturés. Ce système qui ressemblait à celui des colonies anglaises d'Amérique du Nord s'inspirait du « pacte colonial ». On le justifiait à Vienne par les privilèges fiscaux de la Hongrie, qui refusait encore en 1765 de payer les mêmes contributions que le reste de la Monarchie<sup>63</sup>.

Le réseau des péages était déjà très développé en 1526 parce que les premières douanes, qui remontaient au début du XIII<sup>e</sup> siècle, étaient plus anciennes d'un siècle que les premiers péages autrichiens ; les péages devinrent de véritables douanes au XIV<sup>e</sup> siècle avec l'essor du commerce extérieur<sup>64</sup>. Réorganisé par Ferdinand I<sup>er</sup>, le système reposait sur un réseau de postes de contrôle déjà dense<sup>65</sup>, dont le nombre quintupla en un siècle (55 au lieu de 12)<sup>66</sup>. Chaque poste était dirigé en 1555 par un receveur, qui était assisté d'un contrôleur.

La perception du Trentième a été réorganisée par le roi Mathias II en 1612<sup>67</sup>. Il compléta les dispositions prises en 1588 par son frère Rodolphe<sup>68</sup>, le principe de base demeurant le même : le receveur percevait 1/30<sup>e</sup> *ad valorem* (soit 3,33 %) sur toutes les marchandises qui quittaient le territoire hongrois ; le tarif forfaitaire exigé pour un bœuf sur pied était d'un florin et demi<sup>69</sup>. Mais le jeu était truqué puisque les nobles et les membres du clergé avaient

61 Chiffres donnés par le Journal de Georges Daneczy et cité par G. Ember, *Az újkori magyar közigazgatás története, Moháctól a török kiűzéséig*, op. cit., p. 183.

62 BNA Vienne, ms. 14 466, f<sup>o</sup> 111.

63 J. Bérenger & C. Kecskeméti, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, op. cit., p. 219-222.

64 G. Ember, *Az újkori magyar közigazgatás története, Moháctól a török kiűzéséig*, op. cit., p. 204.

65 Nagy Szombat, Szempo, Szokolca, Varbê, Ujhely, Trencsén, Ihlava, Puho, Zsolna, Turdossin, Sellye. Liste dans G. Ember, *ibid.*, p. 216.

66 *Ibid.*, p. 218-221.

67 Mathias II Habsbourg (1608-1619) à ne pas confondre avec Mathias I<sup>er</sup> Corvin (1458-1490).

68 C. D'Elvert, *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte*, op. cit., p. 293-294.

69 *Tricesima ab uno bove exigatur florenus unus et medius*, loi 48 /1548.

obtenu une exemption de principe pour toutes les marchandises qui leur appartenaient<sup>70</sup>. La loi 51 de 1548, renforcée par la loi 7 de 1575, interdisait de percevoir le trentième sur les nobles, ce qui eut des conséquences très graves sur l'économie paysanne<sup>71</sup>. Parce que les plus grands marchands étaient nobles, ils disposaient d'un avantage substantiel par rapport à leurs concurrents roturiers, tout en lésant le fisc. La diète lutta énergiquement pour défendre ce privilège exorbitant, qui ruina progressivement les roturiers en favorisant la concentration du pouvoir économique entre les mains des nobles les plus entreprenants. D'autre part l'empereur chercha à contrôler les douanes en nommant des receveurs allemands et en les soustrayant à l'autorité de la Chambre hongroise, mais cette politique était en contradiction avec le principe constitutionnel selon lequel tout officier royal devait être hongrois<sup>72</sup>. Aussi la diète ne se gêna-t-elle pas pour rappeler le roi à l'ordre à maintes reprises. En 1625 elle obtint de Ferdinand II que tous les receveurs fussent placés sous l'autorité de la Chambre hongroise<sup>73</sup>. La bataille n'était pas gagnée pour autant et la diète revint sans cesse à la charge, pour éliminer les « traitants » allemands qu'elle accusait de négligences dans leur travail. Après 1683, le mouvement s'amplifia sans que les Hongrois aient les moyens de s'opposer à cette infiltration.

Les douanes étaient placées aux principales étapes et à la frontière. Il s'agissait de Presbourg, Stomfa, Gajar, Ovar, Kopcseny, Zurany, Neusiedl, Rajka, Győr, Komarom, Tata (après 1680), Veszprém, Wimpassing, Eisenstadt (après 1680), Sopron, Szentmarton, Pilgersdorf, Köszeg, Hainburg, Brück, Wiener Neustadt, Elles constituaient le plus clair des revenus administrés par la Chambre de Presbourg<sup>74</sup>. Depuis 1655 le taux de la taxe avait été relevé et était passé de 3,33 % (ou 1/30<sup>e</sup>) à 5 % *ad valorem*. Le cordon douanier avait une importance économique dans la mesure où, en 1649, la Basse-Autriche avait obtenu de Ferdinand III un édit qui interdisait l'importation ou le transit des vins hongrois, qui étaient ainsi privés de leurs débouchés allemands<sup>75</sup>. Malgré les plaintes renouvelées de la diète, dirigées également contre les États d'Autriche intérieure qui avaient pris la même mesure en 1659, l'empereur n'imposa pas une politique plus libérale aux États autrichiens, ce qui en dit long sur son

70 *Tricesimae non exigantur a Presbyteris, Monachis et Nobilibus de rebus ad usum eorum afferendis*, loi 51/1548.

71 P. Z. Pach, *Die Ungarische Agrarentwicklung*, op. cit., p. 50-52.

72 *Tricesimatores et alii Regiorum proventuum administratores Hungari sint non extemi*, loi 20/1553.

73 Décret du 24 novembre 1625, confirmé par la Résolution du 28 février 1629. C. d'Elvert, *Zur Österreichischen Verwaltungs Geschichte*, op. cit., p. 295.

74 *Ne vina Hungarica per Austriam in reliqua Regna et Provincias tam ad verso Danubio per naves quam per currus sub confiscatione, transvehi possint*, *Gravamina* 1655, art. 21.

75 *Gravamina* 1659, art. 60.

autorité réelle et, dans la meilleure hypothèse, sur ses bonnes dispositions à l'égard des Hongrois. Léopold trouva tout au plus des faux-fuyants pour ne pas promettre sa médiation aux Hongrois. Ils protestèrent également contre le fait que les marchandises étaient soumises à un double tarif, car elles devaient payer la douane hongroise à la sortie et le péage du Tabor à l'entrée de la Basse-Autriche<sup>76</sup>, alors qu'en sens inverse les Allemands étaient soumis à une taxe unique. Sur le plan économique la Hongrie maintint donc son indépendance complète, mais tout à fait malgré elle, car ses produits étaient l'objet d'une véritable discrimination. Alors que les vins étaient prohibés, les autres produits étaient l'objet d'un tarif discriminatoire.

#### La politique douanière de Joseph II

Un siècle plus tard le tarif douanier demeurait une des préoccupations de Joseph II. Le comte Philippe Cobenzl fut chargé, à partir de 1768, de la réforme du tarif parce que l'on voulait appliquer à l'ensemble de la Monarchie les résultats de l'expérience acquise aux Pays-Bas autrichiens. Pour les douanes extérieures, il fallait créer un nouveau tarif, car le mouvement des biens et des hommes était gêné par de multiples barrières entre les provinces, mais Hatzfeld avec une bonne partie de l'administration des finances était hostile aux changements. D'autres conseillers (Kaunitz, les frères Zinzendorf, Kressel et Cobenzl), qui étaient influencés par la pensée physiocratique, défendaient le principe du libre-échange, auquel Marie-Thérèse n'était pas hostile. Le chancelier Kaunitz redoutait un contrôle strict des frontières mais il pensait que l'abolition des douanes intérieures diminuerait les revenus du Trésor.

Karl Zinzendorf eut de nombreux entretiens sur ces questions avec Joseph II qui avait dans ce domaine une conception étroitement mercantiliste. Par exemple il était persuadé que le développement de l'industrie en Hongrie appauvrirait les Pays héréditaires en les privant de débouchés. Le système en vigueur lui semblait excellent et il ne voulait aucun impôt qui puisse handicaper l'agriculture ou l'industrie. En 1774, il estimait que les provinces de la Monarchie devaient se suffire à elle-même et qu'en conséquence les importations devaient être prohibées, tandis que les obstacles au commerce intérieur devaient être abolis. Puisque la Monarchie produisait la nourriture et les textiles dont elle avait besoin, elle ne devait importer que le superflu, les épices, les belles étoffes et les produits de luxe – et en petite quantité. Il voulait empêcher l'importation des autres marchandises, parce que les Pays héréditaires pouvaient produire et

76 À l'occasion de l'établissement du nouveau tarif des péages du Tabor par l'édit de 1659, *Codex Austriacus*, t. II, p. 154.

vendre leurs textiles à la Galicie, à la Hongrie et à la Transylvanie. Il pensait que si 2 ou 3 millions de personnes devaient souffrir de ces mesures et si 10 millions devaient en tirer profit, il ne fallait pas hésiter. Ce point de vue brutalement mercantiliste n'avait guère évolué depuis le « *Politischer Discurs* » de Becher, publié en 1668.

Dans le décret de juillet 1775, les douanes intérieures furent pourtant supprimées à l'exception des barrières douanières austro-hongroises, que l'on maintenait provisoirement tant que la Hongrie paierait moins d'impôts et qu'elle aurait une constitution particulière. L'exportation des matières premières était libre et la prohibition était considérée comme l'exception. Les droits de douane à l'importation furent abaissés. Pour compenser la perte de certains revenus, les sucres furent lourdement taxés à l'importation. Au temps de la co-régence, Joseph II n'avait donc pas réussi à convaincre son entourage en transformant la Monarchie en une entité économique de 13 millions de consommateurs qui vivaient en autarcie, en application des vieilles théories mercantilistes.

234

Dix ans plus tard, en 1784, Joseph II a promulgué deux tarifs douaniers l'un concernant les Pays héréditaires, l'autre la Hongrie<sup>77</sup>. La patente du 27 août 1784 a réformé profondément le système douanier en lui appliquant les principes mercantilistes. Pour la première fois, elle a créé une seule zone douanière à l'intérieur des Pays héréditaires. Elle a supprimé les douanes entre les provinces mais elle a placé des postes frontières entre les Pays héréditaires d'une part, les pays étrangers, le Tyrol ou la Hongrie d'autre part. Les habitants de la Monarchie devaient fabriquer le plus possible de produits manufacturés à l'intérieur, tout en exportant le moins possible de matières premières. Tous les produits importés furent considérés comme des produits de luxe et en conséquence surchargés de taxes si élevées qu'ils étaient invendables. Cette politique fut accompagnée de la création de nombreuses entreprises soutenues par l'État, tandis que la limitation des activités des corporations conduisait à un véritable essor économique. Cette politique protectionniste à outrance, qui appliquait sans nuance de vieilles théories mercantilistes était à l'opposé du libre-échange que la France et la Grande-Bretagne tentaient d'acclimater à la même époque<sup>78</sup>. Mais la contrebande se développa et enrichit les populations des régions limitrophes, car l'État manquait de moyens pour l'empêcher. Pour favoriser la production locale, l'importation de toutes les marchandises que l'on pouvait produire dans la Monarchie ou qui étaient considérées comme

77 Lettre à Léopold du 3 décembre 1784, Alfred Ritter von Arneth (dir.), *Joseph II und Leopold von Toscana: Ihr Briefwechsel von 1781-1790*, Vienne, Wilhelm Braumüller, 1872, t. 1, p. 244.

78 Par exemple le traité de commerce franco-britannique de 1786, qui fut très critiqué à l'époque.

des produits de luxe par le gouvernement, fut interdite ; si l'on faisait une exception, c'était moyennant le paiement de droits de douane très élevés par les particuliers qui avaient obtenu l'autorisation. La volonté d'unification de Joseph II conduisit à incorporer la Galicie dans les Pays héréditaires, tandis que la Hongrie obtenait quelques avantages tarifaires dans la perspective d'une unification ultérieure.

L'administration des douanes des Pays héréditaires et de la Hongrie fut confiée à une seule autorité, la régie des douanes, qui fut, à partir de 1786, chargée de la gestion de tous les impôts indirects. Le droit de timbre, auquel la presse fut soumise en 1789, fut réévalué. En 1781, l'État prit en charge la loterie.

### LES AIDES (IMPÔTS SUR LES BOISSONS)

Certains pays comme la Bohême accordaient au souverain de substantiels impôts indirects, en particulier sur les boissons. Le premier impôt sur les boissons remontait au XIV<sup>e</sup> siècle. Il frappait les vins qui transitaient par Vienne : c'était la maltôte (*Ungeld*) qui rapportait entre 6 000 et 10 000 florins chaque année à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>. Mais la maltôte avait été hypothéquée au profit du magistrat viennois dès 1639. L'affaire était rentable pour la ville, beaucoup moins pour la Chambre des Comptes<sup>80</sup>.

En fait en Bohême comme en Basse-Autriche, l'impôt sur les boissons existait depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, parce que son produit complétait l'impôt foncier pour alimenter les contributions de la province au Trésor impérial. Il avait l'avantage de toucher l'ensemble des contribuables dans les pays producteurs de bière (Bohême) ou de vin (Basse-Autriche).

#### En Basse-Autriche

L'impôt sur les boissons appelé *Zapfenmass* en Basse-Autriche fut créé en 1556. Il portait essentiellement sur le vin, parce que la Basse-Autriche était un pays viticole<sup>81</sup>. La taxe était d'un kreutzers par pot d'un peu plus d'un litre et représentait un prélèvement de 10 % *ad valorem*, qui assurait un revenu substantiel et régulier au Trésor. L'impôt sur les boissons a en effet rapporté 50 000 florins en

79 Soit en 1680 : 5 905 florins ; 1683 : 5 683 florins ; 1685 : 9 930 florins ; 1690 : 7 776 florins ; 1695 : 8 213 florins ; 1699 : 10 067 florins ; 1700 : 10 224 florins. Chiffres fournis par E. Tangl, *Die Finanzen des Stadt Wien 1679-1710*, thèse inédite, Vienne, 1949, BNA 792 757 C.

80 G. Alscher, *Die Finanzen des Stadt Wien, 1615-1650*, thèse inédite, Vienne, 1949. BNA 791.685 ; C. E. Tangl, *Die Finanzen des Stadt Wien 1679-1710. op. cit.*

81 Dans la seigneurie de Trauttmansdorf, il y avait au XVII<sup>e</sup> siècle 1 100 hectares de vignobles pour 2 700 hectares de labours.

1564 et 150 000 florins de 1565 à 1567<sup>82</sup>. Sa perception avait été abandonnée aux États de Basse-Autriche et la concession fut renouvelée tous les 3 ans<sup>83</sup>, ce qui permit aux Ordres d'échapper à la capitation en 1657<sup>84</sup>. Renouvelée en 1659<sup>85</sup>, la concession que l'empereur faisait aux États fut finalement vendue à la ville de Vienne en 1663 pour 450 000 florins<sup>86</sup>. C'était un marché de dupes de la part de la Chambre des Comptes, puisque l'impôt sur les boissons rapportait, après 1680, entre 10 et 20 000 florins par an<sup>87</sup>.

### En Bohême

L'impôt sur les boissons (*Biergroschen*) tint une place non négligeable dans les recettes de la Monarchie. En Bohême, l'impôt sur la bière, qui avait été accordé pour la première fois par la diète en 1534, reçut sa forme définitive en 1552. D'un montant de 2 groschen par tonneau, il était acquitté par celui qui débitait la bière. Sa perception était confiée à des receveurs particuliers établis dans chaque cercle, qui étaient autorisés à inspecter caves et brasseries. Voté pour 3 ans par la diète, il fut régulièrement prorogé jusqu'à la fin du siècle et atteignit 6 groschen par tonneau en 1583 pour ne plus bouger jusqu'à 1617. Dans chaque canton, les autorités royales nommaient un receveur de l'impôt sur la bière. Tout membre des Ordres qui voulait brasser devait déclarer d'abord son intention, puis le rendement de sa production ; il acquittait le montant de l'impôt auprès du receveur<sup>88</sup>. Parce que dès le XVI<sup>e</sup> siècle la Bohême était un gros producteur de bière (953 610 tonneaux en 1558)<sup>89</sup>, cet impôt était d'un bon rapport pour la Chambre des Comptes. C'est pourquoi il fut étendu aux vins et eaux-de-vie avec l'accord de la diète. L'impôt sur l'eau-de-vie, qui ne fut voté qu'en 1593, à raison d'un groschen par pinte, joua un rôle mineur parce qu'il était difficile à lever, étant donné qu'on distillait un peu partout dans le pays. En revanche l'impôt sur le vin établi pour la première fois en 1575 ne frappait que les vins vendus dans les débits, celui qui était consommé par le producteur demeurant exempt

<sup>82</sup> NÖLA, Vienne, *Ständische Akten*, fasc. B.N. 17.

<sup>83</sup> Décret du 26 février 1657, *Vienne Verwaltungs Archiv, österreichische Hoffkanzleys Archiv, Protokoll 208/2*.

<sup>84</sup> Conclusions du 7 août 1656, NÖLA, Vienne, *Landtagshandlungen*, carton 43, liasse 2656.

<sup>85</sup> Rapport du 23 janvier 1659, Vienne, *Allgem. Verwaltungs Archiv, österreichische Hoffkanzley Archiv, Protokoll 208/2*.

<sup>86</sup> *Ibid.*, *Archiv Protokoll 208/2*. – Voir aussi E. Tangl, *Die Finanzen der Stadt Wien, op. cit.*, 1679-1708.

<sup>87</sup> Chiffres donnés pour la période 1680-1700, *ibid.* : 1680 : 15 022 florins ; 1683 : 10 869 florins ; 1685 : 18 718 florins ; 1690 : 15 066 florins ; 1695 : 15 529 florins ; 1699 : 18 963 florins ; 1700 : 19 472 florins.

<sup>88</sup> Instruction de 1567 citée par A. Gindely, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », art. cit., p. 126-128.

<sup>89</sup> *Ibid.*, loc. cit.

d'impôt. Supprimé en 1580, il fut rétabli en 1587, les vins étrangers payant des taxes doubles de celles qui frappaient les vins du pays ; la tarification, établie en 1579, était complexe, car on payait par seau (*Eimer*) 1 ½, 4 ou 6 groschen. L'impôt était levé par les marchands de vin eux-mêmes ; le vin ne pouvait être entreposé que dans des tonneaux mesurés et numérotés, dont le receveur possédait un inventaire<sup>90</sup>.

En 1625 Ferdinand II réorganisa l'impôt sur les boissons, auquel les Ordres se soumettaient de mauvaise grâce. Il nomma à cet effet deux commissaires, Antonio Priago et Francesco Chiesa, qui étaient chargés d'inspecter seigneuries et demeures des privilégiés, afin d'infliger de sévères amendes aux fraudeurs (10 rixdales par tonneau non déclaré)<sup>91</sup>. Après 1626, l'impôt sur le vin était de 80 kreutzers par tonneau (soit 33 % de plus que la bière) et ne frappait que les vins débités dans les cabarets. Il servit de complément à l'impôt sur la bière. En 1646, l'impôt sur les boissons acquit sa forme définitive. Accordé pour trois ans par la diète, son produit était mis à la disposition de l'empereur, qui était libre de l'affecter à tel emploi qu'il jugerait bon. Le tarif était suffisamment modéré pour éviter une fraude massive : pour un tonneau de bière de 4 seaux (*Eimer*), on payait 1 florin ; pour un tonneau de vin de 4 seaux (*Eimer*), qu'il soit bohême ou étranger, on versait 80 kreutzers et pour une pinte d'eau-de-vie, 3 kreutzers. Personne n'était exempté de cette taxe, sauf les régiments stationnés en Bohême et pour leur seule consommation courante.

L'exécution de la patente fut confiée, dans chaque cercle, à des receveurs qui étaient autorisés à procéder à des inspections minutieuses dans les caves, tandis que deux commissaires étaient chargés de l'application correcte de la patente au niveau du gouvernement du pays. Or ces commissaires étaient des conseillers de la Chambre des Comptes de Vienne, Benoît Caccia et Jean-Antoine Losi. Cette nomination fut lourde de conséquences, car Jean Antoine Losi fit souche à Prague, où il créa une nouvelle institution : la « délégation de la Chambre des Comptes » (*das Deputirte Amt in Böhmen*). Celle-ci était chargée d'administrer les revenus de la gabelle et de l'impôt sur les boissons, qu'ils versaient à la paierie de la Cour et non au trésorier des guerres<sup>92</sup>. Distincte de la Chambre de Bohême, la « délégation de la Chambre des Comptes » était un organe de centralisation, puisque ses membres étaient des commissaires de la Chambre des Comptes, installés à poste fixe, recevant des assignations de Vienne et expédiant des espèces à la paierie de la Cour lorsqu'ils disposaient d'un solde créditeur en

<sup>90</sup> A. Gindely, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », art. cit., *loc. cit.*

<sup>91</sup> Copie de la Patente concernant l'impôt sur les boissons, Sopron, 23 octobre 1625, Collection Borek, SÚA Prague, t. VI, n° 231-235.

<sup>92</sup> Patente concernant l'impôt extraordinaire sur les boissons, Prague, 19 août 1646. SÚA Prague, Collection Borek, t. VI, n° 251-258.

fin d'exercice. Actifs, efficaces, ces commissaires représentaient une innovation importante dans la structure de la Monarchie, puisqu'ils permettaient la centralisation véritable de revenus réguliers et importants, qui échappaient au contrôle relatif des Ordres.

En 1664, l'impôt sur les boissons fut définitivement accepté par la diète de Bohême. Il tenait lieu d'impôt direct pour payer les 250 000 florins mis à la disposition de l'empereur, pour payer les dépenses civiles que les *cameralia* ne couvraient plus depuis longtemps. C'était un succès pour la Chambre des Comptes, puisqu'en 1660 les Ordres avaient refusé tout net le rétablissement de l'impôt sur les boissons, en dépit de l'habileté du commissaire royal, le comte Czernin. Ce n'est qu'en 1664, à la faveur du péril turc, que la diète l'accepta pour 3 ans, à titre « extraordinaire »<sup>93</sup> et pour la durée de la menace ottomane. Il n'en fut pas moins régulièrement prorogé tous les trois ans d'abord, puis d'année en année jusqu'en 1701, non sans que la diète ait parfois protesté avant d'en accepter le renouvellement. En fait cet impôt s'était heurté à une résistance de la part des Ordres, en 1658, comme en 1660, parce qu'ils étaient hostiles à l'idée d'impôt perpétuel<sup>94</sup>. L'impôt sur les boissons fut accordé aux mêmes conditions qu'en 1646 ; seuls les Ordres mendiants en étaient exemptés pour la consommation de leurs maisons. Les receveurs étaient nommés par le commissaire royal Jean Antoine Losi, devenu comte de Losinthal et tout seigneur qui ne porterait pas au receveur ses déclarations rédigées sur imprimé serait considéré comme un contrebandier<sup>95</sup>.

En 1669 Léopold I<sup>er</sup> renouvela les dispositions de Ferdinand II de 1625 concernant les droits sur le vin et la bière vendus en ville. Les magistrats municipaux, qui étaient responsables de la bonne exécution de la législation et chargés d'inspecter les brasseries urbaines, étaient eux-mêmes placés sous la surveillance de commissaires délégués par la Chambre des Comptes<sup>96</sup>.

93 SÚA Prague, *Anikulové Sněmovni*, carton 1658-1676, session de 1664. Sur les négociations de 1660, *ibid.*, ainsi que la lettre de Léopold à Czernin du 25 avril 1660, Zdeněk Kalista (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Týž, 1936, p. 45.

94 Dépêches de B. Nani au Sénat de Venise des 24 octobre 1657, 28 novembre 1657, 2 janvier et 6 février 1658. A. F. Příbram (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, op. cit., p. 71-72, 81, 94 et 107.

95 Patente concernant l'impôt sur les boissons. Ratisbonne, 1<sup>er</sup> mars 1664, SÚA Prague, Collection Borek, vol. 6, f<sup>os</sup> 271-280.

96 Patente concernant l'impôt sur les boissons Vienne, 25 mars 1669. SÚA Prague, Collection Borek, vol. 6, f<sup>o</sup> 283-285.



Tableau des recettes brutes et nettes (en florins) de l'impôt sur les boissons en Bohême<sup>97</sup>

année	recettes brutes	recettes nettes	différence
1664	38 689	3 591 56	27 433
1665	41 760	3 884 17	29 243
1670	445 690	416 051	29 639
1675	344 514	325 912	18 602
1680	327 470	313 466	14 004
1685	310 052	293 262	17 790
1690	322 652	301 124	21 528
1695	291 455	275 165	16 290
1699	301 543	282 564	18 979
1700	296 838	279 496	17 342

Bien administrée<sup>98</sup>, la délégation représentait une véritable mine pour la Chambre des Comptes et les revenus des taxes sur le vin, la bière et le sel permettaient de garantir de nombreux emprunts<sup>99</sup>. D'une manière générale, la différence entre les recettes et les frais d'administration était faible, puisqu'elle était en général inférieure à 20 000 florins après 1665, ce qui donnait en moyenne un rendement oscillant entre 92 et 95 %, grâce à la méthode qui consistait à réduire au minimum l'administration en la confiant aux officiers seigneuriaux, tandis qu'un personnel réduit se contentait d'inspections.

En Silésie, l'aide sur les boissons était ancienne<sup>100</sup>. En 1657, au début de son règne, Léopold demanda aux princes et aux Ordres le maintien de l'impôt sur la bière et le vin ; pour ce dernier il s'agissait d'une taxe de 45 kreutzers par seau à l'importation, au moment de passer la douane. La Silésie importait des vins autrichiens et hongrois, car le climat ne permettait pas la culture de la vigne<sup>101</sup>. Les bières produites sur place étaient toutes imposées, même celles qui servaient à la consommation domestique. Dix ans après, l'aide sur les boissons était toujours accordée par les princes et Ordres de Silésie – le montant total s'élevait à 300 000 florins, dont 100 000 devaient servir au rachat des principautés d'Oppeln et de Ratibor<sup>102</sup>. En 1679 et en 1680, l'impôt sur les boissons était toujours en vigueur<sup>103</sup> et nous le retrouvons en

97 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 343, d'après *Summarisches Erträgnis von der Böhmisches Tranksteuergefölen*, SÚA Prague, Collection Borek vol. 21, f<sup>o</sup> 229-248.

98 Instruction à Lorenzo Tomasoni Vienne, 30 juin 1680, HKA, *Gedenkbuch* 353.

99 D'après *Summarisches Erträgnis von der Böhmisches Tranksteuergefölen*, SÚA Prague, Collection Borek, vol. 21, f<sup>o</sup> 229-248.

100 C. d'Elvert, *Zue Geschichte der Österreich. Finanzen*, *op. cit.*, *loc. cit.*

101 § I de la proposition royale, 18 juillet 1657, *Theatrum Europaeum*, t. VIII, p. 100.

102 § I et II de la proposition du 18 décembre 1666 et conclusion du 2 février 1667, *Theatrum Europaeum*, t. XII, p. 516.

103 *Kayserl. Landragsproposition*, décembre 1679 et novembre 1680, § I et II, *Theatrum Europaeum*, t. X, p. 46 et 165

1695 et 1696<sup>104</sup>. Ainsi il y a tout lieu de penser que cet impôt a été levé en permanence tout au long de la période, mais il serait inexact de l'assimiler aux *cameralia* puisqu'il est accepté chaque année par la diète de Silésie et qu'il semble avoir été levé par les Ordres eux-mêmes et non par des officiers royaux en 1667<sup>105</sup>. Le principe de la contribution votée est donc sauf, même si la force de l'habitude tend à en faire un impôt régulier.

## LES EXPÉDIENTS

240 La Chambre des Comptes a eu également recours à des expédients, qui révèlent une certaine imagination et un don d'imitation des voisins, mais qui ne pouvaient apporter aucun remède sérieux au malaise dont souffraient les finances impériales. Les uns (loteries, monopoles sur les cartes à jouer) n'offraient point de gros profits, les autres (ventes d'offices et monopole du tabac) étaient d'un maniement dangereux : le gain immédiat pouvait, à long terme, compromettre l'autorité du souverain ou la prospérité de ses sujets.

### Les jeux du hasard

La Chambre a cherché à taxer les jeux du hasard alors que les boissons alcoolisées étaient dès l'origine un des fondements de la fiscalité impériale. La société aristocratique s'adonnait avec délices aux jeux du hasard. L'empereur Léopold jouait gros jeu et perdait aux tables qui s'organisaient au cours des soirées de la *Hofburg*<sup>106</sup>. Les comptes de la caisse privée de l'empereur montrent qu'il recevait régulièrement des sommes de 100 ducats hongrois pour les utiliser au jeu. Sa petite fille Marie-Thérèse consacra un temps et des sommes considérables aux jeux de carte, qui la passionnaient, ce qui provoqua l'irritation de Joseph II.

Dès les années 1680, la Chambre eut l'idée d'établir un monopole des cartes à jouer, tandis qu'avec les loteries elle incitait tout le monde à pratiquer les jeux du hasard. Le 27 janvier 1681, Simon de Lanzenburg obtenait pour 25 ans un privilège sur la fabrication des cartes à jouer à la française. Lui seul avait le droit de les fabriquer et de les vendre dans les Pays héréditaires et l'importation des cartes étrangères était strictement interdite. Il était autorisé à créer des fabriques et à créer toutes les sortes de cartes qui lui sembleraient

104 Réinsinuation à la Chancellerie de Bohême du 16 juin 1695, § I et II, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223, ainsi que *Reintimatio an die Labl KanigL, Baheimbische Hoffcanzley* du 2 mai 1696, *Gedenkbuch* 436.

105 *Theatrum Europaeum*, t. X, p. 516.

106 Léopold au comte Czernin. Vienne, 26 novembre 1661, Z. Kalista (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, op. cit., p. 87.

bon<sup>107</sup>. Le privilège fut renouvelé en 1696 pour 25 nouvelles années à Jean von der Kling, auquel Lanzenburg venait de le céder. Il s'agissait là d'un monopole pur et simple : le bénéficiaire du privilège était le seul à pouvoir mettre en vente des cartes à jouer puisqu'il en était l'unique fabricant et que la concurrence étrangère était éliminée. De la même manière, la Chambre des Comptes tenta de monopoliser les loteries qui démocratisaient les jeux de hasard en les mettant à la portée du plus grand nombre<sup>108</sup>.

Si le jeu était un vieux vice de l'humanité, le tabac était une nouveauté dont la consommation se développa au xvii<sup>e</sup> siècle. Or le climat et le sol permettaient la culture du tabac en Autriche. Introduite par le comte Starhemberg dans son domaine de Schwertberg en 1659, elle connut un développement rapide jusqu'au moment où la Chambre créa la ferme des tabacs, en février 1694. Dorénavant la culture du tabac était interdite aux particuliers, alors qu'elle était une source de revenus pour les paysans<sup>109</sup>. Jean Höllinger administrait à la fois le monopole et la fabrique de tabac d'Enns, alors que la taxe sur le tabac, en Bohême, était abandonnée à la diète<sup>110</sup>.

#### Le tabac

L'histoire de la ferme du tabac avant 1765 est complexe. Le premier fermier était Maximilien Hilleprand von Brandau, conseiller de la Chambre des Comptes, qui offrit 350 000 florins par an. De 1734 à 1748, le fermier principal avait été le banquier Diego Aguilar qui donna entre 206 et 270 000 florins pour les seuls Pays héréditaires. Joseph Pingitzer donna 330 000 florins par an de 1748 à 1758. En novembre 1758, la Banque de la Ville de Vienne prêta 6 millions de florins pour financer la campagne de 1759, moyennant quoi les États de Haute-Autriche, Basse-Autriche et Autriche intérieure prirent la ferme du tabac et s'engagèrent à verser à la Banque 475 000 florins par an durant 20 ans. Cela ouvrit la voie à un syndicat de banquiers juifs qui conclut en 1764 un contrat avec la Chambre des Comptes prenant effet en 1765 pour une durée de 10 ans. Le contrat concernait les pays austro bohêmes et le revenu annuel garanti au Trésor était de 1 210 000 florins. Le syndicat comptait 14 partenaires qui avaient réuni un capital de 500 000 florins divisé en 15 parts de 33 333 florins. Auparavant un syndicat, qui avait pris à bail en 1764 la ferme

<sup>107</sup> *Appalto auf französische Karten*, 1<sup>er</sup> février 1696 portant confirmation du privilège accordé le 27 janvier 1681. *Codex Austriacus*, t. I, p. 84.

<sup>108</sup> Projet présenté par Johann Andreas Markatsch docteur en droit et maire (*Königlicher Richter*) de la ville royale de Znojmo, 1697, HKA, Vienne. *Verschiedene Vorschläge*, 6/270

<sup>109</sup> G. Grill, *Der erste Österreichische Tabak*, op. cit., loc. cit.

<sup>110</sup> *Erinderung an die königl Böhaimhische Gammer dass von denen Böhaimbischen Herrn Standen /der Tabackh Aufschlag noch auf andere 3 Jahre gegen denen 7536 fl. 46 kr. zu überlassen bewilliget worden*, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

du tabac, avait fait faillite au bout d'un an. En 1774, la ferme du tabac fut renouvelée pour 1 792 250 florins par an et s'intitula désormais l'administration impériale des revenus du tabac. En 1776, la Galicie fut intégrée dans le contrat. Il n'y avait plus que 6 associés à raison de 150 000 florins : il s'agissait d'Adam Arnsteiner, de Jean Fries, Jean Michel Grosser, Aron Moïse et Israël Hönig ainsi que de J G Schuller & Co<sup>111</sup>. En 1783 le monopole du tabac fut organisé en régie autonome.

Même si l'on ajoute à ces monopoles l'impôt sur le papier timbré, on admettra aisément que ces taxes avaient plus un effet psychologique qu'un rôle important dans la réduction de l'impasse. Si le système du monopole affermé à un particulier (*appalto*) était d'origine vénitienne<sup>112</sup>, l'impôt sur le papier timbré était d'origine hollandaise et l'ordonnance des États de Hollande de 1677 avait été traduite<sup>113</sup>. Introduit dans l'ensemble des Pays héréditaires en 1686, le papier timbré rapporta en 7 ans 141 122 florins, soit en moyenne 20 000 florins par an.

242

#### La vénalité des offices

Enfin les historiens d'Europe centrale n'ont jamais abordé le problème de la vénalité des offices et lorsqu'ils l'ont fait, ce fut toujours pour en nier l'existence. Une approche purement juridique, comme celle de Th. Fellner et H. Kretschmayr, ne rend absolument pas compte de l'existence d'un tel phénomène, car jamais l'empereur n'a publié un édit tarifant la cession d'un office et en garantissant la possession au titulaire et à ses héritiers. En fait deux phénomènes se juxtaposent : d'une part l'obligation pour l'officier de finances de déposer une caution importante avant la prise en possession de son office, d'autre part des prêts consentis à l'empereur peu de temps avant de recevoir un emploi important.

Tous les officiers de finances étaient obligés de verser une caution (*Amtsdarlehen*) au moment de leur entrée en charge<sup>114</sup> afin que la Chambre des Comptes ait un recours contre eux en cas de mauvaise gestion. En 1690, l'instruction pour l'inspecteur des douanes de Moravie J. H. Müller prévoyait de ne pas le laisser prendre ses fonctions avant le paiement d'une caution suffisante.

111 P.G.M. Dickson, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, op. cit., t. 1, p. 397.

112 L'*appalto* (en français « ferme ») était pratiqué en Bavière (douanes), au Brandebourg et dans les Provinces Unies. H. von Srbik, *Staatlicher Exporthandel*, op. cit., introduction, p. 30-34.

113 Nouvelle Ordonnance des états de Hollande et de Frise occidentale concernant le papier timbré du 15 août 1677, HKA Vienne, *Verschiedene Vorchläge* 2/69.

114 Instruction du 20 novembre 1690 pour le contrôleur surnuméraire des douanes de Moravie Johann Heinrich Müller, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 155. Nous avons dressé une liste non exhaustive des prêts obligatoires pour la période 1650-1700. J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit. p. 422.

L'ordonnance de 1568 prévoyait que la caution pouvait être fournie par un capital foncier<sup>115</sup>. En 1650 la mutation est accomplie : un prêt versé en espèces s'est substitué à la caution, qu'il remplaçait purement et simplement. La formule *loca cautionis* est employée fréquemment, par exemple en 1685 pour le contrôleur de la Trésorerie de Moravie et en 1687 pour le contrôleur du papier timbré à Prague<sup>116</sup>. Pourtant le prêt obligatoire existait dès 1650, y compris pour des offices modestes comme celui de contrôleur du péage de Gmunden<sup>117</sup>. Il ne s'agissait pas de cas isolés, puisque nous en avons relevé une quarantaine dans les sondages que nous avons effectués. Cette pratique, qui était régulière, constituait un apport d'argent frais pour le gouvernement qui s'engageait à payer un intérêt de 5 %<sup>118</sup>, qui était assigné sur le fonds que l'officier administrait. Le receveur des aides recevait une garantie sur le produit de l'impôt sur les boissons<sup>119</sup>. Le contrôleur du bailliage de Basse-Autriche voyait son emprunt garanti par le produit des douanes<sup>120</sup> et le contrôleur de la Trésorerie de Glatz obtenait une garantie sur les revenus ordinaires du comté<sup>121</sup>. Sinon les arrérages s'accumulaient pour être versés aux héritiers dans l'hypothèse la plus favorable. À mainte reprise l'affaire ne fut réglée qu'après la mort de l'officier au moment où la Chambre examinait ses comptes. En 1670 les héritiers Gschwind réclamaient 1 050 florins d'intérêts pour un capital de 2 000 florins<sup>122</sup>, parce que les intérêts de l'emprunt n'avaient pas été payés depuis près de 9 ans.

Le profit de cette ressource semble avoir été important et régulier, mais nous n'avons retrouvé aucun document statistique nous permettant d'évaluer l'importance du capital mis de la sorte à la disposition de la Chambre des

115 T. Fellner et H. Kretschmayr, *Die Österreichische Zentralverwaltung, op. cit.*, t. 1/2. p. 105.

116 *Kaysrerliche Verschreibung für den Mährischen Rendtambts Controlor Christian Bemhart Imfeldt* du 1<sup>er</sup> novembre 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 354 et *Kaysrerl Verschreibung umb die von Geörgen Bemahrt Hrainitzky loco cautioni wegen Ihme conferirter gesiegelten Papier gegenhandler Stell in Praag derleihende 500 fl. gegen 5 per cento Interesse*, 5 mai 1687, *ibid.*, *Gedenkbuch* 355.

117 *Von dem neu resolvirten Kayserl. Mauth Gegenschreiber zu Gmundten, Herrn Martin Glanz, wegen der ihme alda Conferirten dienststell 1000 fl. als ain amtsdarlehen*, 28 février 1650, HKA Vienne, *Hofzahlamtsbuch* 96.

118 *Kaysrerl. Befelch an die Hungarische Cammer von denen Amts darlehen künfftig nur 5 per cento geben zu lassen*, 30 juillet 1680, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 432.

119 *Kaysrerl. Verschreibung für den Johann Adam Pachmer wegen der zum Amtsdarlehen bezahlten 5 000 fl. und auf die Trancksteuer Versicherte 5 000 fl.*, 1<sup>er</sup> mai 1694, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 356.

120 *Kaysrerl. Verschreibung far den neu resolvirten Vicedomambts Steuer und Gegenhandel Johann Wolff von Gastheimb*, 1<sup>er</sup> août 1694, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

121 Le comté de Glatz incorporé dans le royaume de Bohême, jouissait de privilèges financiers et était toujours compté séparément dans les délibérations de la diète. Décret du 17 septembre 1695 en faveur du nouveau contrôleur du bailliage de Glatz, Henri Ignace Faulhaber, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

122 *Gschäftl an Hoff Kriegszahlmaister Herrn Loisely, denen Gschwindischen Erben Ihme 2 000 fl. Amtsdarlehen von den seinigen die Verfallene 1 050 fl. Interesse aber aus Amtsmitteln abzuführen*, 6 mai 1670, HKA, Vienne 201.

Comptes. Comme les officiers de finances restaient longtemps en place, ces prêts obligatoires ne rapportaient pas au Trésor de très grosses sommes. Le capital n'était jamais remboursé à l'intéressé ou à ses héritiers. Cette clause était nettement exprimée dans le contrat que passa le fermier des cartes à jouer lors de son entrée en fonction : 3 000 florins n'étaient pas remboursables et serviraient de caution pour son office<sup>123</sup>.

244

Les tarifs des prêts obligatoires n'ont cessé d'augmenter, à proportion des besoins financiers de la Monarchie. Prenons l'exemple de la Forêt viennoise (*Waldamt*). En 1650 le nouvel intendant prêta 7 000 florins pour obtenir l'office<sup>124</sup>. En 1665, son successeur Zacharie Adam de Paurberg prêta le double<sup>125</sup>. Le plus souvent le prêt obligatoire était accompagné d'un second prêt non moins obligé, dont le montant était beaucoup plus important et qui était, en principe, remboursable. Il prenait la forme d'une anticipation ou bien d'un prêt à moyen terme. C'est ainsi que le nouvel officier des gabelles de Mährisch Neustadt, Christophe Oswald, prêta 6 000 florins en plus des 4 000 que comportait son prêt obligatoire<sup>126</sup>. Les officiers investis d'importantes responsabilités étaient particulièrement sollicités au moment de leur entrée en fonctions. Le Trésorier de la Cour, Max Ernest Gattermayr, versa 50 000 florins au moment de son entrée en charge en 1670<sup>127</sup>. L'intendant général en Hongrie Jean Adam Nentwich donna 150 000 florins en 1695 sous forme de prêt à court terme garanti sur les contributions de l'année suivante<sup>128</sup>. Après 1690, la Chambre des Comptes associa l'emprunt forcé à la nomination d'un officier de finances, de telle façon que cela ressemblait fort à une vente d'office.

On remarque un phénomène analogue en Bohême : le conseiller de la Chambre de Bohême, le comte Charles Przehorsowsky, a été nommé vice-président après avoir prêté 30 000 florins à 6 %. Le prêt a été sollicité par la Chambre des Comptes et dès que le contrat a été conclu, le président de la Chambre, le comte Schlick, a reçu l'ordre d'installer Przehorsowsky dans ses nouvelles fonctions<sup>129</sup>. L'emprunt était garanti sur les revenus de la Chambre de Bohême. Quelques mois après, le baron François Wratislaw de

<sup>123</sup> *Kayserliche Verschreibung für den Kartenfabrica Inspector Bernhart Togniana*, 29 janvier 1699, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 228.

<sup>124</sup> HKA Vienne, 9 mai 1650, *Hofzahlamtsbuch* 96.

<sup>125</sup> *Kayserliche Obligation*, 27 janvier 1665, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 200.

<sup>126</sup> *Kayserliche Obligation für den Neu aufgenohmbenen Salzversilberern zu Mährischen Neustatt*, 1<sup>er</sup> juillet 1690, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 355.

<sup>127</sup> *Obligation für den neuresolvirten Hoffzahlmaister Herrn Max Ernst Gattermayr umb darleihende 50 000 fl*, 1<sup>er</sup> mai 1670, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 201.

<sup>128</sup> *Kayserliche Verschreibung für den Neu-resolvirten Proviant Obrist leuthenannden in hungarn Johann Adam Nentwich. Wegen der zu 6 per cento dargeliehenen 150 000 fl*, 29 mars 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 436.

<sup>129</sup> *Obligation en faveur du comte François Charles Przehorsowsky* du 18 janvier 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

Mitrowitz fut nommé conseiller de la Chambre de Bohême, moyennant un prêt de 15 000 florins en bonne monnaie, garanti sur l'inspection générale des aides et gabelles<sup>130</sup>. Une véritable tarification s'esquissait à la fin du règne de Léopold I<sup>er</sup> : 15 000 florins pour un office de conseiller, 30 000 pour un office de président. En novembre 1695, le conseiller de la Chambre des Comptes de Vienne, qui était chargé de l'inspection des aides et gabelles de Bohême, prêta 150 000 florins à l'empereur à l'occasion de sa nomination<sup>131</sup>. Les remarques qui accompagnaient cette nomination sont intéressantes. En effet l'empereur a nommé Janinall à cause de ses qualités, à cause de la recommandation de son cousin Antoine Janinall décédé, à cause de l'expérience qu'il avait acquise du vivant de son cousin, à cause de l'offre qu'il a faite de prendre à son compte les dettes de l'inspection générale et enfin à cause de l'argent prêté à la Chambre des Comptes.

La nouvelle administration hongroise ne fut pas épargnée par ce phénomène. Lorsque Vienne créa une Chambre des Comptes de Basse-Hongrie à Bude, le roi y nomma des conseillers allemands qui furent invités à donner de l'argent. Pierre Christian Dauber prêta 20 000 florins<sup>132</sup> ainsi que Joseph Dominique de Talheim<sup>133</sup>. Le montant de l'emprunt était proportionné aux facultés du candidat puisque l'homme d'affaires viennois Jean Adam Mayer reçut également un poste de conseiller de la Chambre hongroise, moyennant un prêt de 100 000 florins à 6 %<sup>134</sup>. Mayer était, depuis 1692, fermier général des gabelles de Silésie, poste pour lequel il avait alors prêté 200 000 florins à 6 % l'an en guise de caution<sup>135</sup>. La diète de Silésie obtint finalement l'abrogation de ce monopole et Mayer, anobli entre temps, retrouva une situation en Hongrie.

130 *Kaiserliche Verschreibung für den Herrn Franz Ignatium Wratislaw freyherm von Mitrowitz*, 18 novembre 1695, *ibid.*

131 *Befelch An Herm Graffen Przehorsowsky dell Johann Paptist von Jallinall gegen dell anerbottenen Darlehen per 150 000 als anderten Deputirten im Königreich Böheimb zu installiren*, 5 novembre 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

132 *Kaiserliche Verschreibung für den neu resolvirten Hungarischen Cammerrath Peter Christian Dauber wegen seiner zu.5 per cento Interesse dargelihener 20 000 fl*, 12 mars 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 436.

133 *Befelch ans Kay.verl. Hoffkriegszahlamln die von dem neu resolvirten Hungarischen Cammerrath Joseph Dominico freyherm von Tbalheimb darleihende 20 000 fl. Einzucassieren*, 19 avril 1695, *ibid.*

134 *Erinderungs Befelch an die Königliche hungarische Cammer, dass Ihme von Meyer ein Raths Stalle alda mit jährlichen 300 fl. Adjuta allergnädigist verliben werden, welchem auch von 100 000 fl. dargeliehenen Capital die Interesse zu 6 per centa der Verschreibung gemiiss / abzustatten seynt*, 14 mai 1695, *ibid.*

135 *Kaiserliche Verschreibung für den alhiesigen Wienerischen-Niderlags Verwandten Johann Adam Mayr wegen der von Ihme pro cautione zu 6 per cento Interesse dargeliehenen 200 000 fl. darumben Ihme auch der vellig Salzhandel in Ober undt Nider-Schlesien, gnädigist überlassen worden*, 19 août 1692, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 356 ; Patente établissant la ferme des gabelles du 28 novembre 1691, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 356.

La Chambre des Comptes pouvait avoir confiance dans ce capitaliste viennois. L'emprunt était garanti sur les gabelles<sup>136</sup>.

Il semble d'autre part que la pratique de l'emprunt forcé ait dépassé le cadre étroit des officiers de finances. Le cas le plus flagrant est peut-être celui du maréchal de Basse-Autriche, le comte Othon Abensperg Traun ; au moment de son investiture, en juin 1690, il prêta 250 000 florins pour les besoins de l'État<sup>137</sup>. Il est difficile de ne pas établir une relation de cause à effet entre la nomination à ce poste politique important et la conclusion d'un emprunt aussi élevé.

De ces quelques indications on peut déduire que la pratique du prêt obligatoire s'est généralisée, à partir de 1690, à tous les échelons et pour des sommes considérables. Il est bien évident que le maréchal de Basse-Autriche n'avait pas à fournir de caution financière pour un poste qui comportait essentiellement des responsabilités politiques. Ce glissement dangereux vers la vente d'office fut provoqué indubitablement par la croissance brutale de l'impasse budgétaire.

246

D'autres signes montrent que le processus conduisant à la vénalité des offices était amorcé : expectative, transmission. Ils sont rares et ne permettent pas d'en tirer des conclusions définitives mais ils n'en indiquent pas moins une évolution. En effet, en 1694 Pierre Auguste Formandl a prêté 3 000 florins à la Chambre des Comptes pour obtenir l'office de contrôleur général des taxes sur le bétail de Moravie<sup>138</sup>. L'expectative formelle lui en a été accordée et les 3 000 florins serviront de prêt obligatoire<sup>139</sup>. De la même manière, l'adjoint de l'officier des gabelles de Linz a prêté 15 000 florins et a reçu l'assurance que le poste de titulaire lui serait conféré quand il serait vacant<sup>140</sup>. Quant au receveur des contributions du cercle de Brno, François Zuelackh, il a prêté 3 000 florins à la Chambre des Comptes pour obtenir l'emploi que son père Martin, puis son frère aîné Norbert avaient exercé avec zèle et fidélité pendant 49 ans<sup>141</sup>. Quant à Tobie Grégoire de Glanz, il a prêté 15 000 florins à la Chambre des Comptes pour que son fils ait l'expectative de son office, le péage de Gmunden en Haute-Autriche, la garantie financière étant fournie par les revenus du péage de Linz<sup>142</sup>.

<sup>136</sup> *Kayserliche Verschreibung*, 11 mai 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 436.

<sup>137</sup> Transaction avec le nouveau maréchal de Basse-Autriche, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

<sup>138</sup> *Kayserliche Obligation für den Exspectanten auf die Gegenhandler Stöll dem Vieh Aufschlag ober-Einnember Amt in Mährell Peter Augustin Formändl*, 1<sup>er</sup> août 1694, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 356.

<sup>139</sup> *Die Gegen handlers Stölle die Anwarthschaft sub Jure futurae successionis*. *Ibid.*

<sup>140</sup> *Kayserliche Verschreibung für den Leutserischen Salzambtsbealdigten Adjuncten Antonium Joseph Lossy von Lassenau wegen dargeliehener 15 000 fl. Capital. Dahingegen er auf die daselbige Salzambts Stölle versichert würdet*. 1<sup>er</sup> octobre 1694, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 356.

<sup>141</sup> *Kayserliche Verschreibung für Ihne Franzen Zuelackh* du 29 avril 1687, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 354.

<sup>142</sup> *Kayserliche Verschreibung* du 14 août 1694, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.



Toutefois il s'agit d'un phénomène conjoncturel. Destinée à apporter de l'argent frais au Trésor impérial, cette ébauche de vente d'office demeura un remède empirique, nullement recommandé dans les cercles officiels, sur lequel la législation est d'ailleurs pratiquement muette ; nous sommes donc en présence des premiers balbutiements de la vénalité des offices, mais nous n'avons aucune preuve que la vénalité des offices soit devenue systématique.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les revenus du domaine étaient renforcés par ceux de la Chambre hongroise dont les recettes représentaient 50 % des revenus caméraux en 1749 et 40 % en 1778, alors que les revenus de la Galicie avaient augmenté l'ensemble des recettes de la Monarchie. Les revenus hongrois n'avaient pas été cédés à la Banque de la Ville de Vienne et les revenus du Banat, qui avaient été transférés à la Banque en 1759 pour couvrir certains emprunts de guerre avaient été restitués à la Chambre des Comptes en 1769.

Les revenus de la Banque de la Ville de Vienne, qui provenaient des gabelles, douanes, accises des Pays héréditaires et de la Bohême (à l'exclusion de l'Autriche antérieure) constituaient les revenus les plus sûrs de la Monarchie.

Revenus des impôts indirects en milliers de florins en 1775<sup>143</sup>

	Chambre de la Cour	Chambre hongroise	Banque de la Ville de Vienne	Total
Douanes	1 647	1 005	2 264	3 912
Accise	1 352	—	2 112	3 464
Gabelle	3 379	3 166	4 078	7 457
Tabac	1 705	—	—	1 705
Domaines	1 843	1 497	—	2 059
<b>Total général</b>	<b>9 927</b>	<b>5 667</b>	<b>8 671</b>	<b>18 598</b>

En contradiction avec la théorie physiocratique, les impôts directs ne représentaient plus à la fin du règne de Joseph II qu'un quart des recettes (26,6 % exactement) et les impôts indirects 36,5 %, alors que plus d'un tiers des recettes (37 %) était représenté par la vente des domaines, les revenus croissants des mines, des ateliers monétaires et surtout par l'émission de billets de banque pour 11 millions de florins. Dans le budget de 1790, les dépenses civiles représentaient 21 % du budget contre 61 % des recettes encore affectées aux dépenses militaires tandis que 18 % des recettes étaient consacrées au service de la dette publique. Le déficit atteignait cette année-là un tiers des revenus nets de l'État. Si cette évolution déplaisait à Joseph II, elle montrait pourtant que la Monarchie était moins endettée que la France ou la Grande-Bretagne et que l'endettement n'était pas catastrophique à condition que l'Europe connaisse une période de paix.

<sup>143</sup> P. G. M. Dickson, *Finance and government*, *op. cit.*, tableau 3.4, t. 2, p. 93.

Si les *cameralia* ont connu une éclipse au xvii<sup>e</sup> siècle, l'essor économique et une meilleure gestion a redonné une grande importance aux impôts indirects au xviii<sup>e</sup> siècle, tandis que les impôts directs destinés au financement de l'armée ne cessaient de croître au cours de la période, créant petit à petit une pression fiscale considérable dans les provinces de la Monarchie, alors que les provinces périphériques s'en sortaient assez bien.

## CHRONOLOGIE

- 1526 Bataille de Mohacs. Mort de Louis II Jagellon.  
1526 Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg élu roi de Bohême et de Hongrie.  
1526 Jean I<sup>er</sup> Zapolya, élu roi de Hongrie.  
1527 1<sup>er</sup> janvier, création du Conseil privé et de la Chambre des Comptes de Vienne.  
1528 Création de la chambre hongroise.  
1529 Siège de Vienne par Soliman le Magnifique.  
1541 Prise de Bude par Soliman le Magnifique. Mort de Jean I<sup>er</sup> Zapoly.  
1552 Prise de Temesvar par Soliman le Magnifique.  
1552 Occupation des Trois évêchés lorrains (Metz, Toul et Verdun) par Henri II.  
1556 Création du Conseil de la guerre de Vienne.  
1564-1576 Maximilien II empereur. Partage de la monarchie.  
1566 Prise de Szigetvar par l'armée de Soliman le Magnifique.  
1568 Paix d'Andrinople.  
1569 L'archiduchesse Élisabeth (1554-1592) épouse Charles IX, roi de France.  
1576-1611 Rodolphe II empereur.  
1591 Hassan, pacha de Bosnie, assiège Sisak.  
1592 Juin, Hassan pacha de Bosnie prend Bihac.  
1593-1608 Guerre de Quinze Ans.  
1593 1<sup>er</sup> mai, le Grand Vizir déclare la guerre à l'empereur.  
1593 22 juin, défaite et mort de Hassan, pacha de Bosnie, à la bataille de Sisak.  
1593 Sigismond Bathory, prince de Transylvanie.  
1593 Prise d'Esztergom et de Visegrad.  
1593 Sinan Pacha prend Sisak, Veszprém et Varpalota.  
1594 Conquête par les Impériaux de Nograd et de Hatvan ; échec devant Esztergom.  
1594 Les Impériaux reprennent Sisak et Petrinja.  
1594 29 septembre, prise de Győr par les Turcs.  
1595 Mansfeld prend Visegrad.  
1596 Prise d'Eger par le sultan Mourad III.  
1596 23-26 octobre, victoire turque à Mezökeresztes.

- 1597 Prise de Tata et de Papa par les Impériaux.
- 1597 Les Turcs reprennent Tata et Vac.
- 1597 Sigismond échoue devant Temesvar en octobre.
- 1598 29 mars, Adolphe de Schwarzenberg reprend Győr.
- 1599 Perte de Papa par les Impériaux.
- 1599 Michel le Brave réalise l'union éphémère des pays roumains.
- 1600 Octobre, le grand vizir prend Nagykanisza.
- 1600 Novembre, Michel le Brave battu s'enfuit à Vienne.
- 1601 Septembre, Mercœur prend Szekesfehérvár.
- 1602 Le grand vizir reprend Szekesfehérvár en août, tandis que l'archiduc Mathias prend Pesth et assiège Bude en octobre.
- 1603 Octobre, les Impériaux reprennent Hatvan.
- 1604 Révolte d'Étienne Bocskai. Kassa devient sa capitale. Les Impériaux évacuent Pesth, Hatvan, Vac mais sauvent Esztergom.
- 1605 Le Grand vizir Lala Mehmet reprend Visegrad, Vezprém et Esztergom.
- 1605 Septembre, Bocskai élu prince de Transylvanie.
- 1606 Paix de Vienne.
- 1606 29 octobre, traité de Zsitva Torok.
- 1606 29 décembre, mort de Bocskai.
- 1618 23 mai, défenestration de Prague.
- 1620 Le duc d'Angoulême négocie l'armistice d'Ulm.
- 1620 8 novembre, bataille de la Montagne Blanche.
- 1623 *Münzcalada.*
- 1625 Intervention du Danemark en Allemagne.
- 1627 Constitution renouvelée de la Bohême.
- 1629 Édikt de restitution.
- 1630 Intervention de la Suède.
- 1631 Défaite de Tilly à Breitenfeld.
- 1632 Mort de Gustave Adolphe à la bataille de Lützen.
- 1634 Victoire du Cardinal Infant à Nördlingen. Préliminaires de Pirna.
- 1635 Paix de Prague.
- 1635 Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne.
- 1635 Intervention de la France en Allemagne.
- 1637 Mort de Ferdinand II. Avènement de Ferdinand III.
- 1644 Congrès de la paix à Münster et à Osnabrück en Westphalie.
- 1645 Défaite des Impériaux à Jankau (Bohême).
- 1645 Les Suédois qui envahissent la Basse-Autriche et la Moravie.

- 1645 Turenne défait les Bavaois à Nördlingen.
- 1648 30 janvier, paix hispano-hollandaise.
- 1648 Mai, bataille de Zusmarshausen.
- 1648 Août, bataille de Lens. Les Suédois occupent Prague.
- 1648 24 octobre, signature de la Paix de Westphalie.
- 1648 Mariage de Philippe IV avec l'archiduchesse Mariana. Georges II Rakoczi élu prince de Transylvanie.
- 1653 Session de la Diète d'Empire.
- 1654 Mort du roi des Romains, Ferdinand IV. Révision du cadastre en Bohême.
- 1655 Début de la seconde guerre du Nord. Léopold I<sup>er</sup> élu roi de Hongrie.
- 1656 Georges-Louis Sinzendorf président de la Chambre des Comptes.
- 1657 Reprise des hostilités en Pologne. Mort de Ferdinand III. Léopold I<sup>er</sup> roi de Bohême et de Hongrie.
- 1658 Élection impériale de Léopold I<sup>er</sup>. Conclusion de la Ligue du Rhin.
- 1659 Session de la diète hongroise à Presbourg. Paix des Pyrénées. Intervention ottomane en Transylvanie.
- 1660 Paix d'Oliva. Mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.
- 1661 Intervention des Impériaux en Transylvanie.
- 1662 Mort de l'archiduc Léopold-Guillaume. Prise d'Oradea par les Turcs.
- 1663 Prise de Neuhäusl Ersekujvar par les Turcs. Léopold sollicite à Ratisbonne l'aide de la diète d'Empire contre les Turcs
- 1664 1<sup>er</sup> août, victoire chrétienne à Saint-Gotthard.
- 1664 10 août, paix de Vasvar. Début de la conjuration des Magnats hongrois. Mort de Nicolas Zrinyi.
- 1665 Début de la « Conférence secrète ». Extinction de la branche tyrolienne des Habsbourg.
- 1666 Conjuraton des Magnats hongrois. Mariage de Léopold avec l'Infante Marguerite-Thérèse.
- 1667 Début de la guerre de Dévolution.
- 1668 19 janvier, traité de partage secret de la succession d'Espagne. Paix d'Aix-la-Chapelle. Publication du *Politischer Discurs* de Johann Joachim Becher.
- 1669 Lobkowitz principal ministre.
- 1670 Occupation de la Lorraine par Louis XIV. Révolte hongroise et croate. Expulsion des Juifs de Vienne.
- 1671 Exécution des Magnats rebelles. Kollonich président de la Chambre hongroise.
- 1672 Début de la guerre de Hollande. Les Turcs occupent la Podolie.

- 1673 Déclaration de guerre de Léopold à la France. Début de l'insurrection des Malcontents.
- 1674 Premier incendie du Palatinat. Invasion de l'Alsace par les Impériaux.
- 1675 Bataille de Türckheim. Mort de Turenne. Bataille de Fehrbellin.
- 1676 Décès de l'Impératrice Claudia Félicitas. Alliance de Louis XIV avec les Malcontents de Hongrie. Promulgation des *Juribus incorporalibus* de Basse-Autriche.
- 1678 Naissance de l'archiduc Joseph.
- 1679 Peste à Vienne. Paix de Nimègue.
- 1680 Politique des Réunions. Révolte paysanne en Bohême.
- 1681 Session de la Diète hongroise à Sopron. Occupation de Strasbourg par Louis XIV.
- 1682 Thököly roi de Haute-Hongrie vassal de la Porte.
- 1683 Second siège de Vienne par les Turcs.
- 1683 12 septembre. Victoire de l'armée chrétienne au Kahlenberg.
- 1684 Trêve de Ratisbonne. Constitution de la Sainte Ligue. Hörnigk : *Österreich über alles, wann es nur will.*
- 1685 Décès de l'Électeur palatin. Naissance de l'archiduc Charles, futur Charles VI.
- 1686 Conclusion de la Ligue d'Augsbourg. Reprise de Bude par les Impériaux.
- 1687 Victoire des Impériaux à Mohacs. Diète hongroise à Presbourg. Joseph I<sup>er</sup> roi de Hongrie.
- 1688 Prise de Belgrade par les Impériaux. Les Français envahissent la Rhénanie. Guillaume III d'Orange débarque en Angleterre.
- 1689 Protectorat des Habsbourg sur la Transylvanie. Début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Incendie du Palatinat. Projet de réorganisation de la Hongrie de Kollonich.
- 1690 L'archiduc Joseph élu roi des Romains.
- 1691 *Diploma Leopoldinum* en Transylvanie.
- 1696 Mort de Jean III Sobieski.
- 1697 Victoire du Prince Eugène à Zenta. Paix de Ryswick. Auguste II, Électeur de Saxe, élu roi de Pologne.
- 1699 Paix de Karlowitz. Second traité de partage de la succession d'Espagne. Mort du prince électoral de Bavière.
- 1700 Testament de Charles II d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. Décès de Charles II. Début de la grande guerre du Nord.
- 1701 Mort de Guillaume III d'Orange. Grande Alliance de La Haye.
- 1702 Début de la guerre de succession d'Espagne.

- 1703 Début de la guerre d'Indépendance hongroise. Débarquement de l'archiduc Charles au Portugal. La « jeune Cour » prend le pouvoir. Faillite de la banque Oppenheimer.
- 1704 Défaite franco-bavaroise à Hochstædt.
- 1705 Siège de Turin par le prince Eugène. Mort de Léopold I<sup>er</sup>. Joseph I<sup>er</sup> empereur. Création de la Banque de la ville de Vienne.
- 1707 Siège de Toulon par les Impériaux. Diète d'Onod.
- 1708 Le prince Eugène occupe Lille.
- 1711 Mort de Joseph I<sup>er</sup>. Avènement de Charles VI. Compromis austro-hongrois à Szatmar. François II Rakoczi part en exil.
- 1713 Signature de la paix d'Utrecht entre la France et les Puissances maritimes. Philippe V est reconnu comme roi d'Espagne. Pragmatique Sanction.
- 1714 Signature de la paix de Rastatt entre la France et Charles VI, qui reçoit les possessions italiennes des Habsbourg en compensation.
- 1714 Traité de paix de Rastatt avec la France.
- 1716 Victoire du prince Eugène de Savoie à Peterwardein. Prise de Temesvar (roumain Timisoara).
- 1717 Reprise de Belgrade par les Impériaux.
- 1718 Traité de paix de Passarowitz avec la Sublime Porte : la Monarchie annexe le Banat de Temesvar, l'Olténie, la plus grande partie de la Serbie et une bande de territoire bosniaque au Sud de la Save.
- 1718 Réorganisation de la Frontière militaire.
- 1723 Adoption de la Pragmatique Sanction. Création du Conseil de Lieutenance en Hongrie.
- 1733 Guerre de succession de Pologne.
- 1735 Préliminaires de Vienne.
- 1737 François III de Lorraine, Grand duc de Toscane.
- 1737 Guerre avec l'Empire ottoman.
- 1739 18 septembre, traité de Belgrade : la Monarchie reperd Belgrade.
- 1740 29 octobre, mort de Charles VI. Avènement de Marie-Thérèse.
- 1740 Frédéric II envahit la Silésie.
- 1741 13 mars, naissance de Joseph II.
- 1741 25 juin, Marie-Thérèse couronnée « roi » de Hongrie à Presbourg.
- 1741 La France et la Bavière déclarent la guerre à Marie-Thérèse.
- 1742 Charles Albert, Électeur de Bavière, élu empereur sous le nom de Charles VII.
- 1742 Paix avec la Prusse.
- 1743 12 mai, Marie-Thérèse couronnée reine de Bohême à Prague.

- 1744 La Prusse rentre en guerre.
- 1745 13 septembre, François de Lorraine élu empereur sous le nom de François I<sup>er</sup>.
- 1745 25 décembre, paix de Dresde avec la Prusse.
- 1748 25 mars, paix d'Aix-la-Chapelle.
- 1749 2 mai, réformes d'Haugwitz.
- 1750 Kaunitz ambassadeur impérial à Paris.
- 1753 13 mai, Kaunitz chancelier d'État.
- 1756 1<sup>er</sup> mai, renversement des alliances : 1<sup>er</sup> traité franco-autrichien.
- 1757 1<sup>er</sup> mai, second traité de Versailles.
- 1759 Réforme de la censure à Vienne.
- 1759 Le troisième traité franco-autrichien annule pratiquement le second traité.
- 1760 Joseph épouse Isabelle de Parme.
- 1761 Réforme de Kaunitz : création du Conseil d'État.
- 1762 Mort de la Tsarine Élisabeth Petrovna. La Russie abandonne la coalition.
- 1763 15 février, traité d'Hubertsbourg entre la Prusse et la Monarchie autrichienne.
- 1764 Joseph II élu et couronné roi des Romains à Francfort.
- 1764 7 septembre, Stanislas Auguste Poniatowski élu roi de Pologne.
- 1765 18 août, mort à Innsbruck de l'empereur François I<sup>er</sup>. Joseph II corégent.
- 1768 Guerre entre la Russie et l'Empire ottoman.
- 1769 Septembre, les Impériaux occupent les 13 villes de la Zips.
- 1770 Mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin Louis.
- 1770 Seconde rencontre de Joseph II et de Frédéric II.
- 1772 5 août, premier partage de la Pologne. Annexion de la Galicie.
- 1774 21 juillet, traité de Kutchuk Kaïnardji entre la Sublime Porte et la Russie.
- 1775 7 mai, Joseph II annexe la Bucovine. Révolte paysanne en Bohême.
- 1777 Réforme scolaire en Hongrie (*Ratio studiorum*). Voyage de Joseph II en France. Mort de l'Électeur de Bavière Max III Joseph.
- 1778 3 janvier, les Impériaux occupent la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat.
- 1778 5 juillet, Frédéric II envahit la Bohême.
- 1779 13 mai, paix de Teschen : Joseph II annexe l'Innviertel.
- 1780 29 novembre, mort de Marie-Thérèse : fin de la co-régence.
- 1781 Alliance entre la Russie et la Monarchie autrichienne. Nouvelle réforme de la censure. (13 octobre). Promulgation de l'édit de tolérance à l'égard des protestants et des juifs. Abolition des servitudes personnelles.
- 1782 Fermeture des couvents des Ordres religieux contemplatifs. Visite du Pape Pie VI à Vienne (22 mars-20 avril). Union de la Chambre hongroise avec



- le Conseil de Lieutenance. Fusion de la Chancellerie de Hongrie avec la Chancellerie de Transylvanie.
- 1783 Réorganisation du Conseil de Lieutenance en 46 sections. Création de nouveaux diocèses. Rachat de la corvée. Début de la réforme fiscale.
- 1784 « Lettre pastorale » de Joseph II à tous les fonctionnaires de la Monarchie. Transfert de la Couronne de saint Étienne à Vienne. L'allemand langue de l'administration hongroise. Recensement général de la population. Nouvelle réglementation douanière. Projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. Tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Ouverture de l'Hôpital général à Vienne. Révolte paysanne en Transylvanie.
- 1785 Suppression de l'administration autonome des comitats en Hongrie. Ordonnance de Joseph II sur le servage en Hongrie. Règlement de l'affaire de l'Escaut (traité de Fontainebleau).
- 1786 Réforme de l'État de Milan. Suppression des *Novae Constitutiones* de Charles Quint.
- 1787 Réformes de la justice et de l'administration des Pays-Bas autrichiens. Joseph II et Catherine II signent à Cherson une alliance contre l'Empire ottoman (24 août). Première révolte des Pays-Bas autrichiens.
- 1788 Joseph II déclare la guerre à la Porte. Joseph II prend le commandement de 200 000 Impériaux en Hongrie. Nouveau règlement douanier (septembre). L'armée ottomane ravage le Banat de Temesvar. Panique chez les Impériaux. (novembre). Joseph II malade rentre à Vienne.
- 1789 André Hadik, commandant en chef. Mort d'André Hadik. Gédéon Laudon commandant en chef des Impériaux. (9 octobre). Prise de Belgrade par les Impériaux (24 octobre). Les Pays-Bas prennent les armes contre Joseph II.
- 1790 26 janvier, Joseph II abroge toutes ses réformes sauf l'abolition du servage et la tolérance religieuse. Retour de la Couronne de saint Étienne en Hongrie (16 février). Mort de Joseph II à Vienne (20 février). Léopold II abolit la réforme fiscale de Joseph II (9 mai).



## GLOSSAIRE

**Accise.** Impôt de consommation sur les denrées de première nécessité. L'accise prit la forme d'une taxe sur les transactions de produits de consommation courante. Sa pratique qui s'était développée aux Provinces-Unies au XVII<sup>e</sup> siècle inspira les économistes d'Europe centrale.

**Aides** (impôts sur les boissons). Appelé *Biergraschen* en Bohême, il y fut institué définitivement en 1552. D'un montant de 2 groschen par tonneau, il était acquitté par celui qui débitait la bière. Sa perception fut confiée à des receveurs particuliers établis dans chaque cercle, qui étaient autorisés à inspecter caves et brasseries et qui étaient eux-mêmes surveillés par l'inspecteur général des aides, un conseiller de la Chambre des Comptes établi à Prague. En Basse-Autriche, l'impôt sur les boissons était appelé *Zapfenmass*. Il fut créé en 1556 et portait essentiellement sur le vin.

**Ansässigkeit.** L'unité fiscale en Bohême qui fut ainsi définie : un paysan qui assurait la corvée attelée avec 4 animaux de trait, quelle que fût l'étendue de son exploitation, était défini comme « établi » (*angesessen*).

**Anticipation.** Avance versée par le contribuable noble sur le versement des contributions. L'anticipation était considérée comme un crédit bon marché de très brève durée, inférieur à une année fiscale. La diète de Basse-Autriche accordait volontiers des anticipations à la Chambre des Comptes.

**Armalistae.** Nobles hongrois qui ne possédaient aucune propriété foncière qui avaient juste des armoiries qui les distinguaient de la plèbe et qui leur conféraient les privilèges juridiques de la noblesse, mais pas l'exemption fiscale. Ils représentaient en 1780 45 à 48 % des familles nobles.

**Armée d'Empire.** Voir **Armée des Cercles**.

**Armée des Cercles.** Dans le système militaire dépendant de la Diète d'Empire et des Princes d'Empire, ce sont les contingents que chaque prince d'Empire doit fournir en fonction de ses ressources et qui ont été fixés par la Matricule d'Empire de 1512. En pratique, les Cercles de Souabe, de Basse-Saxe et de Franconie qui fournissent l'essentiel de l'armée des Cercles, les grands États comme la Bavière, la Saxe électorale ou le Brandebourg détachant le cas échéant une partie de leur armée permanente. Ces troupes dépendaient de la Diète d'Empire qui nommait un maréchal d'Empire (*Reichsmarschall*), totalement autonome par rapport aux autorités de Vienne. L'armée des cercles fut mobilisée pour la dernière fois durant la guerre de Sept ans contre la Prusse, qui s'était rendue coupable d'agression contre l'électorat de Saxe en 1756. Elle fut battue par les Prussiens à la bataille de Rossbach en 1759.

**Bailli de Basse-Autriche ou Vicedom.** Il était l'officier comptable du domaine, chargé d'encaisser le solde créditeur de chaque officier. Il était chargé des dépenses

en Basse-Autriche, y compris le paiement des traitements du personnel du gouvernement de la province (*Regiment*).

**Banco del Giro.** Banque créée en 1703 à Vienne qui fut remplacée en 1705 par la banque de la ville de Vienne.

**Bancozettel.** Billets de banque émis par la banque de la Ville de Vienne, qui était autorisée à les recevoir en paiement pour moitié des sommes dues. La patente du 1<sup>er</sup> août 1771 autorisa l'émission de 12 millions de florins de billets par la banque de la ville de Vienne, les billets précédents ayant pratiquement disparu de la circulation. Ils avaient cours en Bohême et à partir de 1785, en Galicie, Hongrie et Transylvanie. Le public leur témoigna une confiance croissante.

**Banque de la ville de Vienne (*Wiener Stadtbank*).** Elle apporta une solution au problème du crédit à court terme. À l'origine elle reçut toutes les obligations financières de l'empereur, auquel elle se substitua. Pour les créances les plus anciennes, la banque servit un intérêt et, pour les dettes nouvelles, la Chambre des Comptes lui attribua le produit des péages et domaines de Basse-Autriche. Comme la banque était dotée de revenus réguliers et qu'elle avait l'appui des milieux économiques viennois, elle jouit enfin d'une certaine confiance à partir de 1710.

**Bauernstand.** Ce sont les masses paysannes, qui ne sont pas organisées en Ordre (*Stand*) sauf au Tyrol, où les communautés villageoises étaient représentées à la diète provinciale.

**Bey und Kopffsteuer.** Voir **Capitation**.

**Biergroschen.** Voir **Aides**.

**Bourse de Vienne.** Elle fut créée en 1762 pour permettre aux particuliers de négocier les fonds d'État. Elle était liée aux activités de la Banque de la ville de Vienne.

**Bulle d'Or de 1222.** Elle a été octroyée par le roi de Hongrie André II pour garantir les privilèges de la noblesse. En particulier l'article 31 accorde aux Ordres le droit de se révolter si le roi ne respecte pas les libertés du royaume. Cet article a été formellement abrogé par la diète de 1687.

**Bulle d'Or de 1356.** Elle a été promulguée par l'empereur Charles IV afin de régler l'élection impériale en Allemagne. Il a désigné sept électeurs : trois princes ecclésiastiques (les trois archevêques de Mayence, Cologne et Trèves) et quatre princes laïques : le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Le couronnement qui eut d'abord lieu à Aix-la-Chapelle a été déplacé à Francfort et le nombre des électeurs est passé de sept à neuf au xvii<sup>e</sup> siècle : aux sept électeurs traditionnels, on a ajouté la Bavière en 1648 et le Hanovre en 1693.

**Camera Hungarica.** Voir **Chambre hongroise**.

**Caméralistes.** On les appelait en France mercantilistes ou colbertistes et ils étaient hostiles à la liberté économique (libre circulation des grains ou abolition des barrières douanières). Ils préconisaient le protectionnisme le plus strict avec intervention de l'État dans le domaine économique. La doctrine élaborée au xvii<sup>e</sup> siècle était toujours en vigueur à la Cour de Vienne, malgré la présence de physiocrates et elle a fortement inspiré la politique économique de Joseph II.

**Cammer Thuerhuetter.** Voir **Concierge de la Chambre des Comptes**.

**Capitaine de cercle.** Naguère officier des États chargé de représenter le gouvernement de Prague dans les circonscriptions ou cercles (l'équivalent d'un arrondissement français), il était depuis les réformes de 1749, nommé par le pouvoir royal pour appliquer les lois et surveiller la noblesse locale. Joseph II a nommé des capitaines de cercle dans l'ensemble des Pays héréditaires, puis il a cherché avec un succès mitigé à étendre l'institution à l'ensemble de la Monarchie (Hongrie, Milan et Pays-Bas autrichiens).

**Capitation (*Bey und Kopfsteuer*).** Impôt extraordinaire levé lorsque le danger turc se faisait trop pressant, sans le consentement des diètes. Les habitants, du plus riche (comte ou évêque) au plus pauvre (simple journalier agricole) étaient répartis en 11 classes dont les contributions allaient de 1 000 à 3 florins. Ainsi la capitation qui frappait tous les habitants âgés de plus de 14 ans était un impôt proportionné dans une certaine mesure aux facultés contributives des sujets. En 1690 on taxa aussi les mères de famille, pour la moitié de la valeur du mari, et les enfants pour le quart. Les membres du clergé, en dépit de leurs immunités, n'échappaient pas à la capitation.

**Cassette impériale (*Gebeime Kammer*).** Caisse mise à la disposition de l'empereur pour alimenter ses dépenses personnelles (aumônes, jeux du hasard, mécénat). Elle était alimentée en pièces d'or (ducats hongrois).

**Censimento.** C'est le premier cadastre (ou recensement) qui fut établi à Milan dans les années 1760 et qui servit de modèle au projet de cadastre que Joseph II voulut, à partir de 1785, imposer à l'ensemble de la Monarchie, afin de procéder à la réforme de l'impôt foncier.

**Cercles.** Le royaume de Bohême puis les Pays héréditaires étaient divisés en unités administratives qui étaient l'intermédiaire entre le gouvernement de la province et la seigneurie et qui correspondaient à peu près à un arrondissement français. On trouvait à sa tête un « capitaine de cercle » nommé depuis 1749 par le souverain. C'est ce modèle que Joseph II voulait étendre à l'ensemble de la Monarchie. Il ne faut pas confondre ces circonscriptions avec les 10 Cercles existant dans le Saint-Empire (*Reichskreise*) depuis 1512.

**Chambre basse ou Table des régnicoles.** Dans le système bicaméral qui régissait la diète hongroise depuis 1608, c'était l'assemblée où siégeaient les députés de la noblesse des comitats et les représentants des villes libres royales, ainsi que les procureurs des Magnats absents. Elle était présidée de droit par un magistrat nommé le président de la Table royale ou *Personalis Presentia Regiae*. Elle siégeait à Presbourg dans le Palais de la noblesse ou « Palais vert » (*Domus viridis*).

**Chambre des Comptes de Vienne (*Hofkammer*).** Créée en 1527 par Ferdinand I<sup>er</sup>, la « Chambre de la Cour » ou Chambre des Comptes était destinée à gérer les revenus du domaine, mais les revenus extraordinaires, c'est-à-dire les impôts étaient également de sa compétence. Elle n'a jamais été un ministère des finances au sens moderne du terme. Elle était destinée à l'origine à superviser les activités des Chambres particulières pour gérer les soldes créditeurs. Organisée selon le système collégial (un président nommé entouré d'une douzaine de conseillers), les conseillers étaient assistés d'une importante bureaucratie. Elle a connu bien des vicissitudes lors des réformes du règne

de Marie-Thérèse. Mise en sommeil par la réforme d'Haugwitz, Kaunitz lui confia en 1761 l'administration de tous les revenus caméraux. La réforme de juin 1765 lui restitua toutes ses attributions et Hatzfeld en devint le président.

**Chambre haute ou Table des Magnats.** Dans le système bicaméral de la diète hongroise, la Table des Magnats était l'assemblée où siégeaient les barons du royaume, les évêques et tous les membres masculins majeurs des familles aristocratiques. Ils étaient invités personnellement et toute absence devait être justifiée. Elle était présidée de droit par le Palatin ou en cas de vacance de l'office par le Grand juge. Ce fut le cas en 1790 lors de la diète du couronnement de Léopold II.

**Chambre hongroise ou Chambre de Presbourg** (*Camera hungarica*). Créée en 1528, elle administrait les revenus du domaine royal en Hongrie, mais la gestion des mines et des contributions militaires échappait totalement à son autorité, ainsi que les XIII comitats de Haute-Hongrie, gérés par la Chambre de Scépusie. Elle prétendait être entièrement autonome par rapport à la Chambre des Comptes de Vienne et fut finalement placée sous l'autorité du Conseil de Lieutenence en 1784. Le président de la Chambre hongroise était nommé par le roi, mais devait être un seigneur laïque, ce qui permit de contester la nomination de Léopold Kollonich, en 1671.

**Chambre de Bohême.** Créée en 1557, elle gérait les *cameralia* de Bohême.

**Chambre de Scépusie.** Créée en 1567 pour assurer l'entretien de la frontière militaire de Haute Hongrie, elle fut installée à Cassovie (Kassa/Kosice, Slovaquie) à la demande de Lazare Schwendi. Elle était autonome par rapport à la Chambre de Presbourg.

**Chancelier d'Autriche.** Ferdinand II a créé en 1620 un chancelier chargé de contrôler l'administration et la justice des Pays héréditaires au sens strict (Basse-Autriche et Autriche intérieure). Le chancelier, qui était souvent un juriste bourgeois, a essayé de s'ingérer dans les affaires de politique étrangère et il est entré en concurrence avec le vice-chancelier d'Empire. Il était chargé de transmettre les propositions royales (*postulata*) aux différentes diètes autrichiennes.

**Chancelier de Cour et d'État.** Titre porté par Kaunitz. Il dirigeait la politique étrangère et surveillait le gouvernement de la Lombardie et des Pays-Bas. Il présidait le Conseil d'État, créé en 1761 à son initiative.

**Chancellerie d'Autriche.** Les services qui dépendent du chancelier d'Autriche sont installés à Vienne. Elle a une compétence de cour d'appel pour la Basse-Autriche et un plaignant ne peut aller au-delà puisque l'Autriche jouit du privilège de *non appellando* depuis 1364 : les sujets de l'archiduc ne peuvent donc aller en appel devant les tribunaux d'Empire.

**Chancellerie de Bohême.** Les services qui dépendent du chancelier de Bohême sont installés à Prague. C'est l'instance d'appel suprême pour le Royaume et le gouvernement du pays. Le chancelier est nommé par le roi parmi les membres de l'aristocratie bohême, mais il est aidé d'un chancelier adjoint. Le comte Franz Ulrich Kinsky ou le comte Chotek siègent à Vienne dans les instances gouvernementales.

**Chancellerie de Bohême et d'Autriche.** Après la réforme d'Haugwitz, les chancelleries d'Autriche et de Bohême ont fusionné en 1753. Leurs services, qui sont installés à

Vienne, ont été privés de leurs compétences judiciaires, qui ont été transférées à une Cour suprême (*Oberste Justizstelle*), chargée de juger en appel les procès venus des pays austro-bohèmes.

**Chancellerie de Cour et d'État.** Il s'agit des services que dirigeait d'une main ferme le prince Kaunitz. Sa compétence était principalement orientée vers la politique extérieure, mais elle était également chargée de surveiller le gouvernement des Pays-Bas et de la Lombardie. Créée en 1761, elle s'installa dans le palais du *Ballhausplatz* qui est encore le siège de la chancellerie d'Autriche.

**Chancellerie d'Empire.** Le vice-chancelier d'Empire qui résidait à Vienne dirigeait une importante bureaucratie, qui avait en particulier la charge de la correspondance diplomatique avec les ambassadeurs et agents diplomatiques qui représentaient l'empereur et le Saint-Empire à l'étranger. Elle était divisée en deux sections (expéditions), l'une de langue allemande, la plus nombreuse et l'autre de langue latine pour la correspondance avec le cercle de Bourgogne, l'Italie et l'étranger. La chancellerie occupait une aile de la *Hofburg*.

**Commissaires des États En Basse-Autriche.** C'était un collège de 6 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui géraient les finances de la province sous le contrôle du maréchal de Basse-Autriche et du comité des États, dont ils constituaient une commission. Leurs comptes étaient examinés par une autre commission de 6 membres, le *Raitcollegium*.

**Comité des États.** En Basse-Autriche, les 18 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui siégeaient en permanence et se réunissaient sous la présidence du maréchal de Basse-Autriche. Parmi eux se trouvaient deux commissions, les 6 commissaires des États (*Verordneten*), qui géraient les finances et le collège des comptables (*Raitcollegium*), qui contrôlait les comptes des commissaires.

**Commissariat général des guerres (*Generalkriegscommissariat*).** Administration responsable du ravitaillement et de la logistique des armées impériales. Le commissaire général était l'intermédiaire entre le Conseil de la Guerre et la Chambre des Comptes. Il déléguait ses pouvoirs à des commissaires des guerres qui assistaient les chefs d'armée en campagne. Il traitait avec la Chambre des Comptes de toutes les affaires de contribution. Il devait conférer avec le Conseil de la Guerre ou les commandants en chef de tout ce qui pouvait manquer. Il devait entrer en relations avec les autorités des différents pays de la Monarchie. De manière générale il devait régler les questions d'argent, de ravitaillement et de transport et ne devait rendre compte qu'à la seule Chambre des Comptes de Vienne. L'empereur avait donc créé un ministère supplémentaire, qui réduisait les attributions des conseils plus anciens, Chambre des Comptes et Conseil de la Guerre, mais qui avait l'avantage d'être sous la responsabilité d'un seul individu. Le choix du commissaire général était donc important.

**Compagnie de commerce avec l'Orient (*Orientalische Handelskompagnie*).** Dirigée par un négociant de Fiume, Triangl, elle avait le monopole du commerce avec l'Empire ottoman à partir de 1665, en application de la paix de Vasvar. Si elle se heurta à une rude concurrence chez les Turcs, elle consacra une bonne partie de ses capitaux et de ses activités à l'importation de bétail hongrois sur le marché autrichien.

**Conciergerie de la Chambre des Comptes.** C'était un modeste officier qui était chargé de la sécurité et de l'entretien des locaux. Il recevait un traitement annuel de 100 florins tout comme le « chauffeur » (*Heizer*) chargé de l'entretien des poêles des bureaux.

***Concursus palatinalis.*** Après la session de la diète hongroise de 1687, Léopold préféra convoquer une assemblée de notables pour faire voter les contributions auxquelles le cardinal Kollonich voulait soumettre la Hongrie. Le *Concursus* comprenait surtout des prélats et des Magnats avec quelques représentants des villes et des comitats, mais à la différence de la diète, tous étaient nommés par la Cour de Vienne. Malgré cette réforme fondamentale, il y eut deux réunions orageuses en 1696 et en 1698 car ces notables surent très bien défendre leurs intérêts.

***Concursus regnicolaris.*** Grand comité des États créé par la diète hongroise en 1715 afin de voter des impôts en cas de nécessité pressante. Réuni en 1715, 1719, 1721, 1724, 1727, 1734, 1735 et 1736, le *Concursus regnicolaris* a été aboli par une décision de la diète de 1741.

**Conférence secrète.** Elle a été créée en 1665 sur le modèle de la jointe espagnole par Léopold 1<sup>er</sup>, qui ne veut plus subir la tutelle d'un Premier ministre. 4 à 6 membres du Conseil privé traitaient des affaires les plus importantes de politique générale. Mise en veilleuse par les réformes de 1749, la Conférence secrète fut rétablie en 1761 sous la forme du Conseil d'État. Joseph II a utilisé les services du Conseil d'État tout au long de son règne.

***Conferentia de mediis* ou *Conferentia in œconomicis.*** Réunie à partir de 1682, c'est une version élargie de la conférence secrète destinée à discuter les orientations budgétaires de l'année suivante. Elle cherchait surtout à faire face à l'augmentation des dépenses.

**Confins militaires ou Frontière militaire.** Ils étaient l'une des créations les plus originales de la Monarchie, qui datait de 1522 et qui protégea efficacement les domaines des Habsbourg contre les Turcs. Ils furent réorganisés sous Charles VI après la reconquête de la Hongrie. Ils dépendaient du Conseil de la Guerre de Vienne et s'étendaient de l'Adriatique à la Transylvanie face à l'Empire ottoman. Les soldats étaient des paysans astreints à un service militaire permanent. En compensation, exempts de corvée, ils échappaient à la condition servile. Ils constituèrent une société originale, qui attira les réfugiés serbes, mais aussi les Hongrois désireux d'échapper au régime seigneurial. Ils étaient encadrés par des Allemands et à partir du règne de Marie-Thérèse ils fournirent 11 régiments de troupes régulières.

**Conseil aulique d'Empire.** Tribunal d'appel suprême attaché à la personne de l'empereur et siégeant à Vienne. Il faisait concurrence au Tribunal de la Chambre d'Empire. Ses 24 conseillers catholiques et luthériens venaient de toutes les régions du Saint-Empire. Joseph II a essayé de le réformer mais le retard accumulé dans l'examen des procès était considérable.

**Conseil d'Italie.** Dicastère viennois créé par Charles VI pour gouverner les possessions italiennes des Habsbourg. Il fut supprimé en 1758 à la mort de Silvia Taroucca et remplacé par une simple section de la Chancellerie de Cour et d'État, le département d'Italie.



**Conseil de la Guerre de Vienne** (*Wiener Hofkriegsrat*). Ce dicastère créé en 1556 était chargé de l'administration des guerres et des confins militaires. Il était composé d'un président et de conseillers nommés qui à partir de 1762 furent exclusivement des militaires de haut rang. Il fut présidé par les plus prestigieux chefs militaires, comme Montecuccoli et au XVIII<sup>e</sup> siècle les maréchaux Daun, Lacy et André Hadik. Il avait à sa disposition une importante bureaucratie.

**Conseil de Lieutenance** (*Statthaltereirat*, latin *Locumtenentiale Consilium*). C'était le seul organe administratif central fonctionnant en Hongrie depuis 1765. Le Conseil de Lieutenance avait été fondé en 1723 avec l'approbation de la Diète par les lois 97 & 98 de 1724. En 1784 les 22 représentants des Ordres avaient été remplacés par 118 fonctionnaires nobles, qui étaient devenus les intermédiaires idéaux entre la Cour et la noblesse hongroise. Joseph II l'a transféré de Presbourg à Bude en 1782.

**Conseil d'État** (*Staatsrat*). Cette instance fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761. Elle était présidée par le chancelier de Cour et d'État et comportait six membres trois ministres et trois conseillers, qui ne devaient exercer aucune autre fonction ministérielle. Ses avis étaient en théorie purement consultatifs. Joseph II, à la différence de sa mère, ne se sentait pas lié par les avis de la majorité du Conseil. Le Conseil d'État n'en fut pas moins sous la présidence de Kaunitz l'organe directeur de la politique de Joseph II, dans la mesure où ce dernier acceptait des conseils.

**Conseil privé** (*Geheimer Rat*). Institué en 1527 par Ferdinand I<sup>er</sup>, il fut l'équivalent d'un Conseil des ministres moderne, jusqu'à l'apparition de la Conférence secrète en 1665. Au XVIII<sup>e</sup> siècle il confère toujours à ses nombreux membres un titre honorifique très convoité. Certains textes d'époque l'appellent parfois Conseil d'État.

**Constitution hongroise**. On commença à utiliser ce terme à l'époque des Lumières pour qualifier les textes fondamentaux du droit public hongrois, la Bulle d'Or d'André II de 1222, l'ensemble des lois votées par la diète et sanctionnées par le roi ou *Corpus juris* et enfin l'*Opus Tripartitum* de Werböczy de 1516.

**Constitution renouvelée de 1627**. Nom de la constitution octroyée à la Bohême en 1627 par Ferdinand II. À la suite de la révolte des États en 1618 et de leur défaite à la bataille de la Montagne Blanche (1620), Ferdinand II se considéra délié des engagements qu'il avait pris au moment de son élection en 1617. Elle établit la monarchie héréditaire et elle priva la diète de son initiative en matière de loi ainsi que du droit de remontrance mais elle lui laissa ses pouvoirs financiers que lui contesta Joseph II.

**Corvée** (*Robot ou gratuiti labores*). La corvée était la prestation en travail du paysan, qui devait fournir gratuitement à son seigneur un certain nombre de journées de travail chaque année. Leur nombre variait entre une dizaine et 150 journées selon les régions. La corvée servait à cultiver la réserve seigneuriale. En Basse-Autriche, elle était souvent « rachetée » : le paysan en était dispensé moyennant le paiement d'une taxe à son seigneur. C'était un aspect essentiel du régime seigneurial. On distinguait entre « corvée attelée » fournie par le paysan aisé qui envoyait un attelage et un ouvrier agricole et « corvée à bras » fournie par les paysans les plus pauvres, les brassiers, qui n'avaient que leur force de travail. Il y avait aussi la « corvée royale » qui fournissait de

la main d'œuvre gratuite pour réparer les fortifications, comme ce fut le cas à Vienne en 1683.

**Cour des Comptes (*Hofrechenkammer*).** Elle fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761 sur recommandation de Ludwig Zinzendorf qui la présida. Elle était chargée de contrôler la comptabilité publique. Son existence fut éphémère, car elle fut mise en sommeil après 1773.

**Cour suprême de justice (*Oberste Justizstelle*).** Présidée par le chancelier d'Autriche, elle a joué à partir de 1749 le rôle de Cour d'Appel pour tous les Pays héréditaires. La chancellerie était dorénavant dépouillée de ses attributions judiciaires et la justice était séparée de l'administration.

**Couronne de saint Étienne.** En droit public hongrois, le véritable souverain de la Hongrie est la Couronne de saint Étienne, souvent qualifiée de Sainte-Couronne. Le roi, même après son couronnement, n'est que le dépositaire du pouvoir royal. Et un roi élu, non couronné, n'est même pas investi de ce pouvoir royal, ce n'est qu'un « roi en chapeau » comme Joseph II qui refusa de se faire couronner. Les pays de la Couronne de Saint-Étienne comprenaient outre la Hongrie proprement dite, le royaume de Croatie-Slavonie et la principauté de Transylvanie.

**Couronne de saint Wenceslas.** C'est la couronne des rois de Bohême qui symbolisait l'union des pays tchèques, le royaume de Bohême proprement dit, la Moravie et la Silésie ou du moins ce qu'il en restait après 1745. La couronne était conservée dans le château de Karlstejn près de Prague et imposé solennellement au nouveau souverain dans la cathédrale Saint-Guy. Marie-Thérèse fut couronnée en 1743, après le départ des Franco-Bavarois, Joseph omit de se faire couronner et Léopold II le fit de bonne grâce en 1791. Durant son règne personnel, Joseph II fit transférer la couronne à Vienne et la plaça à côté des autres couronnes dans le trésor impérial de la *Hofburg* (*Schatzkammer*).

**Croates.** Ils constituaient une des nations historiques de la Monarchie. Les Croates avaient fondé une monarchie nationale au Moyen Âge, qui avait fusionné avec la Hongrie en 1102, tout en conservant son autonomie. Le roi de Hongrie nommait un gouverneur ou « ban » et la diète croate (le *Sabor*), qui se réunissait chaque année à Zagreb. Durant tout l'époque moderne les Croates demeurèrent fidèles à la religion catholique et à la Maison d'Autriche.

**Département d'Italie.** Ce fut à partir de 1758 la section de la chancellerie de Cour et d'État qui eut en charge le contrôle du gouvernement de Milan. Celui-ci a d'ailleurs jusqu'à Joseph II joui d'une large autonomie parce que le responsable des affaires d'Italie à Vienne, le chancelier Kaunitz, se souciait peu des détails de l'administration.

***Deputatio in œconomicis.*** Conformément à l'instruction du 10 décembre 1697, elle était composée du président de la Chambre des Comptes, du président du Conseil de la Guerre, du commissaire général, du chancelier de Bohême et du chancelier d'Autriche. Organisme bien antérieur à sa naissance officielle, la députation se réunissait régulièrement à l'automne pour préparer les propositions que les commissaires impériaux défendraient devant les diètes.

**Diète d'Empire (*Reichstag*)**. Elle siégeait dans une ville libre d'Empire, Augsbourg puis Ratisbonne. Elle se réunissait sur convocation de l'empereur pour examiner un ordre du jour. Convoquée en 1663 par l'empereur pour voter la mobilisation de l'Allemagne contre les Turcs qui menaçaient à nouveau Vienne, elle ne s'est plus jamais séparée jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. C'est pourquoi on lui donna le nom de « Diète perpétuelle ». L'empereur ne s'y rendait plus en personne et se faisait représenter par deux commissaires (un commissaire principal et un commissaire-adjoint), la plupart des princes n'y paraissaient plus non plus et s'y faisaient représenter, de sorte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la diète était devenue une assemblée de diplomates, que méprisait profondément Joseph II.

**Diète de Silésie ou *Fürstentag***. La diète (*Fürstentag*) était jusqu'en 1745, composée de 3 chambres : la chambre des Princes (les 7 princes non-royaux et les 6 seigneuries libres) ; la chambre des Chevaliers (les députés des nobles des 7 principautés royales et de la ville de Breslau) ; la chambre des villes (les députés des villes royales), chaque chambre disposant d'un vote collectif. Entre les sessions, une commission était responsable de la gestion des impôts votés et des autres affaires.

**Diète électorale (*Kurfürstentag*)**. C'est la réunion à Francfort des neuf Électeurs ou de leurs représentants sur convocation de l'archevêque de Mayence pour procéder à l'élection de l'empereur ou de son successeur éventuel, le roi des Romains. L'élection était suivie du couronnement.

**Diète perpétuelle (*Immerwährende Reichstag*)**. Nom donné à la Diète d'Empire au XVIII<sup>e</sup> siècle parce que la diète convoquée en 1663 à Ratisbonne pour voter une aide contre les Turcs, ne s'est jamais séparée avant la fin du Saint-Empire en 1806.

**Directoire administratif et financier (*Directorium in publicis et cameralibus*)**. Il fut créé en 1749 par la réforme d'Haugwitz, qui en obtint la présidence. Il était divisé en sept sections que dirigeaient des conseillers privés. Sous son autorité se trouvait réalisée l'unification de la Bohême et de l'Autriche. Son existence fut brève car la réforme de Kaunitz mirent fin à son existence après 1761.

***Dominical*** (de *dominus*, appartenant au seigneur). La partie du finage qui par opposition au *rustical* était exploitée directement par le seigneur. Elle comprenait outre quelques grandes fermes, des forêts, des pâturages et des terres en friche. Le *dominical* était soit exempt de contribution soit très modérément imposable. L'exploitation des fermes seigneuriales se faisait grâce à la main d'œuvre fournie par la corvée.

**Électeur de Brandebourg**. Membre de la Maison de Hohenzollern, il est depuis 1701 roi en Prusse et surtout depuis la conversion de l'électeur de Saxe au catholicisme le plus influent prince protestant à l'intérieur du collège des électeurs, ce qui donne à Frédéric II une autorité certaine sur l'Allemagne du Nord protestante. La capitale de l'électorat, Berlin, est aussi la capitale du royaume de Prusse.

**Électeur de Cologne**. Le siège fut occupé par une longue lignée de princes bavarois (1582-1762). En 1784, le siège métropolitain de Cologne fut toutefois occupé par un frère cadet de Joseph II, l'archiduc Maximilien François. La capitale de l'électorat était installée à Bonn.

**Électeur de Mayence.** Électeurs et archichancelier d'Empire. Il est lui-même élu comme tous les autres évêques par les chanoines du chapitre cathédral qui sont parfois divisés sur le nom d'un candidat, comme ce fut le cas à Cologne en 1688.

**Électeur palatin.** Voir **Collège des Électeurs**. L'extinction de la lignée directe de Simmern, calviniste, en 1685 profita à la branche cadette et catholique des Palatinat-Neubourg qui régnait auparavant à Düsseldorf. En 1778 l'électeur palatin Charles-Théodore succéda à son cousin Max III Emmanuel mort sans enfant à Munich.

**Empereur romain.** C'est le titre officiel de celui que les textes français appellent déjà « Empereur d'Allemagne ». Il peut être élu du vivant de son prédécesseur (Ferdinand III, Joseph I<sup>er</sup> ou Joseph II), mais à ce moment-là il porte le titre de roi des Romains. Il ne devient Empereur romain qu'à la mort de ce même prédécesseur. Par la mort prématurée de son père François I<sup>er</sup>, Joseph II ne fut roi des Romains que durant un an, de 1764 à 1765.

**Estats et Ordres** (*Status et Ordines*). Nom que se donnaient les privilégiés hongrois qui constituaient la nation politique et qui étaient représentés à la diète. Ils étaient au nombre de quatre, comme en Autriche et en Bohême : prélats, Magnats, simples gentilshommes et villes libres.

**États de Basse-Autriche.** Le corps des Ordres privilégiés qui siégeaient à la Diète était également au nombre de quatre : prélats, seigneurs, chevaliers et villes libres. Leur pouvoir essentiellement financier a été réduit sous Joseph II, qui s'est contenté de réunir une commission permanente, puis de les faire représenter par deux seigneurs dans le gouvernement de la province.

**États de l'Empire.** Les seigneurs, les prélats et les villes qui sont les vassaux directs de l'empereur et jouissent ainsi de l'immédiateté d'Empire. Ils constituent trois collèges ; le collège des électeurs (neuf princes), le collège des princes (y compris l'archiduc d'Autriche ou l'archevêque de Salzbourg), le collège des villes libres d'Empire (Augsbourg, Cologne, Nuremberg, Ratisbonne, etc.) qui a beaucoup perdu de son influence politique au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Fouage** (*Rauchfangsteuer*). Impôt d'État levé en Basse-Autriche sur tous les foyers paysans en fonction de l'étendue de l'exploitation. Il est la base de la contribution en Basse-Autriche.

*Fleischkreuzer* ou *Fleischaufschlag*. Voir **Taxe sur la viande**.

*Fürstentag*. Voir **Diète de Silésie**.

*Geheimer Rat*. Voir **Conseil privé**.

*Geheimes Kammerzahlamt*. Voir **Cassette impériale**.

*Generalkriegscommissariat*. Voir **Commissaire général des guerres**.

**Gouvernement de Basse-Autriche** (*Regiment ou Regierung*). En 1740 il comprenait 20 conseillers rétribués à temps plein, aidés par 38 conseillers surnuméraires. Sa juridiction s'étendait à tout l'archiduché. S'il avait des responsabilités de police et de maintien de l'ordre, il était d'abord un tribunal d'appel civil et pénal, qui jugeait parfois certaines causes en première instance.

**Grand écuyer.** Un des quatre grands officiers de la Cour impériale. Son titulaire avait la responsabilité des chevaux et des déplacements de la Cour.

**Grand juge (*Judex Curiae*).** C'était le second des grands officiers de la Couronne qui, en Hongrie, faisait fonction de Palatin si ce dernier office était vacant. Il présidait la Table septemvirale, tribunal suprême du Royaume.

**Grand maître de la Cour.** Titulaire du premier office aulique, il était après le souverain le second personnage de la Cour de Vienne. C'était un aristocrate de haut rang, qui était nommé à vie par l'empereur. Il dirigeait tous les services auliques, mais il perdit sous Marie-Thérèse l'influence politique dont il jouissait naguère quand il présidait à qualités le Conseil privé.

**Grand Maréchal de la Cour.** Un des quatre titulaires des grands offices de Cour. Il avait la juridiction spéciale sur tout le personnel noble, roturier et bourgeois qui avait obtenu le statut de *Hofbefreiter*. Supprimée en 1749, cette juridiction fut rétablie en 1762.

***Gratuiti labores.*** Nom donné en Hongrie à la corvée qui était appelée en Autriche *Robot* : il s'agit de la corvée ou prestation en journées de travail que le tenancier doit fournir à son seigneur.

**Grenetier (*Salzamtmann*).**

***Herrenstand.*** Voir **Ordre des seigneurs.**

***Hofbefreiter.*** Personne qui échappe à l'autorité de la ville de Vienne et du gouvernement de Basse-Autriche et qui est placée sous la juridiction du grand maréchal de la Cour. C'était en particulier le cas des juifs de Cour, comme Samuel Oppenheimer.

***Hofkammer.*** Voir **Chambre des Comptes.**

***Hofkriegsrat.*** Voir **Conseil de la Guerre.**

***Hofrechenkammer.*** Voir **Cour des Comptes.**

***Immerwährende Reichstag.*** Voir **Diète perpétuelle.**

**Impôt foncier (*Grundsteuer*).**

**Impôt turc (*Türkensteuer*).** Impôt exceptionnel levé en cas de menace sérieuse de la part des Turcs (1529, 1664, 1683), c'était un impôt de 1 % sur le capital, qui frappait biens, meubles et immeubles, quelle que fût la qualité de leurs propriétaires. S'il revêtait la forme d'un impôt déclaratif dont l'évaluation était laissée aux intéressés eux-mêmes, il était exigible immédiatement. L'impôt turc disparut après 1700.

***Judex Curiae.*** Voir **Grand juge (Hongrie).**

***Judicium delegatum.*** Tribunal d'exception jugeant les crimes de lèse-majesté, en contradiction avec la constitution hongroise, qui prévoyait que ce crime relevait de la Diète ou des tribunaux ordinaires.

**Juif de Cour.** Quelques banquiers comme les membres des familles Oppenheimer, Wertheimer, Arnstein ou Eskeles étaient protégés par la Cour de Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils échappaient à la juridiction de la Basse-Autriche, comme tous les autres protégés du souverain et tout le personnel de la Cour de Vienne. L'arrêt d'expulsion de 1670 ne les concernait pas.

*Kopfsteuer.* Voir **Capitation**.

*Kriegszahlamt.* Voir **Paierie de la guerre**.

*Kurfürstentag.* Voir **Diète électorale**.

*Landeshauptmann* ou **Capitaine du pays**. nom donné dans certaines provinces autrichiennes au gouverneur, chef de l'administration provinciale. Il était nommé par l'archiduc pour une durée indéterminée, pratiquement à vie.

*Landtagschluss.* C'est le décret de la diète qui en Bohême ou en Basse-Autriche met fin aux travaux d'une session. Ce sont les propositions discutées et approuvées par le souverain. Il a force de loi ; en Bohême, il est imprimé dans ses versions tchèques et allemandes. Le décret fixe le montant des contributions que paieront les habitants du pays pour l'année en cours.

**Magnats.** Nom des aristocrates hongrois qui constituaient le second Ordre du royaume. Ils siégeaient de droit à la chambre haute de la diète et la plupart des postes gouvernementaux leur étaient réservés. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils s'étaient fait attribuer tous les sièges épiscopaux.

494 **Malcontents.** Nom donné par les Français aux Hongrois révoltés contre la Cour de Vienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Ministerial Bancodeputation.* Dicastère créé en 1716 par la volonté expresse de Charles VI, il était chargé de surveiller la Banque de la ville de Vienne et sa position indépendante fut renforcée par la réforme de Kaunitz de 1761.

**Mois romains.** Crédits votés par la Diète d'Empire pour subvenir à l'entretien de l'armée des Cercles.

**Monarchie autrichienne.** C'est le meilleur nom que l'on puisse donner à l'ensemble des royaumes et des provinces appartenant au Saint-Empire ou non, placés sous l'autorité de l'empereur romain germanique. Parler d'Autriche – c'est seulement une province de la Monarchie – est anachronique : l'empire héréditaire d'Autriche n'existe que depuis 1806. C'est pourquoi nous utilisons ce terme dans cet ouvrage.

**Ordre des chevaliers (*Ritterstand*).** Ce sont les simples gentilshommes en Autriche ou en Bohême, qui constituent le second ordre de la noblesse. Des postes leur sont réservés dans l'administration des États, même si leur nombre, leur influence et leur richesse a beaucoup diminué depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au profit des grandes familles aristocratiques de l'Ordre des seigneurs.

**Ordre des prélats (*Pralatenstand*).** Ce sont les évêques et les abbés chefs d'ordre, qui constituent le premier Ordre dans la société et la diète.

**Ordre des seigneurs.** Ce sont les aristocrates en Bohême et en Autriche, l'équivalent des Magnats hongrois. Ils constituent le second Ordre dans la société et à la Diète, mais politiquement ils sont prépondérants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

**Paierie de la Cour (*Hofzahlamt*).** Caisse centrale chargée dès le XVI<sup>e</sup> siècle d'assurer les dépenses de cour et d'administration et de manière générale les dépenses civiles. Elle était en principe alimentée par les *camearalia*. Les surplus pouvaient être affectés à la paierie de la Guerre. Elle était gérée par un officier comptable, le payeur de la Cour, nommé par

l'empereur. La paierie de la Cour nous a laissé des registres détaillés de ses opérations, les *Hofzahlamtsbücher*, qui représentent une source abondante mais confuse.

**Paierie de la Guerre (*Hofkriegszahlamt*).** L'autre caisse centrale dépendant de la Chambre des Comptes était depuis 1560 chargée des dépenses militaires et en particulier de régler les dépenses des administrations chargées de la défense de la Hongrie et de l'arsenal de Vienne. Elle était alimentée par les contributions mais aussi par des virements effectués par la paierie de la Cour. Elle était gérée par un officier comptable qualifié vers 1590 du titre de payeur des guerres et qui fut placé sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne.

**Palatin de Hongrie.** C'est le premier des grands officiers de la couronne en Hongrie. Élu par la Diète, il fait fonction de vice-roi et son autorité est telle que la Cour de Vienne a laissé l'office vacant à de nombreuses reprises. Elle le remplaçait par un lieutenant général du royaume.

**Pentarchie.** Après 1740, la Pentarchie comprend les cinq principales puissances européennes, à savoir la Grande-Bretagne, la France, la Monarchie autrichienne, la Prusse et la Russie. L'Espagne, la Suède et l'Empire ottoman étaient alors devenus des puissances de second ordre.

***Personalis Presentiæ Regiæ.*** Le *Personalis presentiæ regiæ* présidait la Table royale, ce qui lui assurait une place prépondérante dans l'administration judiciaire. Il exerçait en même temps la présidence de la Chambre basse de la Diète, ce qui lui réservait un rôle de premier plan dans la vie politique. Il n'appartenait pas à l'Ordre des Magnats, mais il appartenait obligatoirement à la simple noblesse.

***Postulata.*** Les demandes d'argent étaient présentées aux diètes au début de la session. Elles étaient préparées à Vienne par la Chambre des Comptes sur avis du Conseil de la Guerre et transmises aux chancelleries des pays respectifs. Elles étaient ensuite présentées par les commissaires royaux qui représentaient l'empereur dans chaque diète particulière.

***Prælatenstand.*** Voir **Ordre des prélats ou clergé.**

***Prima plana.*** État-major régimentaire dans l'armée impériale. Il comprenait 12 cadres, dont les plus importants étaient le colonel, le lieutenant-colonel, le prévôt chef de la justice militaire, le chirurgien, le médecin.

**Primat.** En Hongrie c'est l'archevêque d'Esztergom qui est en outre archichancelier du royaume de Hongrie. En Pologne l'archevêque de Gniezno est le Primat. L'archevêque de Salzbourg dispute à l'archevêque électeur de Mayence la dignité de Primat de Germanie.

**Privilège de « *non appellando* ».** Accordé dès le Moyen Âge à certains vassaux de l'empereur, il excluait les sujets de ces derniers de faire appel aux instances juridiques supérieure du Saint-Empire, le tribunal de la Chambre d'Empire ou le conseil aulique d'Empire à Vienne. Pour le vassal qui en bénéficiait c'était un signe d'indépendance : tel était le cas de l'archiduc d'Autriche dont les sujets ne pouvaient faire appel aux tribunaux de l'empereur. En fait au XVIII<sup>e</sup> siècle, presque toutes les grandes

principautés bénéficiait de ce privilège, ce qui limitait la portée pratique des cours d'appel de Wetzlar et de Vienne.

**Régulation urbariale.** C'est la fixation par l'autorité royale du montant des redevances seigneuriales, à la fois en argent, en nature et en travail. La noblesse considérait qu'il s'agissait d'une ingérence inouïe dans ses rapports avec les paysans, dans la mesure où la régulation urbariale avait pour but de protéger les tenanciers contre l'éventuel arbitraire seigneurial.

*Reichshofrat.* Voir **Conseil aulique d'Empire.**

*Reichskammergericht.* Voir **Tribunal de la Chambre d'Empire.**

*Reichsthaler.* Voir **Rixdale.**

**Réunions.** Politique menée par Louis XIV de 1679 à 1681 en application du traité de Nimègue qui l'autorisait à réunir les dépendances des territoires annexés à la couronne de France, en particulier les fiefs de l'évêché de Metz. L'interprétation des chartes médiévales fut souvent abusive et les réunions exécutées sans ménagement à l'égard des princes d'Empire qui refusaient de reconnaître la suzeraineté du roi de France.

496

**Rixdale (*Reichsthaler*).** Monnaie d'argent ayant cours dans l'Empire et dans la Monarchie. Elle valait au XVII<sup>e</sup> siècle 90 kreutzers soit 1 ½ florin rhénan et, après la dévaluation de 1693, 120 kreutzers, soit 2 florins.

**Robot.** Ce nom allemand d'origine slave qui signifie d'abord travail est utilisé pour la « corvée » en Basse-Autriche. C'est la prestation obligatoire en journées de travail que doit fournir le paysan à son seigneur.

**Roi des Romains.** Titre porté par le futur empereur, lorsqu'il était élu du vivant de son père. Il n'avait aucun pouvoir politique mais lors du décès de son prédécesseur il lui succédait sans autre formalité. Ce fut le cas de Joseph II le 18 août 1765, parce qu'il avait été élu roi des Romains l'année précédente. Ce ne fut pas le cas de Léopold II qui fut pendant quelques mois « roi de Bohême et de Hongrie » avant d'être élu et couronné à Francfort en 1790.

*Römermonate.* Voir **Mois romains.**

**Rustical.** Partie du finage dont l'exploitation était abandonnée aux paysans (latin *rustici*) moyennant le paiement de certaines redevances, le cens (redevance en argent), le champart (redevance en nature) et la corvée (prestations en travail). Le *rustical* était en outre soumis à l'impôt d'État et c'est sur lui que pesaient les contributions, votées par les seigneurs dans les diètes. Pour y échapper certains paysans choisirent d'être des tenanciers précaires sur certaines parcelles du dominical, qu'ils louaient à leur seigneur. Toute la réforme fiscale de Joseph II consista à faire peser également la charge fiscale sur toutes les tenures et à diminuer la charge imposée au *rustical*.

*Salzamtman.* Voir **Grenetier.**

**Sainte-Ligue** (1684). Constituée sous l'égide du pape Innocent XI, elle réunissait l'empereur, la Pologne, Venise et plus tard la Russie. Elle avait pour but de chasser les Turcs. Ses succès militaires furent reconnus par la Porte lors de la paix de Karlowitz (1699). Louis XIV a toujours refusé d'en faire partie.



**Société d'Ordres.** Si les historiens français peuvent discuter l'existence d'une société d'Ordres, la réalité de cette dernière est indiscutable dans la Monarchie. Les sujets privilégiés sont répartis au sein de corporations structurées, qui n'admettent de nouveaux membres que sur des critères précis : il n'est pas possible de s'agrèger à la noblesse en vivant noblement, il faut être anobli par le prince et accepté par ses pairs. On comptait généralement quatre Ordres dans chacune des provinces : le clergé, les seigneurs, les chevaliers et les villes libres. L'expression du pouvoir politique des Ordres était la diète. D'autre part les masses paysannes, qui représentaient 80 % de la population, ne relevaient que de l'autorité seigneuriale.

**Sous-camérier (*Unterkämmerer*).** Officier de finances en Moravie, qui au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle dépendait directement de la Chambre de la Cour.

**Tables (*Tabulae*).** Autre nom donné aux deux chambres qui composaient la Diète hongroise.

**Taxe sur la viande (*Fleischkreuzer*).** Taxe ou accise sur la viande de bœuf, qui était à Vienne en 1660 de 8,5 % (soit 1 pfennig par livre de bœuf qui valait 3 kreutzers ou 12 pfennig).

**Tchardagues.** Tours de garde élevées au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle le long de la Save, à 2 ou 3 kilomètres l'une de l'autre ; elles constituaient l'élément majeur de la Frontière militaire de Slavonie. Au nombre de 90, elles étaient occupées chacune par 30 hommes.

**Théorie de la forfaiture.** Établie pour la Bohême après 1620 elle reposait sur la théorie de la monarchie contractuelle entre le souverain et les Ordres. Le souverain s'engageait par serment au moment de son élection à respecter les libertés du pays. Si les États se révoltaient, ils rompaient unilatéralement le contrat et le souverain n'avait dorénavant plus aucune obligation. Il pouvait suspendre ou modifier la constitution à son profit. C'est ce que Léopold fit en Hongrie en 1671, comme son grand père l'avait fait en Bohême en 1627.

**Timar.** Revenus d'un domaine dans l'Empire ottoman, affectés par les autorités d'Istanbul à l'entretien d'un ou plusieurs cavaliers ou sipahis. Au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> les timariotes ou titulaires d'un *timar* sont devenus en fait des seigneurs héréditaires.

**Toison d'Or.** Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont le Grand Maître était le Roi Catholique. C'était la distinction suprême à la Cour de Vienne, car il fallait être de très haute noblesse, catholique, dévoué à la Maison d'Autriche. Il fallait aussi plaire à l'empereur qui proposait et au roi d'Espagne, qui nommait à une place devenue vacante par le décès d'un chevalier. Après 1700 l'Ordre se divisa en deux branches, celle de Vienne qui dépendait de l'empereur et celle de Madrid, qui dépendait des Bourbons d'Espagne.

**Tractatus de Juribus incorporalibus.** Code de droit coutumier autrichien. Voté par la Diète de Basse-Autriche en 1678 après de longues discussions, il fut sanctionné par Léopold en tant qu'archiduc d'Autriche et eut force de loi. Publié en 1705 dans le *Codex Austriacus*, il était toujours en vigueur sous Marie-Thérèse.

**Tribunal de la Chambre d'Empire.** Cette Cour d'appel suprême dans le Saint-Empire dépendait des États de l'Empire, qui nommaient et payaient (mal) les juges (*assessores*).

Elle était indépendante de l'empereur, qui possédait sa propre Cour d'appel (*Reichshofrat*). Elle siégea à Spire jusqu'en 1689, puis s'installa à Wetzlar. Joseph II tenta en vain de la réformer.

*Türkensteuer*. Voir **Impôt turc**.

*Universalbancalität*. L'*Universalbancalität* fut de 1715 à 1723 la caisse centrale de la Monarchie. La Chambre des Comptes n'avait plus le droit de manier les fonds. Tous les revenus de l'État étaient versés à cette banque générale, qui était dirigée par un gouverneur assisté de 12 conseillers.

*Universitas Saxonum*. Ces communautés privilégiées de colons allemands qui étaient venus s'établir en Transylvanie à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, étaient représentées à la Diète de Transylvanie, tout comme la noblesse hongroise et la nation sicule.

*Verordneten*. Voir **Commissaires des États**.

*Verwirkungstheorie*. Voir **Théorie de la forfaiture**.

**Vice-Chancelier d'Empire** (*Reichsvizekanzler*). C'est le dignitaire nommé par l'Électeur de Mayence pour le représenter auprès de la personne de l'empereur et diriger les services de la Chancellerie d'Empire à Vienne.

*Vicedom*. Voir **Bailli de Basse-Autriche**.

*Wiener Stadtbanco*. Voir **Banque de la ville de Vienne**.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES IMPRIMÉES

- [ANONYME], *Articuli Universorum Statuum et Ordinum Inclyti Regni Hungariae ac partium cuidem amexanum in generalibus eorumdem comitiis, ab anno 1608 usque ad annum 1659 inclusive editi. Adiunctis ad initium pacificatione Viennensi, et tractatu situatorokiensi*, Pottendorf, Hieronimus Verdussen, 1668.
- ARNETH Alfred Ritter von (éd.), *Relazioni der Botschafter Venedigs über Deutschland im 18. Jahrhundert, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. XXII, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1863.
- (éd.), *Correspondenz sammt Briefen Joseph's an seinen Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1781 bis 1790*, Wien, W. Braumüller, 1872, 2 vol.
- (éd.), *Maria Theresia und Joseph II, ihre Correspondenz, sammt Briefen Joseph's an seiner Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel*, Leipzig, K. F. Köhler, 1866, rééd. s.l., Pergamon press, 1989.
- & FLAMMERMONT Jules (éd.), *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, 2 vol.
- & GEFFROY Auguste (éd.), *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le cte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1874, 3 vol.
- ARPAD Marko (éd.), *Corpus Juris Hungarici (Magyar Törvény Tar)*, t. IV, 1657-1740, Budapest, Francklin Társ, 1897.
- AUERBACH Bertrand (éd.), *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, t. 18, *La Diète germanique*, Paris, CNRS, 1912.
- BECHER Johann Joachim, *Politischer Discurs von den eigentlichen Ursachen dess Auf- und Abnehmens der Städt, Länder und Republicken*, Frankfurt, J. D Zunner, 1668.
- BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 15, 1894, p. 237-366.

- & FIEDLER Joseph (éd.), *Joseph II. und Graf Ludwig Coblenz: ihr Briefwechsel, von 1780-1784, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 53 & 54, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1901.
- (éd.), *Joseph II, Leopold II und Kaunitz. Ihr Briefwechsel*, Wien, W. Braumüller, 1873.
- (éd.), « Denkschriften des Fürsten Wenzel Kaunitz-Rietberg », *Archiv für Österreichische Geschichte*, 48, Wien, 1872, p. 1-162.
- BÉRENGER Jean (éd.), *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, P.U.F, 1973.
- BESOLD Christophe, *De Aerario publico discursus, subnexus eidem est Julii Caesaris Bulengeri, ... de tributis ac vectigalibus populi romani liber*, Francofurti, Iohannis Alexandri Cellii, 1620.
- BORNITZ Jacob, *Aerarium, sive Tractatus Politicus De Aerario, Sacro Civili Militari, Communi & Sacratori : Ex Reditibus Publicis : Tum Vectigalibus & Collationibus singulorum Ordinariis & Extraordinariis conficiendo, X. libris summatim & breviter comprehensus*, Francofurti, Typis Matthiae Beckeri, Impensis Godefridi Tampachii, 1612.
- BROWN Sir Edward, *Relation de plusieurs voyages faits en Hongrie. Servie. Bulgarie. Macédoine. Thesalie. Autriche. Styrie, Carinthie. Carniole. & Friuli. Enrichie de plusieurs observations tant sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, & de vif argent, que des bains & eaux minerales... Traduit de l'anglois du sieur Edouard Brown*, Paris, Gervais Clousier, 1674. Édition originale anglaise : Edward Brown, *A brief account of some travels in Hungaria, Servia, Bulgaria, Macedonia, Thessaly, Austria, Styria, Carinthia, Carniola, and Friuli*, London, printed by T. R. for Benjamin Tooke, 1673.
- BRUNNER OTTO, *Adeliges Landleben und europäischer Geist, Leben und Werk Wolf Helmhards von Hobberg, 1612-1688*, Salzburg, O. Müller, 1949.
- BUTURAC Josip, STANISAVLJEVIĆ Mirko, SUČIĆ Ranko, ŠOJAT Vesna, ZMAJIĆ Bartol, *Zaključci Hrvatskog sabora ou Prothocolla generalium congregationum statuum et ordinum Regnorum Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae*, t. II, 1693-1713, t. III, 1631-1693, Zagreb, Državni arhiv NR Hrvatske, 1958.
- CONRING Hermann, *Dissertatio politica de aerario boni principis recte constituendo, augendo et conservando, quam... sub praesidio... Hermanni Conringii... disquisitioni exhibet Johan. Caspar Koch*, Helmestadii, typis H. Mulleri, 1663.
- Cosmophilus*, Pamphlet anonyme, in-12, s.l., 1696, HKA Vienne, *Verschiedene Vorschläge*.
- CZOERNIG Carl Freiherrn von, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1864.
- DVORAK Max, « Briefe Kaiser Leopolds I. an Wenzel Euseb Herzog in Schlesien zu Sagan, Fürsten von Lobkowitz (1657-1674). Nach den Originalen des Fürstlich von Lobkowitzschen Familienarchivs zu Raudnitz an der Elbe in Böhmen », *AÖG*, 80, 1894, p. 459-514.
- FELLNER Thomas & KRETSCHMAYR Heinrich, *Die österreichische Zentralverwaltung. I. Abt.: Von Maximilian I. bis zur Vereinigung der Österreichischen und Böhmischen*

- Hofkanzlei (1749)*, VKNGÖ (publications de la *Kommission für Neuere Geschichte Österreichs*), 5, Wien, 1907, t. 1 et 2.
- FIEDLER Joseph (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 26 et 27, Wien, Staatsdruckerei, 1866-1867.
- MOSER VON FILZEK Johann Jakob, *Einleitung in das churfürstlich-mainzische Staats-Recht*, Frankfurt/M., Esslinger, 1755.
- FISCHER Christophe, SJ, *Œconomia Suburbana*, Praha, Tiskárna jezuitská, 1683.
- FONTANA Alessandro et alii (éd.), *Venise & la Révolution française. Les 470 dépêches des ambassadeurs de Venise au Doge (1786-1795)*, Paris, Robert Laffont, 1997.
- FRAKNOI Vilmos (éd.), « Relationes Cardinalis Buonvisi », *Monumenta Vaticana Hungariae*, II, Budapest, 1888.
- FRESCHOT Camille OSB, *Mémoires de la cour de Vienne, contenant les remarques d'un voyageur curieux sur l'état présent de cette cour et sur ses intérêts*, Cologne, G. Étienne, 1705.
- GUARIENT UND RÄÄLL Franz Anton Edler von (éd.), *Codex Austriacus ou Codicis Austriaci ordine alphabetico compilati pars prima et secunda*, Wien, Druck von Koll, 1704.
- HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Régime. Eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung. England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas, Beihefte der Francia*, 7, München/Zürich, Artemis, 1979, « Die deutschen und böhmischen Erbländer der Habsburger Monarchie », p. 152-198.
- HARTMANN Peter Claus (éd.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichskanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im alten Reich*, Stuttgart, Steiner, 1997.
- HOHBERG Wolf Helmhard von, *Georgica curiosa aucta, das ist umständlicher Bericht und klarer Unterricht von dem vermehrten und verbesserten adelichen Land- und Feldleben*, Nürnberg, Endter, 1682, réed. Wien, Karolinger Verlag, 1995.
- HÖRGNIK Philipp Wilhelm von, *Österreich über alles, wann es nur will, Das ist wohlmeinender Fürschlag wie mittelst einer wohlbestellten Lands-Oeconomie, die Kayserl. Erbland in kurzem über alle andere Staat von Europa zu erheben und mehr als einiger derselben von denen andern Independent zu machen*, Wien, Erbland Wolfahrt, 1684, 4<sup>e</sup> éd., Frankfurt, 1754.
- KALLBRUNNER Joseph (éd.), *Kaiserin Maria-Theresias politisches Testament*, München, Oldenburg, 1952.
- KALISTA Zdeněk, *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Česká akademie věd a umění, 1936.
- KECSKEMÉTI Charles, *Notes, Rapports et témoignages français sur la Hongrie (1717-1809)*, Paris/Budapest, Szeged, 2006.

- KLANICZAY Tibor (éd.), *Zrínyi Miklós összes művei (Œuvres complètes de Nicolas Zrínyi)*, Budapest, Szépirodalmi Könyvkiadó, 1958, 2 vol.
- KLOCK Gaspard, *Tractatus iuridico-politico-polemico-historicus de Aerario sive censu per honesta media absque divexatione Populi licité conficiendo lib. II.*, Nürnberg, Wolfgang Endter, 1651.
- KLOPP Onno (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, ... dai manoscritti originali tratta e pubblicata da Onno Klopp*, Graz, Styria, 1888.
- KLUETING Harm (éd.), *Der Josephinismus. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der thesesianisch-josephinischen Reformen. (Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte der Neuzeit, «Freiherr-vom-Stein-Gedächtnisausgabe», 12a)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995.
- KOLLONICH, Cardinal Leopold, *Le Plan de réorganisation de la Hongrie (1688)*, éd. Jean Béranger, Paris, Champion, 2011.
- KREUTEL Richard (éd.), *Im Reiche des goldenen Apfels. Des türkischen Weltenbummlers Evliyâ Celebi denkwürdige Reise in das Giaurenland und in die Stadt und Festung Wien anno 1665. Übersetzt, eingeleitet und erklärt von Richard F. Kreutel*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1957.
- LE BRET Cardin, *De la souveraineté du roi*, Paris, J. Quesnel, 1632.
- LEVINSON Arthur (éd.), *Nuntiaturreportage vom Kaiserhofe Leopolds I. (1657, Februar bis 1669, Dezember)*, AÖG, 103, 1913, p. 547-841.
- , *Nuntiaturreportage vom Kaiserhofe Leopolds I. (1670, Mai bis 1679, August)*, AÖG, 106, 1918, p. 495-728.
- MAASS Ferdinand, *Der Josephinismus: Quellen zu seiner Geschichte in Österreich 1760-1850; amtliche Dokumente aus dem Haus-, Hof- und Staatsarchiv und dem Allgemeinen Verwaltungsarchiv in Wien, Fontes Rerum Austriacarum, II, t. 71-74*, Wien, 1951-1957, 5 vol.
- MARKÓ Árpád (éd.), *Corpus Juris Hungarici, Magyar Törvény Társ, 1000-1918*, Budapest, Franklin Társ, 1897, t. IV, 1657-1740.
- MARSINA Richard et KUSIK Michal (éd.), *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16.-17. storočie)*, Bratislava, SAV, 1959, 2 vol.
- METTERNICH prince Clément de, *Mémoires, documents et écrits divers. 1<sup>re</sup> partie, Depuis la naissance de Metternich jusqu'au Congrès de Vienne : 1773-1815, laissés par le prince de Metternich... publiés par son fils, le prince Richard de Metternich*, t. 1, Paris, Plon, 1881.
- MONTESQUIEU, *Voyage de Gratz à La Haye*, dans *Œuvres complètes*, éd. René Caillois, Paris, Gallimard, 1949-1951, t. I, p. 663 sq.
- PATIN Charles, *Relations historiques et curieuses de voyages, en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc.*, Amsterdam, P. Mortier, 1695.
- PAUR Ivan (éd.), *Csányi János krónikája 1670–1704. bevezetéssel és okmányos függelékkel*, Pesti, Magyar Történelmi Társ, t. V, 1858.

- POPE Walter, *Extract of a letter lately written from Venice by the Learned Doctor Walter Pope, to the Reverend Dean of Rippon, Doctor John Wilkins, concerning the Mine of Mercury in Friuli; and a way of producing Wind by the fall of Water*, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, London, Royal society, 1665, n° 2, p. 21-25.
- PRIBRAM Alfred Francis (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe = Dispacci da Germania / hrsg. von der Historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, F. Tempsky, 1889-1901.
- , *Venetianische Depeschen aus dem Kaiserhofe*, 1657-1661, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. I, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1901.
- , GEYER Rudolf et KORAN Franz, *Materialien zur Geschichte der Preise und Löhne in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.
- PRIORATO Gualdo Galeazzo, *Historia di Leopoldo Cesare, che contiene le cose più memorabile successe in Europa dal 1656-1670*, Vienne, Hacque, 1670-1674, 3 vol.
- PUFENDORF Esaias, *Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik 1671-1674*, éd. Karl Gustav Helbig, Leipzig, B.G. Teubner, 1862.
- Recueil des Instructions aux Ambassadeurs & ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, t. I, *Autriche*, éd. Albert Sorel, Paris, F. Alcan, 1884, t. III, *La Diète germanique*, éd. Bertrand Auerbach, Paris, F. Alcan, 1889, t. XXV, *Angleterre*, éd. Pierre Vaucher, Paris, CNRS, 1954, t. XXVIII/1-3, *Trèves, Cologne, Mayence*, éd. Georges Livet, Paris, CNRS, 1966.
- REDLICH Oswald (éd.), « Princeps in compendio. Ein Fürstenspiegel vom Wiener Hofe aus dem XVII. Jahrhundert », *Monatsblatte des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich*, 5, 1906, p. 1-20.
- RINCK Gottlieb Eucharius, *Leopold des Grossen Römischen Kaysers Leben und Thaten*, Leipzig, Fritschius, 1708, 1 vol.
- ŠIŠIĆ Ferdo, *Hrvatski saborski spisi/Acta comitialia regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae, 1526-1630*, Zagreb, Dionička tiskara-Lav., 1912, 5 vol.
- SCHRÖDER Wilhelm von, *Fürstliche Schatz- und Rentkammer*, Leipzig, Gehrard, 1686.
- SRBIK Heinrich Ritter von, *Wilhelm von Schröder, ein Beitrag zur Geschichte der Staatswissenschaften*, Wien, Hölder in Komm., 1910.
- Theatrum Europæum*, Francofurti, Merian, 1655 -1705, t. VII à XV.
- VAN ANTAL G., PATER Jan C. H. de (éd.), *Weensche Gezantschapsberichten van 1670 tot 1720*, Gravenhage, Rijks Geschiedkundige Publicatien 67 und 79, 1929, t. 1.
- VELTZÉ Alois (éd.), *Ausgewählte Schriften des Raimund Fürsten Montecuccoli*, Wien/ Leipzig, Braumüller, 1899-1900, 4 vol., t. III : *L'Ungheria nell'anno 1677*.
- WALTER Friedrich (éd.), *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung 1780-1848* (en abrégé ÖZV), 1<sup>re</sup> partie : *Die Zeit Josephs II. und Leopolds II. (1780 - 1792)*, Wien, Holzhausen, 1950.
- WEGENER Johann E., *Cconomia Bohemo Austriaca, mit angehengten Tugendt-Spiegel der Hoff-Bedienten*, Prag, Academische Druckery, 1666.

WERBÖCZI István, *Corpus Juris Hungarici, Seu Decretum Generalé Inclyti Regni Hungáriái, Partiumque Eidem Annexarum, In Tres Tomos Distinctum : Nunc denuó Recusum, Omnibusque Novellis, Articulis, Quae in prioribus Editionibus deerant, adauctum. Tomus Primus Continens Opus Tripartitum, Juris Consuetudinarii Ejusdem Regni. Authore Stephano de Werböcz, &c, Tyrnaviae, Typis Academicis per Joannem Andreám Hörmann, 1516, rééd. Tótfalusi Kis Miklós, Kolozsvár (Cluj), Ex Officina Nicolai K. de M. Tótfalu, 1698.*

#### OUVRAGES ET ARTICLES

ARNETH Alfred Ritter von, *Geschichte Maria-Theresias*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1863-1879, 10 vol.

–, *Joseph II und Leopold von Toscana: Ihr Briefwechsel von 1781-1790*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1872.

ASH Ronald et DUCHHARDT Heinz (dir.), *Der Absolutismus, ein Mythos?*, Wien, Böhlau, 1996.

BARBOUR Violet, *Capitalism in Amsterdam in the 17th Century*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1950.

BARDET Jean-Pierre et DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997-1998, t. I, p. 533-553.

BEALES Derek, *Joseph II, In the shadow of Maria Theresa 1741-1780*, t. 1-2, Cambridge/ Melbourne/Sidney, Cambridge UP, 1987-2009.

BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *MIÖG*, 15, 1894, p. 237-366.

BENDA Kalman et PÉTER Katalin, *Magyarország Történeti Kronológiája*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1982.

BENEDIKT Heinrich, *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI*, Wien, Manz, 1927.

BÉRENGER Jean, « Une tentative de rapprochement entre la France & l'empereur : le traité de partage secret de la succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, p. 291-314.

–, « La Hongrie des Habsbourg au XVII<sup>e</sup> siècle : République nobiliaire ou Monarchie limitée ? », *Revue historique*, 1967, fasc. 483, p. 31-53.

–, « Le Conseil d'État autrichien & la politique financière de l'empereur au XVII<sup>e</sup> siècle », *Journal des savants*, 1971, p. 136-160.

–, « Public Loans and Austrian Policy in the Second Half of the Seventeenth Century », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1973/2, p. 657-670.

–, « Les juifs et l'antisémitisme dans l'Autriche du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Études européennes. Mélanges offerts à V.-L. Tapié*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 181-192.

–, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, PUF, 1973.



- , « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des amis du Vieux Strasbourg 1681-1981*, Strasbourg, 1982, p. 15-24.
- , « La révolte paysanne de Basse-Autriche de 1597 », *Revue d'histoire économique & sociale*, 53, 1975, p. 467-492.
- , *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.
- , « Les causes économiques de l'insurrection de François II Rákóczi », *Nouvelles études hongroises*, Budapest, 1976, p. 209-215.
- , « Resistenza dei ceti alle riforme nell'Impero 1680-1700 », dans Pierangelo Schiera (dir.), *La Dinamica statale austriaca nel XVIII e XIX secolo*, Bologna, Il Mulino, 1981, p. 19-64.
- , « À propos d'un ouvrage récent : les finances de l'Autriche à l'époque baroque (1650-1740) », *Histoires, économies, sociétés*, 1982, p. 221-245.
- , « Fiscalité et économie en Autriche. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans *États, fiscalités, économies*, Actes du 5<sup>e</sup> Congrès de l'association française des historiens économistes, 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 13-35.
- , « Le redressement économique autrichien sous le règne de Léopold I<sup>er</sup> (1657-1705) », *Études danubiennes*, t. I, 1985, p. 5-24.
- , « L'effort de guerre de la Monarchie autrichienne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) », dans Jules Maurin (dir.), *L'Économie de guerre du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, 1989, p. 13-26.
- , *Histoire de l'Empire des Habsbourg de 1273 à 1918*, Paris, Fayard, 1990.
- , « L'idée de nation en Hongrie au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2, 1992, p. 345-362.
- , « Le siège de Mantoue 1629-1630 », dans *Société, politique, culture en Méditerranée occidentale, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : mélanges en l'honneur du professeur Anne Blanchard*, Montpellier, Impr. Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1993, p. 242-267.
- , « Samuel Oppenheimer », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1994/2, p. 223-246.
- , « La musique italienne à la cour de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> (1657-1705) », dans Pierre Guillot et Louis Jambou (dir.), *Histoire, Humanisme & Hymnologie. Mélanges offerts au Professeur Édith Weber*, Paris, PUPS, 1997, p. 39-46.
- , « La Monarchie universelle de Charles Quint », dans Klaus Malettke (dir.), *Imaginer l'Europe*, Paris, Belin, 1998, p. 71-91.
- (dir.), *La Révolution militaire en Europe (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Économica, 1998.
- , « Les villes minières de Slovaquie », dans Jean-Pierre Poussou & Alain Lottin (dir.), *Naissance & développement des villes minières en Europe*, Arras, Presses université Artois, 2004, p. 195-214.
- , *L'Empereur Léopold I<sup>er</sup> (1640-1705) fondateur de la puissance autrichienne*, Paris, PUF, 2004.

- , « La maison de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> dans les années 1670 », dans Jean-Pierre Poussou (dir.), *Monarchies, noblesses & diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 319-331.
- , *Joseph II d'Autriche serviteur de l'État (1741-1780)*, Paris, Fayard, 2007.
- , « Les assemblées de notables (*Concursus palatinales*) de 1696 et 1698. Un substitut de diète à la fin du règne de Léopold I<sup>er</sup> ? », dans *Mélanges Péter Katalin*, Budapest, 2007.
- , « La langue française en Autriche dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges Vier*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 475-481.
- , *La Hongrie des Habsbourg*, t. I, 1526-1790, Rennes, PUR, 2010.
- & Kecskeméti Charles, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- BIBL VIKTOR, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich im xvii. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich*, NF 2, t. II, 1903, p. 166-324.
- BIDERMANN Hermann Ignaz, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, Innsbruck, Wagner, 1867-1889.
- , *Die Wiener Stadtbank*, AÖG, 20, Vienne, 1859, p. 341-445.
- BITTNER Ludwig, « Das Eisenwesen in Innerberg-Eisenerz bis zur Gründung der Innerberger Hauptgewerkschaft im Jahre 162 », AÖG, 89, p. 451-646.
- BONIS György, « The Hungarian feudal Diet (13th-18th Centuries) », *Recueils de la Société Jean Bodin*, 25, 1965, p. 287-307.
- BRAUBACH Max, *Prinz Eugen von Savoyen*, Wien/München, Neudruck, 1963-1965, 5 vol.
- BRUCKMÜLLER Ernst, *Histoire sociale de l'Autriche*, Paris, Fondation de la MSH, 2003, traduction de *Socialgeschichte Österreichs*, Wien/München, Herold, 1985.
- BRUNNER Otto, « Das Archiv der Niederösterreichischen Kammer und des Vizedoms in Österreich unter der Enns und seine Bedeutung für die Landesgeschichte », *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, NF 29, 48, 1944, p. 144-166.
- BUFFE Noël, *Les Marines du Danube (1526-1918)*, Panazol, Lavauzelle, 2011.
- BURDOVA Pavla, « Poméry namezdne pracujících v Zemedelství na mnichovohradistsku po tricetiletí valce » (« Les domaines de Mnichohradec après la guerre de Trente Ans »), *Sborník archivních prací*, IV, 1954, p. 99-119.
- CERMAN Ivo, « Aufgeklärtes Ständetum ? Die Verfassungsdiskussion in Böhmen 1790-1791 », dans Roland Gehrke (dir.), *Aufbrüche in die Moderne. Frühparlamentarismus zwischen altständischer Ordnung und monarchischem Konstitutionalismus 1750-1850. Schlesien – Deutschland – Mitteleuropa*, Köln/Weimar/Wien, Neue Forschungen zur Schlesischen Geschichte, 2005, p. 179-204.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

- CZOERNIG Carl, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Prandel & Meyer, 1861.
- DICKSON Peter George Muir, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 2 vol.
- DURAND Yves, « Mémoires de Jean Joseph de Laborde, fermier général et banquier de la Cour », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, 1971, p. 73-162.
- ELEKES Lajos, « Système diétal des Ordres et centralisation dans les États féodaux », dans György Székely et Erik Fügedi (dir.), *La Renaissance et la Réformation en Pologne et en Hongrie (1450-1650)*, Budapest, Akadémiai kiadó, 1963, p. 331-395.
- ELVERT Christian d', *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf die Böhmisches Länder*, Brno, C. Winiker, 1880.
- EMBER Gyözö, *Az újkori magyar közigazgatás története Moháctól a török kiűzéséig (Histoire administrative de la Hongrie moderne, de la bataille de Mohács à l'expulsion des Turcs de Hongrie)*, Budapest, MOL, 1946.
- ERNST Hildegard, *Madrid und Wien 1632-1637. Politik und Finanzen zwischen Philipp IV und Ferdinand II*, Münster, Aschendorff, 1991.
- ERNSTBERGER Anton, *Hans de Witte, Finanzmann Wallensteins*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1954.
- EVANS Robert J. W., *The Making of The Habsburg Monarchy 1500-1700*, London, Oxford UP, 1979.
- FELLONI Giuseppe, *Gli Investimenti finanziari genovesi in Europa tra il Seicento e la Restaurazione*, Milano, A. Giuffrè, 1971.
- FRANZL Johann, *Ferdinand II. Kaiser im Zwiespalt der Zeit*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1978.
- FRIED Pankraz, « Zur Geschichte der Steuer in Bayern », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, t. XXVII, 1964, p. 570-599.
- FRIESS Godfried E., « Scheibbs und die Eisenindustrie des Oescher Gebietes », *Blätter des Vereins für Landeskunde Österreichs*, t. XII, 1868, p. 233-244.
- GINDELY Anton, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », *Denkschriften der Wiener Akademie der Wissenschaften Histor-Filol. classe B*, Wien, 1869, t. 18, p. 89-170.
- GLASSL Horst, *Das Österreichische Einrichtungswerk in Galizien (1772-1790)*, Wiesbaden, Hassarowitz, 1975.
- GRÜLL Georg, « Der erste oberösterreichische Tabak. Ein Ausschnitt aus der Geschichte der Herrschaft Schwertberg », *Oberösterreichische Heimatblätter*, 1, 1947, p. 336-340.
- , *Die Robot in Oberösterreich [Geleitwort von Erich Trink]*, Linz, Oberösterreichisches Landesarchiv, 1952.
- GRÜNBERG Carl, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, 2 vol.

- GRÜNWARD Max, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis (ein Kapitel aus der Finanzgeschichte Österreichs)*, Wien/Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1913.
- GRUNZEL Josef, « Die Reichenberger Tuchindustrie in ihrer Entwicklung vom zünftigen Handwerk zur modernen Großindustrie », *Beiträge zur Geschichte der Deutschen Industrie in Böhmen*, t. V., Prag, 1898.
- GUTKAS Karl, « Stadt und Herrschaft in Nieder-Österreich im 16. und 17. Jahrhundert », dans *Bericht über den 8. österreichischen Historikertag (Actes du colloque des historiens autrichiens)*, Wien, Veröffentlichungen des Verbandes österreichischer Geschichtsvereine 16, 1965, p. 59-76.
- , *Geschichte des Landes Niederösterreich*, St. Pölten/Wien, Niederösterreichisches Pressehaus Verlag, 1973.
- HACK Irmgard, « Der Messerhandel der Stadt Steyr bis zum Ausgang des 17. Jahrhunderts », *Oberösterreichische Heimatblätter*, t. VI, 1952, p. 1-15.
- HAMANN Brigitte (dir.), *Die Habsburger. Ein biographisches Lexikon*, Wien, Überreuter, 1990.
- HANTSCH Hugo, *Die Geschichte Österreichs*, Graz, Styria steirische Verlagsanstalt, 1955, 2 vol.
- HARTMANN Peter Claus (dir.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichserzkanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im Alten Reich*, Stuttgart, Geschichtliche Landeskunde, 45, 1997.
- HASSINGER Herbert, « Die erste Wiener orientalische Handelskompagnie 1667-1683 », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 35, 1942, p. 1-53.
- , *Johann Joachim Becher 1635-1682. Ein Beitrag zur Geschichte des Merkantilismus*, Wien, Holzhausen, 1951.
- HATTON Ragnhild (dir.), *Louis XIV and Europe*, London/Columbus, Mac Millan/Ohio State UP, 1976.
- HASELSTEINER HORST, « Wehrverfassung und personelle Heeresergänzung in Ungarn zwischen Herrscherrecht und ständischem Konstitutionalismus. Zur Rekrutierungsfrage unter Maria-Theresia und Joseph II », dans Anna Drabek, Richard Plaschka, Adam Wandruszka (dir.), *Ungarn und Österreich unter Maria Theresia und Joseph II. Neue Aspekte im Verhältnis der beiden Länder. Texte des 2. österreichisch-ungarischen Historikertreffens*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1982, p. 100-120.
- HELLBLING ERNST C., *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, Wien, Springer-Verlag, 1956.
- HOENSCH JÖRG, *Geschichte Böhmens. Von der slawischen Landnahme bis in 20. Jahrhundert*, München, C. H. Beck Verlag, 1987.
- HOFFMANN VIKTOR, « Die Linzer Wollenfabrik. Gründung und Schicksal der Fabrik 1672-1721 », *AÖG*, 108, p. 355-488.
- HOLL BRIGITTE, *Hofkammerpräsident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, *AÖG*, 132, Wien, 1976.

- HOLZMAIR Eduard, « Studien zum Münzwesen Leopold I. », *Numismatische Zeitschrift*, 69, Wien, 1936, p. 82-85.
- , « Geld und Münze unter Kaiser Leopold I. », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 60, 1952, p. 238-250.
- HRADESKÝ E., *Geschichte der Österreichischen Finanzwache (1526-1916)*, Prerau, 1917.
- INGRAO Charles W., *In Quest and crisis: Emperor Joseph I and the Habsburg Monarchy*, West Lafayette (Ind.), Purdue UP, 1979, « Hungary: The Rákóczi Rebellion », p. 123-160.
- JANACEK Josef, « Die Fugger und Joachimsthal », *Historica*, vol. VI, 1963, p. 109-113.
- JÈZE Gaston, *Traité de science des finances : le budget*, Paris, Giard & Brière, 1910.
- JUHÁSZ Lajos, « A porta Torténete » (« Histoire de la porta »), *Szazadok*, LXX, Budapest, 1936, p. 497-578.
- JUNGWIRTH Helmut, « Das Geldwesen unter Joseph II », *Katalog der Niederösterreichischen Landesausstellung: Österreich zur Zeit Kaiser Josephs II. Mitregent Kaiserin Maria Theresias, Kaiser und Landesfürst*, Stift Melk 29. März bis 2. November 1980, Wien, Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums, 1980, p. 67-69.
- KALDY-NAGY Gyula, « Two Sultanic Hass Estates in Hungary during the XVI<sup>th</sup> and XVII<sup>th</sup> Centunes », *Acta Orientalia*, XIII, Budapest, 1961, p. 31-62.
- KALISTA Zdeněk (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Týž, 1936.
- KALLBRUNNER Annemarie, « Zur Geschichte der Kleiseisenindustrie des Oberen Ybbstaales », *Unsere Heimat*, t. X, 1937.
- KANN Robert A., *A Study in Austrian Intellectual History*, New York, Frederick A. Praeger, 1960, « Political Economy and social Welfare », p. 174-181.
- KAUFMANN, *Samson Wertheimer, der Oberhoffaktor und Landesrabbiner (1658-1724) und seine Kinder*, Wien, Friedrich Beck, 1888.
- KECSKEMÉTI Charles, « Homályzónák: a zsidók középeurópai történetének néhány tisztázandó kérdése. (Vázlat) », *Ætas*, 2006/1, p. 100-113.
- KELENIK Josef, « The Military Revolution in Hungary », dans Géza Dávid & Pál Fodor (dir.), *Ottomans, Hungarians, and Habsburgs in Central Europe: The Military Confines in the Era of Ottoman Conquest (The Ottoman Empire and its Heritage), Politics, Society and Economy*, n° 20, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000, p. 130-137.
- KELLENBENZ Hermann, *Der Merkantilismus und die soziale Mobilität in Europa*, Wiesbaden, Steiner, 1965.
- KENYERES István, « A várbirok szerepe a 16. századi magyarországi végyárrendszer ellátásában. Katonai elképzelések az egri és a szatmári vár fenntartására », dans Tivadar Petercsák & Mátyás Berecz (dir.), *Végyár és ellátás a XVI-XVII. században*, Eger, Studia Agriensia, 2002, p. 131-181.
- , « Die Finanzen des Königreichs Ungarn in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans Friedrich Edelmayer, Maximilian Lanzinner, Peter Rauscher (dir.), *Finanzen und Herrschaft. Materielle Grundlagen fürstlicher Politik in den habsburgischen Ländern*

und im Heiligen Römischen Reich im 16. Jahrhundert, Wien/München, Oldenbourg, 2003, p. 84-122.

KLÍMA Arnošt, *Manufakturní Období v Čechách (Le Développement manufacturier en Bohême)*, Praha, Nakladatelství Československé Akademie Věd, 1955.

–, « Zur Frage des Übergangs vom Feudalismus zum Kapitalismus in der Industrieproduktion in Mitteleuropa (vom 16. bis zum 18. Jh.) », dans Karl Obermann (dir.), *Probleme der Ökonomie und Politik in den Beziehungen zwischen Ost- und Westeuropa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Berlin, Rütten und Loening, 1960, p. 110-111.

–, « Mercantilism in the Habsburg Monarchy with special reference to the Bohemian Lands », trad. A. Teichova, *Historica*, 11, 1965, p. 112-118.

– et MACUREK Jan, « La question de la transition du féodalisme au capitalisme en Europe centrale (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) », dans *International Congress of Historical Sciences, Stockholm 1960, Rapports*, IV, *Histoire moderne*, Göteborg, Almqvist & Wiksell, 1960, p. 84-105.

510

KLINGENSTEIN Grete & SZABO Franz A. J. (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektive zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz/Esztergom/Paris/New York, Schnider, 1996.

KLINGER Thibaut, « Évaluer les seigneuries de la noblesse austro-bohême à l'époque moderne : l'exemple des domaines de la famille Colloredo », *Histoire, économie, sociétés*, 2007/3, p. 59-86.

KOČÍ Josef, POLIŠENSKÝ Josef, ČECHOVÁ Gabriela (dir.), *Documenta bohemica bellum tricennale illustrantia*, Praha, Československá akademie věd. Archivní správa České Socialistické Republiky, vol. IV, *Der Grosse Kampf um die Vormacht in Europa*, 1978.

KOLLMAN Josef, *Der Dänisch-Niederdeutsche Krieg und der Aufstieg Wallensteins 1625-1630*, Praha, Academia, 1974.

KÖPECZI Béla, *La France et la Hongrie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude d'histoire des relations diplomatiques et d'histoire des idées*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.

– et alii, *Histoire de la Transylvanie*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1992.

KOVACSICS József (dir.), *Magyarország történeti demografiája (Histoire démographique de la Hongrie)*, Budapest, Közgazd. és Jogi Kvk., 1963.

KROISSMAYR Martin, « Geschichte der Herrschaft Walpersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Niederösterreich*, nouvelle série, III, 1904, p. 13-14.

KUBAT Jaroslav, « Příspěvek k dějinám dolování u nás v 16 », *Sborník archivních Prací*, t. VII, 1957, n° 2, p. 177-223.

LEBEAU Christine, *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS, 1996.

–, « Échanger des modèles dans la république des administrateurs au XVIII<sup>e</sup> siècle : des cadastres italiens au cadastre joséphiste », dans Mireille Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe : l'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 247-263.

- LEITICH Ann Tizia, *Vienna Gloriosa, Weltstadt des Barock*, Wien, Wilhelm Andermann Verlag, 1947.
- LICHTENBERGER Elisabeth, *Die Wiener Altstadt. Von der mittelalterlicher Bürgerstadt zur City*, Wien, Franz Deuticke Verlag, 1997, 2 vol.
- LOEHR August O. von, « Die Finanzierung des siebenjährigen Krieges », *Numismatische Zeitschrift*, 58, Wien, 1925, p. 95-110.
- MAC KAY Derek, *Prince Eugene of Savoy*, London, Thames and Hudson, 1977.
- MAKKAI László, *Histoire de Transylvanie*, Paris/Budapest, PUF/Athenaeum, 1946.
- MANTRAN Robert, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris, Hachette, 1994.
- MARCZALI Henrik, *Hungary in the 18th century*, Cambridge, Cambridge UP, 1910.
- MARSINA Richard, *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16. storočie)*, Bratislava, Michal Kušík, 1959.
- MARTÍN Felipe Ruiz, « Las finanzas españolas durante el reinado de Felipe II », *Cuadernos de historia, Anexos de la revista Hispania*, 2, 1968, p. 109-173.
- MAURER Josef, *Cardinal Leopold Graf Kollonitsch*, Innsbruck, Rauch, 1879.
- et FRIESS Godfried Edmund, « Geschichte des k.k. Lustschlosses Schloßhof und des Marktes Hof an der March », *Blätter des Vereins für Landeskunde Nieder Österreich*, XXIII, Wien, 1889, p. 56-100, 209-262 et 437-467.
- MECENSEFFY Grete, « Im Dienste dreier Habsburger. Leben und Wirken des Fürsten Johann Weikhard Auersperg (1615-1677) », *AÖG*, 114, 1938, p. 295-509.
- MENSI FRANZ von, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, Graz/Wien, Styria, 1919.
- , *Geschichte der Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740, nach archivalischen Quellen*, Wien, Manz, 1890.
- MITROFANOV Paul von, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, Wien, Stern, 1910, t. I, p. 359.
- MÜLLER Johann, *Zacharias Geizkofler (1560-1617) des Heiligen Römischen Reiches Pfennigmeister und Oberster Proviantmeister im Königreich Ungarn*, Baden bei Wien, Veröffentlichungen des Wiener Hofkammerchivs, 3, 1938.
- NAGY Istvan, *A magyar kamara 1686-1848*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.
- NIEDERKORN Jan Paul, « Die europäischen Mächte und der Lange Türkenkrieg Kaiser Rudolfs II (1593-1606) », *AÖG*, 135, Wien, 1993, p. 189-213.
- NOUZILLE Jean, *Histoire de frontières : la frontière militaire austro-turque*, Paris, Berg International, 1990.
- , *Le Prince Eugène de Savoie et le sud-est européen (1683-1736)*, Paris, Champion, 2012.
- OBERLEITHNER Karl, « Österreichisches Finanzen- und Kriegswesen unter Ferdinand I: 1522-1564 », *AÖG*, 22, p. 1-233.
- Österreich zur Zeit Kaiser Josefs II. Mitregent Kaiserin Maria-Theresias, Kaiser und Landesfürst, Katalog der Nieder-Österreichische Landesausstellung in Melk*, NF 95, Wien, 1980.

- OTRUBA Gustav, « Die Anfänge und die Entwicklung der Industrie in Nieder-Österreich », *Unsere Heimat*, nouvelle série, t. 24, Wien, 1953, p. 73-85.
- , « Staatshaushalt und Staatsschuld unter Maria-Theresia und Joseph II. », dans Richard Georg Plaschka et Grete Klingenstein (dir.), *Österreich im Europa der Aufklärung. Kontinuität und Zäsur zur Zeit Maria Theresias und Joseph II.*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, t. 1, p. 197-249.
- PACH Zsigmond Pal, *Die ungarische Agrarentwicklung im 16-17. Jahrhundert. Abbiegung vom westeuropäischen Entwicklungsgang*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1964.
- PALFFY Géza, « Kriegswirtschaftliche Beziehungen zwischen der Habsburgermonarchie und der ungarischen Grenze gegen die Osmanen in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Ungarn-Jahrbuch*, München, 2005, p. 17-40.
- , « Le développement du système des magasins d'armement et de l'approvisionnement en matériel de guerre dans la région de l'Empire des Habsbourg », dans *Armes et culture de guerre en Europe centrale XV-XIX siècles*, Paris, Musée de l'Armée, 2008.
- , *Kingdom of Hungary and the Habsburg Monarchy in the 16th century*, New York, Columbia UP, 2009.
- PARKER Geoffrey, *The Military Revolution. Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge UP, 1988.
- PEKAŘ Josef, *Ceské katastrofy 1654-1789*, Praha, Historický klub, 1932.
- PESAK Václav, *Dějiny královské české komory od roku 1527 (Histoire de la Chambre royale de Bohême)*, Praha, Sborník Archivu Ministerstva vnitra III, 1930.
- PILLICH Walter, « Ein französischer Künstler im Dienste des Wiener Hofes 1686-1740 », *Jahrbuch des Vereins für Geschichte der Stadt Wien*, t. XII, Wien, 1956, p. 131 sq.
- PLACHT Otto, *Ceske Dane 1517-1652 (Les Impôts tchèques)*, Praha, Jednota českých matematiku a fysiků, 1924.
- , *Lidnatost a společenská skladba českého státu v 16-18 století*, Praha, ČSAV, 1957.
- POLISENSKY Josef & KOLLMANN Josef, *Wallenstein Feldherr des dreißigjährigen Krieges*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 1997.
- POSCH Fritz, « Die Niederländische Artaturmeisterschaft in Wiener Neustadt », *Unsere Heimat*, nouvelle série, 21, Wien, 1950, p. 46-55.
- , « Philipp Wilhelm von Hörgnik », *MIÖG*, 61, Gratz, 1953, p. 335-357.
- PRIBRAM Alfred Francis, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold I », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung (MIÖG)*, Wien, 1893, p. 589-652.
- , *Das böhmische Commerzcollegium und seine Thätigkeit, ein Beitrag zur Geschichte des böhmischen Handels und der böhmischen Industrie im Jahrhunderte nach dem westfälischen Frieden*, Prague, Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 1898.
- , *Geschichte der Löhne und Preise in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.



- RATKOS Peter, « Banskobystrické mediarske podniky za Bocskayho postvania » (« Les mines de cuivre de Banska Bystrica au temps de la révolte de Bocskai »), *Historicky Sbornik*, VIII, 1950, p. 60-64.
- RAUSCHER Peter, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, Publications de l'Institut für Österreichische Geschichtsforschung, t. 41, Wien, Oldenbourg Verlag, 2004.
- , *Kaisertum und hegemoniales Königtum: Die kaiserliche Reaktion auf die niederländische Politik Philipps II. von Spanien*, dans Friedrich Edelmayer (dir.), *Hispania-Austria II. Die Epoche Philipps II. (1556-1598)*, Wien/München, Studien zur Geschichte und Kultur der iberischen und iberoamerikanischen Länder, 1999
- REDLICH Fritz, *The German Military Enterpriser and his work force*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1964 (4<sup>e</sup> Beiheft du *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte Beihefte*).
- REINHARD Marcel, ARMENGAUD André et DUPÂQUIER Jacques, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
- REPGEN Konrad, « Ferdinand III, 1637-1657 », dans Anton Schindling, Walter Ziegler (dir.), *Die Kaiser der Neuzeit: 1519-1918, Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*, München, C. H. Beck, 1990, p. 142-167.
- RILL Gerhard, *Fürst und Hofin Österreich*, t. 2, *Gabriel von Salamanca, Zentralverwaltung und Finanzen*, Wien, Böhlau, 2002.
- ROBERTS Michael, *The Military Revolution, 1560-1660*, Belfast, Boyd, 1955.
- ROSENTHAL Eduard, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *AÖG*, 69, p. 81-128.
- ROTHENBERG Günther Erich, *The Austrian Military Border in Croatia 1522-1747*, Urbana, Illinois UP, 1960.
- ROY Philippe, « La diète de 1687 », dans Daniel Tollet (dir.), *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1996, p. 97-113.
- , *Louis XIV et le second siège de Vienne (1683)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- ROZDOLSKI Roman, *Die grosse Steuer und Agrarreform Josephs II*, Warsaw, Paistwowe Wydawnictwo Naukowe, 1961.
- SAVILLE Pierre, *Un Juif à la cour, le résident royal Berend Lehman, 1661-1730*, s.l., 1971.
- SRBIK Heinrich von, *Der staatliche Exporthandel Österreichs von Leopold I bis Maria-Theresia. Untersuchungen zur Wirtschaftsgeschichte Österreichs im Zeitalter des Merkantilismus*, Wien/Leipzig, W. Braumüller, 1907.
- SCHACHINGER Anton, « Das Kaiserliche Waldamt und die Herrschaft Purkersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Osterreich*, Wien, 1944-1948, t. 29, p. 167-272.
- SCHILLING Heinz, *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763*, Berlin, Siedler Verlag, 1988.
- SCHLITTER Hanns, *Briefe der Erzherzogin Marie Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II: nebst einer Einleitung: zur Geschichte der französischen Politik Leopolds II*, *Fontes Rerum Austriacarum*, 48, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1896.

- SCHNEE Heinrich, *Die Hoffinanz und der moderne Staat. Geschichte und system der Hoffaktoren an deutschen Fürstenhöfen im Zeitalter des Absolutismus*, Berlin/München, Duncker und Humblot, 1953-1963, 4 vol.
- SCHWARZ Henry F., *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1943.
- SCHWINKOWSKY W., « Die Reichsmünzreformbestrebungen in den Jahren 1665-1670 und der Vertrag von Zinna », *WSWG*, 14, 1918, p. 1-87.
- SZAKÁLY Ferenc, *Magyar adóztatás a török hódoltságban (La Fiscalité hongroise sous la domination turque)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1981.
- SZANTAY Antal, *Regionalpolitik im alten Europa. Die Verwaltungsreformen Josephs II. in Ungarn, in der Lombardei und in den österreichischen Niederlanden (1785-1790)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 2005.
- TAPIÉ Victor-Lucien, *La France & les débuts de la guerre de Trente Ans*, Paris, Alcan, 1934.
- , *Monarchie et Peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.
- , *L'Europe de Marie-Thérèse*, Paris, Fayard, 1973.
- TEZNER Friedrich, *Die landesfürstliche Verwaltungsrechtspflege in Österreich vom Ausgang des 15. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Wien, A. Hölder, 1898-1902.
- THIEL Victor, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich, im 17. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich, nouvelle série*, t. II, Wien, 1903, p. 167-323.
- TOLLET Daniel, *Histoire des Juifs en Pologne du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1992.
- , *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1995.
- TOTH Ferenc, *Saint-Gothard 1664. Une bataille européenne*, Panazol, Lavauzelle, 2007.
- TRIVELLINI Anna M., *Il cardinale. Francesco Buonvisi, nunzio a Vienna (1675-1689)*, Firenze, L. S. Olschki, 1958.
- Valsecchi, Franco, « Joseph II. und die Verwaltungsreform in der Lombardei », *Historica*, dir. Hugo Hantsch, Eric Voegelin, Franco Valsecchi, Fribourg-en-Brisgau, 1965, p. 147-173.
- VARKONYI Ágnes, « Habsburg Absolutism and serfdom in Hungary at the turn of the 17th and 18th centuries », *Studia Historica*, I, Budapest, 1965, p. 354-387.
- VILFAN Sergij, « Crown, Estates and the financing of Defence in Inner Austria », dans Robert J. W. Evans et Trevor V. Thomas (dir.), *Crown, Church and Estates*, London, McMillan, 1991, p. 70-79.
- VOLF Miroslav, « Královsky důchod a uver XVI Století » (« La Chambre de Bohême et ses revenus au XVI<sup>e</sup> siècle »), *Český časopis historický*, t. 48-49, 1947-1948, p. 110-171.
- WAGNER Georg, *Das Türkenjahr 1664. Eine europäische Bewährung. Raimund Montecuccoli, die Schlacht von St. Gotthard-Mogersdorf und der Friede von Eisenburg (Vasvár)*, Eisenstadt, 1964.
- WALTER Friedrich, *Die Theresianische Staatsreform von 1749*, Wien, Verlag filr Geschichte und Politik, 1958.

- , *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung in der Zeit Maria Theresias (1740-1780)*, Wien, Verlag Adolf Holzhausens Nachfolger, 1938.
- WANDRUSZKA Adam, *Leopold II, Erzherzog von Österreich, Großherzog von Toskana, König von Böhmen und Ungarn, Römischer Kaiser*, Wien, Herold, 1962-1963, 2 vol.
- WELLMANN Imre, « Merkantilistische Vorstellungen im 17. Jahrhundert und Ungarn », *Nouvelles études historiques hongroises*, I, Budapest, 1965, p. 315-354.
- WISNICKI Fritz, « Die Geschichte der Abfassung des Tractatus de iuribus incorporalibus », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder Österreich*, NF 20, 2, 1927, p. 69-91.
- WYSOCKI Josef, « Die Kurmainzer Reichstagsdirektorien um 1680. Die Praxis einer Reichsinstitution », dans Johannes Bärmann, Alois Gerlich & Ludwig Petry (dir.), *Festschrift Johannes Bärmann*, Wiesbaden, Steiner, 1967, p. 153-167.
- WOLF Adam, « Die Hofkammer unter Leopold I. », *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften*, t. II, Wien, 1864.
- , *Fürst Wenzel Lobkowitz, erster geheimer Rath Kaiser Leopold's I., 1609-1677. Sein Leben und Wirken*, Wien, W. Braumüller, 1869.
- WOLF Jurgen R., *Steuerpolitik im schlesischen Ständestaat. Untersuchungen zur Sozial- und Wirtschaftsstruktur Schlesiens im 17. und 18. Jahrhundert*, Marburg/Lahn, Herder-Institut, 1978.
- ZÖLLNER Erich, *Geschichte Österreichs: von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Wien, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1990.



## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	7
Introduction .....	9
Définition de la Monarchie autrichienne .....	9
Les devoirs de la Monarchie autrichienne .....	12
Les moyens financiers .....	16
L'historiographie du sujet.....	18
À propos de trois ouvrages.....	20
CHAPITRE 1	
Les territoires des Habsbourg .....	29
Description de l'espace.....	30
Les Pays héréditaires.....	30
La Bohême et les pays adjacents, Moravie, Silésie, Lusace.....	33
Le royaume de Hongrie .....	36
La Galicie.....	38
Le Saint-Empire .....	38
La population .....	43
La diversité linguistique .....	46
Le pluralisme confessionnel.....	48
Les structures sociales de la Monarchie .....	50
L'Ordre des prélats.....	50
L'Ordre des chevaliers.....	56
Les villes.....	57
Les paysans ( <i>Bauernstand</i> ).....	60
Les institutions.....	63
Le gouvernement central.....	63
Les institutions représentatives : les diètes .....	65
CHAPITRE 2	
Traits originaux de la vie économique.....	77
La production : le secteur primaire .....	77
L'agriculture .....	78
Les mines .....	82
Le mercantilisme .....	86
Les théories des caméralistes .....	86
La métallurgie et le textile.....	90

L'économie hongroise .....	94
L'essor du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	95
Les compagnies de commerce.....	96
La politique monétaire .....	99
L'ordonnance monétaire de 1559.....	100
La dévaluation ( <i>Münzcalada</i> ) de Ferdinand II (1622-1623).....	102
La politique monétaire de Léopold I <sup>er</sup> .....	104
La dévaluation de 1693.....	106
La politique monétaire de Marie-Thérèse et de Joseph II .....	108
La question des salaires et des prix.....	109
La valeur de l'argent : quelques exemples de prix et de salaires .....	110
Prix et salaires au XVI <sup>e</sup> siècle .....	110
La conjoncture de la période 1640-1720.....	111
La conjoncture au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	116

### CHAPITRE 3

518

L'administration des finances de l'empereur. Institutions et personnel.....	119
L'administration centrale.....	119
La Chambre des Comptes de Vienne ( <i>Hofkammer</i> ) .....	119
La place de la Chambre des Comptes dans le gouvernement central de la Monarchie..	122
Les différentes caisses .....	125
L'administration provinciale, les chambres d'Autriche, de Bohême et de Hongrie .....	127
Les Pays héréditaires.....	127
Les pays de la Couronne de Bohême .....	131
Le royaume de Hongrie.....	133
Le personnel de la Chambre des Comptes de Vienne .....	136
Les présidents .....	137
Les conseillers .....	144
Le personnel subalterne .....	148
L'administration des États .....	151
Les réformes de Marie-Thérèse .....	159

### CHAPITRE 4

Les dépenses .....	163
La Frontière militaire.....	163
L'organisation de la Frontière militaire.....	163
Le coût de la Frontière .....	165
Le financement de la Frontière .....	167
L'entretien de la Frontière au XVII <sup>e</sup> siècle .....	172
La Frontière militaire au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	176
Les forteresses des Pays héréditaires .....	177
Les troupes de ligne .....	179
Le coût du simple soldat.....	179
Le prix de revient d'un régiment .....	184
Les dépenses de recrutement.....	188

L'introduction de la conscription.....	191
L'équipement du soldat.....	192
L'évaluation approximative des dépenses militaires.....	195
Les dépenses civiles : la Cour et l'administration .....	200
Les dépenses de Cour au <sup>xvi</sup> <sup>e</sup> siècle.....	200
L'entretien de la Cour impériale au <sup>xvii</sup> <sup>e</sup> siècle .....	202
L'évolution au <sup>xviii</sup> <sup>e</sup> siècle.....	207
Reversements de la paierie de la Cour.....	209
 CHAPITRE 5	
Les revenus du domaine ( <i>cameralia</i> ).....	213
Le domaine foncier .....	213
Les revenus des domaines dans les pays de la Couronne de Bohême .....	216
Les revenus de la Hongrie .....	218
Les droits régaliens ou « Regalia ».....	220
La frappe de la monnaie .....	220
Les mines de Hongrie .....	221
La taxe sur les Juifs.....	222
Les gabelles .....	224
Les douanes et péages.....	229
Les douanes en Autriche .....	229
Les douanes en Hongrie .....	231
La politique douanière de Joseph II.....	233
Les aides (impôts sur les boissons).....	235
En Basse-Autriche .....	235
En Bohême.....	236
Les expédients .....	240
Les jeux du hasard .....	240
Le tabac .....	241
La vénalité des offices .....	242
 CHAPITRE 6	
Les impôts directs dans la Monarchie des Habsbourg.....	249
Les impôts directs.....	251
La structure de la Contribution .....	251
La répartition et la perception .....	253
La contribution en Autriche.....	254
En Styrie .....	258
Les pays de la Couronne de Bohême .....	261
Les projets de réforme.....	267
La Moravie.....	273
La Silésie .....	274
L'État hongrois et l'impôt direct.....	276
Les impôts directs exceptionnels. L'impôt turc. La capitation.....	287

La capitation .....	290
La pression fiscale .....	293
La pression fiscale par province .....	294
La pression fiscale par groupe social .....	295
La pression fiscale en Basse-Autriche .....	299
L'évolution au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	300

#### CHAPITRE 7

Les aides extérieures .....	303
L'aide du Saint- Empire dans la lutte contre les Turcs .....	303
Les contributions traditionnelles .....	304
Le produit de l'impôt turc (1540-1587) .....	306
Le financement de la Frontière militaire après 1576 .....	310
Les guerres turques du XVII <sup>e</sup> siècle .....	312
L'aide du Saint-Empire dans les conflits intra-européens .....	316
L'aide espagnole .....	318
La guerre de Quinze Ans (1593-1608) .....	320
La guerre de Trente Ans .....	322
La seconde moitié du XVII <sup>e</sup> siècle .....	325
L'aide du Saint-Siège .....	328
La guerre de Quinze Ans (1593-1606) .....	328
Les guerres turques du XVII <sup>e</sup> siècle .....	331
La reconquête de la Hongrie .....	333
L'aide des Puissances maritimes .....	335
L'aide française après le renversement des alliances de 1756.....	338

520

#### CHAPITRE 8

Le crédit.....	341
Les aspects techniques du crédit.....	342
Le taux d'intérêt .....	342
Les garanties.....	342
Les anticipations .....	345
Le crédit à moyen terme .....	346
Les créanciers de la Chambre des Comptes.....	348
Les officiers de finances .....	348
Les banquiers .....	353
Les États et Ordres .....	355
La banque juive .....	362
Samuel Oppenheimer.....	362
La banque juive au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	369
La Banque de la ville de Vienne.....	370
La première tentative.....	370
La seconde tentative.....	371
L' <i>Universalbanalität</i> (1715-1723) .....	372
Le crédit extérieur .....	375



## CHAPITRE 9

Le déficit : fatalité, mythe ou mauvaise gestion ? .....	383
Un fait brut : l'impasse budgétaire .....	383
Les témoignages des contemporains .....	383
L'approche quantitative .....	384
Le déficit budgétaire sous Joseph II .....	392
L'explication .....	394
Les dépenses excessives .....	394
La corruption .....	395
L'explication : la complexité des structures administratives .....	400
La Chambre des Comptes et le budget .....	400
La trésorerie .....	401
Le contrôle .....	404
Le poids de la collégialité .....	405
La coordination des décisions .....	407
L'explication : le pouvoir des diètes .....	410

## CHAPITRE 10

L'illusion des réformes .....	417
La réforme des techniques de gestion .....	417
Le budget .....	417
Le contrôle .....	419
La trésorerie .....	422
La réforme des institutions sous Léopold I <sup>er</sup> .....	423
Le Commissariat général des guerres .....	424
La Députation .....	426
La réforme de la fiscalité .....	430
Les fondements théoriques de la réforme .....	430
L'accise générale en Silésie .....	438
Les premières réformes de Marie-Thérèse .....	439
Les réformes ultérieures de Marie-Thérèse (1763-1780) .....	445
La réforme fiscale de 1763 .....	449
La réforme de l'impôt foncier .....	458
Conclusions générales .....	465
Chronologie .....	475
Glossaire .....	483
Bibliographie .....	499
Sources imprimées .....	499
Ouvrages et articles .....	504
Table des matières .....	517

